

**hannut**  
tour des villages  
2024

**Crehen**

**Dossier Patrimoine**

**Édition revue et complétée**

# CREHEN

	PAGE
Le village et son histoire .....	3
L'église Sainte-Gertrude .....	82
L'ancienne maison communale et les écoles.....	116
L'ancien home Loriers .....	127
Les grandes fermes .....	139
Les chapelles et monuments .....	168
Les maisons des 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> et 21 <sup>e</sup> siècles .....	173
Chemins, sentiers et venelles dans et autour du village .....	180
Les associations qui ont animé et qui animent toujours Crehen .....	205
Visite virtuelle des bâtiments remarquables de Crehen .....	217
Bibliographie .....	221

*Ce dossier a été élaboré par M. Oswald VOPAT dans le cadre du « Festival 2024 de Musique et du Patrimoine de Hannut » organisé en avril 2024 par l'ASBL « Le Tour des Villages de Hannut ».*

# CREHEN

## Le village et son histoire



La commune de Hannut est constituée de la ville de Hannut et de dix-sept villages. Crehen (qui se prononce *Cre-hin*) est l'un d'eux. Son nom en wallon est *Crèhin*. Sa superficie est de 493 ha, ce qui le classe en 9<sup>e</sup> position en importance dans l'entité hannutoise. En 2020, il comptait 786 habitants, ce qui l'amenait en 8<sup>e</sup> position.

L'appellation la plus courante pour un habitant de

Crehen est *Crehennois* selon la majorité des « anciens » du village ; elle diffère de celle proposée par le professeur *Jean Germain* de l'UCLouvain dans son « Guide des gentils : Les noms des habitants en Communauté française de Belgique », qui propose *Créhinois*. Dans ces notes, nous privilégierons la première appellation, reflet de l'usage des villageois eux-mêmes.

Crehen est un village quasiment plat. Son point culminant, dans les campagnes à proximité de Villers-le-Peuplier, se situe à 153 m. Son point le plus bas est proche de 129 m à sa limite avec Thisnes. Un petit ruisseau temporaire, presque toujours à sec, le traverse et se jette à Thisnes dans l'Absoul : c'est le *Glin-disse*. Il possédait deux sources. Il recueille les eaux du bassin d'orage, lorsqu'il déborde. Ce plan d'eau a été créé artificiellement pour recueillir les eaux de pluie, parfois très abondantes lors des orages d'été, qui tombent sur les campagnes environnantes. L'endroit avait été aménagé en site touristique en 2000. Avant la grande inondation de 2022, de nombreux poissons peuplaient l'étang et de nombreux canards y

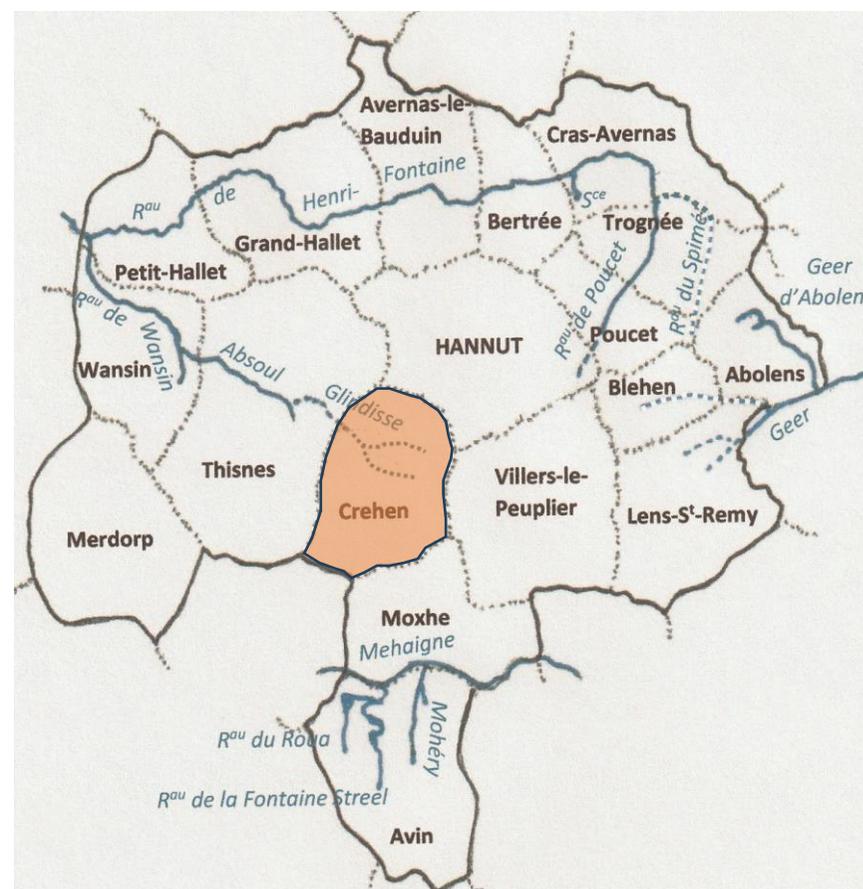
élisaient domicile. Les grandes quantités de boue qui s'y sont déversées ont fortement dégradé le site. D'importants travaux sont programmés pour éviter que cette situation se représente à l'avenir. Espérons que le bassin d'orage sera restauré dans la foulée !



Avant



Après



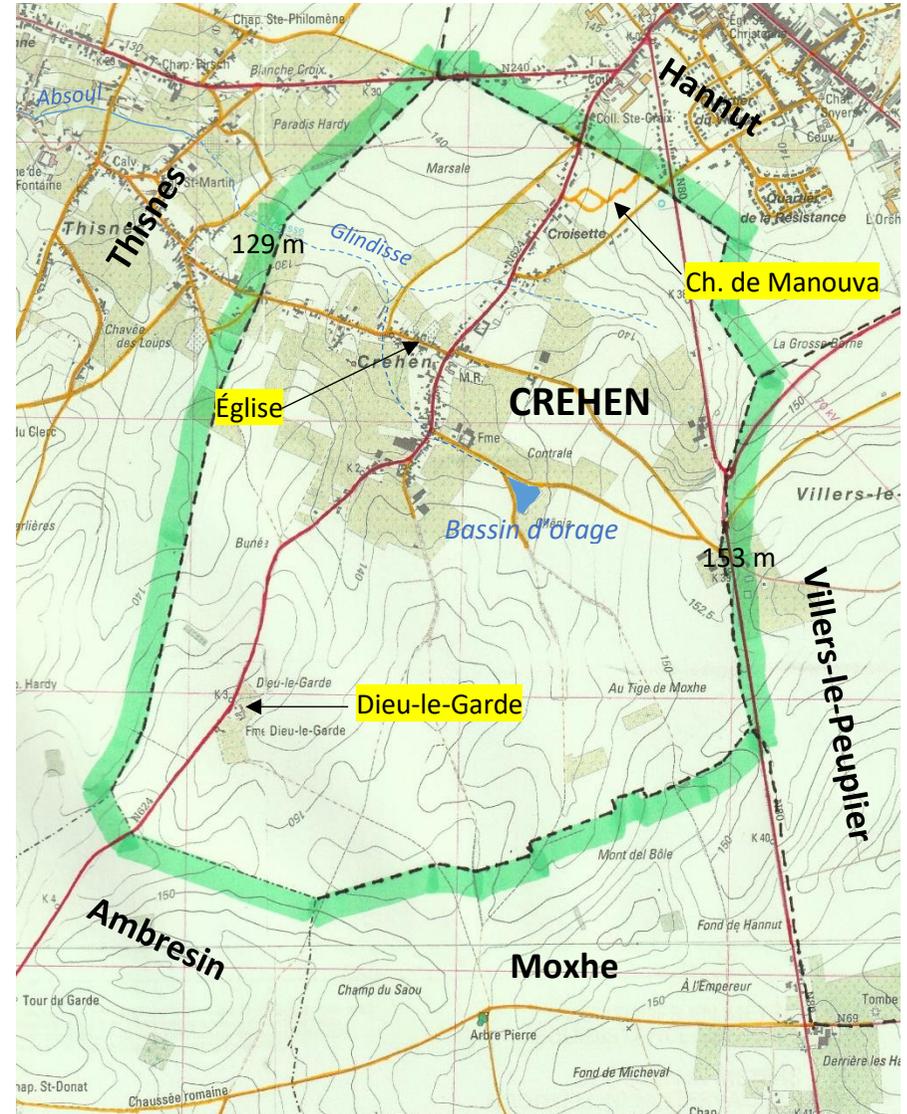
Le village est le type même de « village-rue ». Il s'allonge essentiellement le long de deux axes : la route qui mène de Hannut à Ambresin et la rue qui conduit du centre du village à Thisnes. Depuis quelques années, les maisons de Crehen ont rejoint celles de Hannut d'une part, et celles de Thisnes

d'autre part. Il devient malaisé de déterminer où commence un village et où se termine l'autre.



À proximité de Hannut, de nombreuses nouvelles constructions ont été érigées dans les dix dernières années et de nouvelles voiries ont été construites, comme les chemins de Manouva et des Blés, ou réaménagées comme la Vieille Voie de Liège et le chemin de la Haillette. La rue de la Justice est aujourd'hui bordée de maisons sur presque toute sa longueur. L'habitat se densifie et des immeubles à appartements complètent l'ensemble.





Complètement isolée au milieu des campagnes entre Crehen et Ambresin, la ferme de Dieu-le-Garde était déjà mentionnée en 1419 dans les possessions de l'abbaye Saint-Laurent de Liège. Il existe toujours une ferme isolée à cet endroit aujourd'hui.

### Origine du nom du village

La première appellation du village remonte à 1194, sous le nom de *Crahain*. Elle devint *Crehaing* en 1209. Ce nom, provenant de l'ancien flamand « Kraai-hem », signifierait le « Domaine aux corbeaux ».

### Des premiers hommes sédentaires aux Celtes

La première civilisation sédentaire qui s'est installée en Hesbaye est la civilisation « omalienne », environ 5 000 ans av. J.-C. Pour la conservation des réserves alimentaires et pour le transport de l'eau, les agriculteurs sédentaires fabriquaient de remarquables poteries de terre cuite qu'ils décoraient en y dessinant des rubans, d'où le qualificatif de « rubanée » donné à leur civilisation. Des fragments de poterie, des tessons, des silex, ont été mis au jour lors de fouilles à Lens-Saint-Ser-



vais et des traces de maisons communautaires préhistoriques y ont été repérées. Ces habitations rectangulaires de 20 à 30 m de long étaient construites en bois et torchis (mélange de terre, d'eau et de paille hachée, plaqué sur un clayonnage en bois). Il est vraisemblable que ces premiers agriculteurs ont travaillé la terre également à Crehen ou y ont fait paître leur troupeau.



Près de mille ans plus tard, les vallées de la Meuse et du Geer étaient densément occupées par des hommes sédentaires appartenant à la civilisation Michelsberg. Cela s'est produit vers le milieu du néolithique (entre 4 300 et 3 600 av. J.-C.). C'était l'époque de la pierre polie caractérisée par la belle

hache souvent triangulaire et par la pointe de flèche à pédoncule et à ailerons. De nombreux sites d'extraction et de taille du silex ont été identifiés dans les bancs de craie qui dominent la rive gauche de la Meuse. Le village d'Avennes était un centre très important de cette activité minière. Des puits et des vestiges d'ateliers de débitage du silex y ont été repérés à plusieurs endroits, de même qu'à Latinne. Des établissements plus modestes se trouvaient également sur le territoire hannutois : la taille du silex a été une activité importante à Wansin. D'autres sites connus dans notre région se trouvent à Jandrain-Jandrenouille, Braives et Meeffe. Des morceaux de poteries et des outils datant de cette époque ont été découverts sur le territoire de Crehen.



*Têtes de flèches en silex du milieu du néolithique*

L'âge du bronze (environ de 1 800 à 750 av. J.-C.) puis l'âge du fer (de 750 à 50 av. J.-C.) s'ensuivirent. Aucune découverte se rattachant à ces époques n'a eu lieu à Crehen jusqu'à présent. Pourtant, plusieurs sites archéologiques de l'âge du bronze sont connus dans la région, notamment à Latinne et à Pitet. Un autre se trouve à Lens-Saint-Servais. Un peu plus loin,

à Omal, six fonds de cabanes datant de l'âge des métaux ont été fouillés en 1905. Il ne fait aucun doute qu'ici comme ailleurs le peuplement s'intensifia. Des chemins furent tracés. Ils facilitèrent plus tard la progression des armées romaines. Les cultures se développèrent. Vers 450 av. J.-C., des *Celtes* issus du nord-ouest des Alpes s'installèrent dans la région. Ils construisaient alors des cabanes également en torchis, mais destinées à abriter une seule famille. Ces habitations comprenaient une seule grande pièce, ainsi qu'un enclos pour les animaux. Les Celtes installés à Crehen devaient appartenir à la tribu des Éburons.





Les auteurs latins utilisaient déjà depuis plusieurs siècles av. J.-C. les noms de *Galli* (« Gaulois »), pluriel de *Gallus*, pour désigner les Celtes installés au nord de l'*Étrurie* (territoire des *Étrusques*, qui correspondait plus ou moins à la Toscane d'aujourd'hui), et de *Gallia* (« Gaule ») pour nommer leurs pays. La Gaule tomba progressivement sous domination romaine au cours d'une période allant du 2<sup>e</sup> siècle au 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. La Gaule cisalpine (nord de l'Italie) fut conquise en 203 av. J.-C. et la Gaule transalpine (Provence et partie du Languedoc) en 123 av. J.-C. La Gaule fut ensuite envahie après 120 av. J.-C. par les *Cimbres* et

les *Teutons* (tribus celtes originaires du Danemark et du nord de l'Allemagne), qui furent à leur tour vaincus par les Romains en 103 av. J.-C. *Jules César* conquiert finalement les parties restantes de la Gaule (qu'il considéra comme divisées en trois parties : *Gallia Celtica*, *Gallia Belgica* et *Gallia Aquitania*) dans ses « campagnes » de 58 à 51 avant notre ère.

### L'époque romaine

En 57 av. J.-C., les légions romaines commandées par *Jules César* envahirent la *Gallia Belgica* et soumièrent progressivement les populations locales. Avec la Guerre des Gaules, prirent fin, non seulement l'indépendance gauloise, mais également la civilisation celtique. Il fallut cependant attendre plusieurs décennies avant que les Romains ne s'installent réellement dans nos régions. Cette période fut ponctuée par plusieurs soulèvements de peuplades gauloises. En 54 av. J.-C., *Ambiorix*, le chef des Éburons, organisa l'insurrection de la Gaule Belgique contre César et massacra les légions romaines qui se trouvaient à proximité de la forteresse d'*Atuatuca*, située par certains historiens à l'emplacement de la ville actuelle de Tongres. La réaction de César fut terrible : les tribus en rébellion furent exterminées si bien que le peuple des Éburons disparut de l'histoire. Les territoires conquis furent

donnés plus tard à d'anciens soldats et repeuplés par des tribus pacifiées venues d'outre-Rhin (des Tongres, des Béthasiens...) et par de nombreux esclaves prisonniers de guerre. La région fut alors habitée d'un amalgame d'autochtones qui avaient survécu aux massacres et de nouveaux venus de langue et de religion principalement germaniques. Le *siège d'Alésia* en 52 av. J.-C. fut une bataille décisive de la fin de la Guerre des Gaules : elle vit la défaite d'une coalition de peuples gaulois menée par Vercingétorix face à l'armée romaine de Jules César. Après avoir étouffé les derniers foyers de révolte, César affirma la souveraineté de Rome sur les territoires de la Gaule situés à l'ouest du Rhin.

De 49 à 45 av. J.-C., Rome fut déchirée par une guerre civile au sommet : César et Pompée se disputaient le pouvoir. César gagna la partie.

Après l'assassinat de César en 44 av. J.-C., il fallut encore attendre l'accession d'Octave, héritier de César, au titre d'Auguste en 27 av. J.-C. pour voir naître *l'Empire romain*. Avec le règne d'Auguste débuta pour Rome une période de stabilité politique, après un siècle de déchirements sociaux, politiques et de guerres civiles ayant agité tout l'empire territorial. En ce qui concerne la Gaule, le premier souci d'Auguste

et de ses successeurs fut de réorganiser administrativement les nouveaux territoires conquis. Assez rapidement, *Atuatuca*, l'ancienne place forte des Éburons, fut transformée en ville selon un schéma de rues se coupant à angle droit suivant les règles romaines, et fut entourée d'un long rempart en pierres : *Atuatuca Tongrorum* est « l'ancêtre » de la ville de Tongres. Les plus anciens vestiges archéologiques découverts à Tongres remontent à 30 av. J.-C. Il en fut de même pour les « ancêtres » d'Arlon et de Tournai.

La Gaule fut partagée en trois *provinces* : la *Lyonnaise*, l'*Aquitaine* et la *Belgique*. La *Narbonnaise*, conquise plus de 70 ans avant le reste du territoire, possédait de son côté un statut spécifique avec un proconsul à sa tête.

Au cours des deux dernières décennies av. J.-C., un réseau routier de grande valeur fut implanté entre ces cités. La chaussée romaine Bavay-

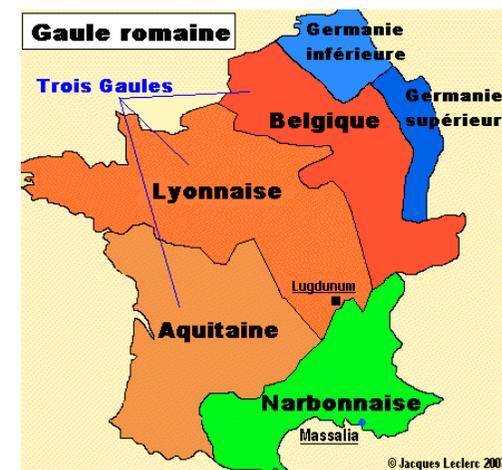


Tongres, segment d'une des grandes voies de l'Empire qui reliait la mer du Nord depuis Boulogne jusqu'au Rhin à Cologne, fut construite sur ordre d'Auguste. Bâtie dans le cadre de l'organisation des territoires conquis par Jules César, elle avait un double objectif à la fois stratégique et administratif. Elle devait relier les villes, chefs-lieux de cités, comme Bavay ou Tongres, et assurer la jonction entre les frontières des provinces du nord de l'Empire. Elle est devenue très rapidement une artère importante pour le commerce et les échanges culturels. Cette chaussée passe au sud du territoire de Crehen, sur celui de Moxhe. Elle a suscité le développement d'agglomérations (sous le nom de *vicus*) accrochées à son parcours, comme *Perniciacum*, aujourd'hui sur le territoire de Braives, à proximité d'Avennes. Ce vicus, implanté à un carrefour routier, servait de centre à une microrégion. Les coutumes ancestrales gauloises et les influences romaines s'y côtoyaient, si bien que le vicus offrait une forme de transition entre les deux cultures.

Vers 17 av. J.-C. la légion de *Marcus Lollius*, le gouverneur de la province Belgique, fut écrasée par les *Sicambres*, une tribu qui vivait sur la rive orientale du Rhin. Ceux-ci avaient traversé le Rhin, détruit partiellement la légion et s'étaient emparés de ses

enseignes. L'empereur Auguste comprit que la frontière du Rhin était toujours instable. Dans les années 16 à 13 av. J.-C., les Romains réorganisèrent la rive gauche du Rhin, qui devint alors une zone militaire. Ils y créèrent deux groupes d'armées : l'armée du Moyen-Rhin ou de « Germanie supérieure » et l'armée du Bas-Rhin ou de « Germanie inférieure ». Bien que les commandants subalternes fussent officiellement aux ordres du gouverneur de la Gaule Belgique, ils étaient en fait autonomes. Pour renforcer les effectifs militaires, les différents empereurs romains instaurèrent progressivement un certain nombre de procédures tendant à incorporer des étrangers dans les troupes romaines.

L'invasion romaine de la Germanie sous Auguste commença en 12 av. J.-C. et dura une vingtaine d'années. Elle permit à l'Empire romain de s'étendre au-delà du Rhin. La tentative d'annexion définitive de cette terre sauvage,



couverte de forêts et de marais, occupée par une population difficile à contrôler, car résidant dans de petites communautés de 50 à 100 habitants, échoua lorsque l'armée envoyée pour diriger la nouvelle province de Germanie fut anéantie lors de la *bataille de Teutobourg*, en l'an 9 apr. J.-C. Toute la région entre le Rhin et l'Elbe fut définitivement perdue : la frontière naturelle fut définitivement rapportée au Rhin. Il fallut attendre L'Empereur Domitien (81 – 96) pour que soient acquis quelques nouveaux territoires, entre les hautes vallées du Rhin et du Danube. Vers 90, ce dernier décida de donner aux anciennes zones militaires le statut de *provinces* romaines. Ainsi, la « Germanie inférieure » s'étendit autour de la vallée de la Meuse, à l'ouest du Rhin, dans la zone qui couvre aujourd'hui le sud des Pays-Bas, une partie de la Belgique (dont notre région), le Luxembourg, une partie du nord-est de la France et le nord-ouest de l'Allemagne. La capitale de la Germanie inférieure était *Colonia Claudia Ara Agrippinensium* : l'actuelle ville de Cologne.

Vers l'année 30 apr. J.-C. eut lieu au Proche-Orient la crucifixion de *Jésus de Nazareth*, qui marque le début du christianisme. Les premières communautés, qui ne se définissaient pas encore comme chrétiennes, furent fondées par plusieurs disciples de

Jésus, à Jérusalem d'abord, mais aussi rapidement dans les villes de Rome, Éphèse, Antioche et Alexandrie, à la suite de nombreux voyages pour prêcher la nouvelle doctrine. L'Empire romain disposait de nombreuses liaisons maritimes très fréquentées et d'un réseau routier très ramifié, ce qui facilita la diffusion du christianisme. Vers l'an 100, de nombreuses personnes s'étaient déjà converties, bien que l'état romain continuât néanmoins à persécuter les chrétiens.

Les années 90 à 210 apr. J.-C. sont considérées comme l'âge d'or de la période gallo-romaine, connue sous le nom de « pax romana ». Cette expression latine, se traduisant par « paix romaine », désigne la longue période de paix imposée par l'Empire romain aux régions conquises. L'expression provient du fait que l'administration et le droit romain pacifiaient les régions qui avaient souffert des querelles entre chefs rivaux. Pendant ce temps, Rome livrait toujours bataille contre les peuples et les tribus en périphérie, notamment contre les peuples germaniques. Il s'agit d'une ère de relative tranquillité, pendant laquelle Rome n'éprouva ni guerre civile majeure, ni grande invasion. Les habitants de notre région purent, sous l'occupation romaine, vivre ensemble en paix relative pendant toute cette période.

À l'époque romaine, il n'existait pas, dans les campagnes, des villages comme nous les connaissons aujourd'hui. La région était seulement couverte de grandes exploitations agricoles, appelées *villas gallo-romaines*. Une villa disposait de 40 à 45 ha de terres. Le mot latin *villa* regroupait non seulement les habitations des propriétaires,



mais aussi celles de la main d'œuvre, des bâtiments d'exploitation et les ateliers. La cour du bâtiment résidentiel principal, généralement d'environ 125 m sur 200 m, était entourée de granges, d'écuries, d'ateliers et de logements pour le personnel. Les murs étaient faits de bois et de torchis, parfois de pierres. Le toit était recouvert de tuiles. Les différentes villas dont le plan est connu étaient toutes très différentes, tant par leurs dimensions que par le confort de leurs installations. Presque toutes cependant avaient en commun une galerie en façade encadrée par deux pièces ou « tours » d'angle. Les habitants des campagnes ne vivaient pas différemment de ceux de la ville. Les

intérieurs étaient confortables, souvent luxueux, avec même un chauffage par le sol et une salle de bains.

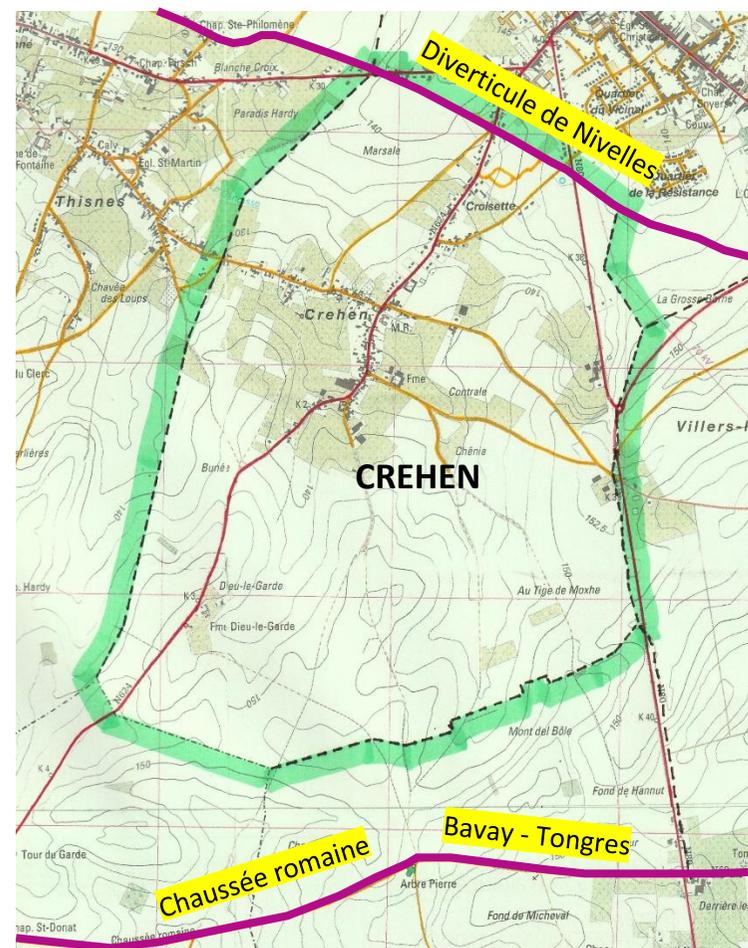


La ferme d'une villa était principalement spécialisée dans la culture du blé et de l'épeautre. Les produits étaient principalement destinés à l'exportation, par exemple vers les garnisons situées sur le Rhin. Très peu de terres n'étaient pas utilisées pour l'agriculture, mais les champs étaient plus petits qu'aujourd'hui. Ils étaient entourés de haies hautes et larges. Même si aucune villa n'a jamais été repérée ni fouillée sur le sol de Crehen, il ne fait aucun doute que

ses riches campagnes abritèrent plusieurs villas gallo-romaines.

Les villas appartenaient au début à des colons romains. Par la suite, d'anciens légionnaires reçurent des terres en remerciement pour services rendus. De nombreux esclaves y étaient employés pour accomplir tous les travaux pénibles. Petit à petit, les élites gauloises intégrées à la citoyenneté romaine devinrent également propriétaires de certaines villas. Remarquons que toutes les fermes de Hesbaye n'étaient pas des villas gallo-romaines. Des fermes traditionnelles gauloises survécurent également. Elles consistaient en un long bâtiment principal fait de bois et de torchis et étaient surmontées d'un toit de chaume. Les gens vivaient alors dans une moitié du bâtiment et le bétail était parqué dans l'autre. Elles possédaient également des hangars. Ces fermes d'élevage ne dépassaient généralement pas les 10 ha.

À la fin du 1<sup>er</sup> siècle, le vicus de Nivelles s'était déjà développé grâce à l'influence de Rome et aux bienfaits de techniques nouvelles telles que céramique, métallurgie, méthodes de constructions en dur et réalisation de produits de luxe. Une chaussée romaine secondaire, appelée *diverticule*, de construction nettement plus légère que la chaussée principale Bavay–



Tongres, relia Nivelles à cette dernière : après avoir traversé la Petite Gette à Orp-le-Petit, elle passait sur les hauteurs de Wansin, puis au nord du village actuel de Thisnes. Elle constitue encore aujourd'hui la limite entre Crehen et Hannut et est connue sous le nom de

*Vieille Voie de Liège.* Elle traversait ensuite Villers-le-Peuplier et Lens-Saint-Remy pour enfin rejoindre la chaussée principale. Elle fut prolongée au Moyen-Âge vers la région liégeoise. Crehen se trouvait donc entre deux chaussées romaines importantes.

Durant les premiers siècles de notre ère, les peuples germaniques étaient en constante migration, sous la pression d'autres peuples migrants venant de l'est. Pour résister à cette pression, une première ligue de peuples germaniques se constitua au début du 3<sup>e</sup> siècle. Ses membres la nommaient la ligue de « tous les hommes » (*alle man* en langue germanique). Cette ligue, qui apparut pour la première fois en l'an 213 dans les textes romains sous la forme *Allamannicus* (qui a donné *Alamans* en français), avait pour but de résister aux peuples germains voisins et de conquérir de nouveaux territoires, d'abord sur d'autres peuples germains, puis en tentant de franchir le Rhin.

À la même époque, une autre ligue, qui n'était plus assujettie à l'Empire, se forma plus au nord, le long du Rhin et en Germanie inférieure. Il s'agissait de la Ligue franque, d'abord constituée de peuples vivant sur la rive droite du Rhin. Elle comprenait aussi les Tongres déjà installés dans notre région. Ils furent rejoints par

la suite par d'autres peuples originaires de Germanie.

Vers l'an 200, la ville de Lyon était devenue un important centre chrétien en Gaule. Son influence s'étendait sur toute la vallée sud du Rhône. Les marchands, soldats et fonctionnaires apportèrent progressivement la bonne nouvelle jusqu'à Paris, Reims et Trèves.

Vers 240, les Francs pénétrèrent dans les territoires situés entre le Rhin et la Meuse. Ils furent suivis de 253 à 259 par des Saxons, originaires de la région nord-ouest de l'Allemagne située au sud du Danemark actuel. *Gallien* (empereur romain entre 253 et 268) réagit, réorganisa l'armée romaine qui finit par chasser les pillards germaniques.

Vers 250, le christianisme continua son expansion grâce au « bouche-à-oreille ». La religion chrétienne fit son entrée dans notre région : des communautés chrétiennes se développèrent dans les centres urbains importants, tels Cologne, Tongres et Tournai.

À partir de 275, les Francs lancèrent de plus en plus souvent des incursions dans l'empire. Ils détruisirent jusqu'à 60 villes de Gaule. Tongres fut notamment incendiée. Les troupes romaines repoussèrent les intrus, mais elles perdirent progressivement le

contrôle de la région.

L'empereur romain Constantin (272 – 337) se convertit au christianisme en 313. L'évangélisation des lointaines provinces romaines prit cependant beaucoup de temps. Au départ, seuls les citadins romains adoptèrent progressivement la nouvelle religion. C'est ainsi que le centre des premiers développements du christianisme dans notre région fut *Atuatuca Tungrorum* (Tongres) : il fut choisi vers 346 comme siège d'un évêché. Saint *Servais* (300 – 384) en fut le premier évêque dont fait mention l'histoire. Après sa mort, ses reliques furent transportées de Tongres à Maastricht où se trouve encore son sarcophage dans une crypte visitée par les papes. Le christianisme devint la religion d'État de l'Empire romain en 380.

La présence des Francs païens à la même époque dans notre région ne permit pas au christianisme de s'y propager rapidement. L'évangélisation des anciennes provinces romaines demanda encore plusieurs siècles.

### Crehen sous les Francs

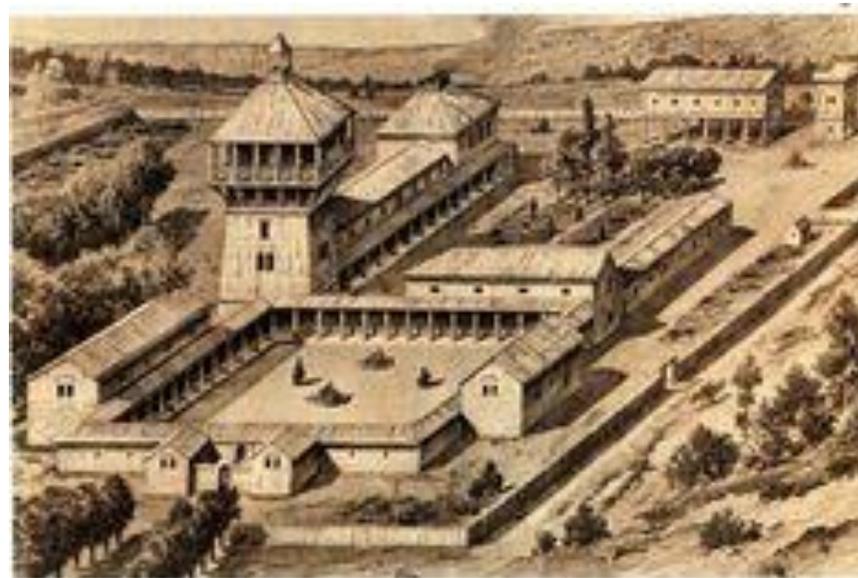
Progressivement, l'empire s'affaiblit : les légions romaines ne parvinrent plus à repousser les peuples qui se pressaient derrière le Rhin, et finirent par se replier vers le sud. Les campagnes furent ravagées par les nouveaux arrivants, les villas pillées et incendiées. Beaucoup de Gallo-Romains prirent le chemin de l'exode ; d'autres restèrent sur place en tâchant de s'entendre avec les envahisseurs. Vers la seconde moitié du 4<sup>e</sup> siècle, la Hesbaye fut complètement occupée par les Francs. Au début, il y eut peu d'unions entre les peuples vu le mépris des Francs pour les assujettis. Plus tard, les races se mélangèrent progressivement : le type blond resta cependant prédominant au nord de la chaussée romaine et le type brun au sud. Les anciennes villas gallo-romaines retournèrent partiellement à la friche et les terres se couvrirent de taillis. *Perniciacum* fut abandonné.

La forte chute démographique et l'extrême raréfaction des esclaves poussèrent les Francs à se fixer sur une terre et à devenir colons, pour subvenir à leurs propres besoins. Ils se partagèrent ainsi les étendues abandonnées par leurs ennemis en fuite. Le territoire détenu en pleine propriété par chacun d'eux prit le nom *d'alleu*. Son importance était en rapport avec les

services rendus lors de la conquête : ainsi prirent naissance des grands, mais aussi des petits alleux. Celui du roi était immense.

Le propriétaire d'un alleu devait le service militaire au roi, mais il était exempté d'impôt et de toute charge. Il rendait lui-même la justice sur ses terres. Se réservant une partie d'entre elles pour son usage personnel, cultivée par des serfs, il répartissait le reste en tenures cédées à des tenanciers, libres ou esclaves, contre redevance et obligation de cultiver les parcelles : ceux-ci étaient généralement d'anciens Gallo-Romains.

Les grandes propriétés vivaient en autarcie : elles produisaient uniquement ce qu'elles consommaient et des ateliers domaniaux plus ou moins vastes complétaient les bâtiments agricoles pour fabriquer sur place tout ce qui était nécessaire à la bonne marche de l'exploitation. Ainsi, après la pacification, de nouvelles demeures rurales se reconstruisirent : les *villas franques*. Elles étaient disposées en carré, autour d'une cour fermée, pour mieux se protéger des intrus. Cette disposition subsista pendant des siècles. Construites en bois, elles n'ont évidemment laissé aucune trace visible de leur présence.

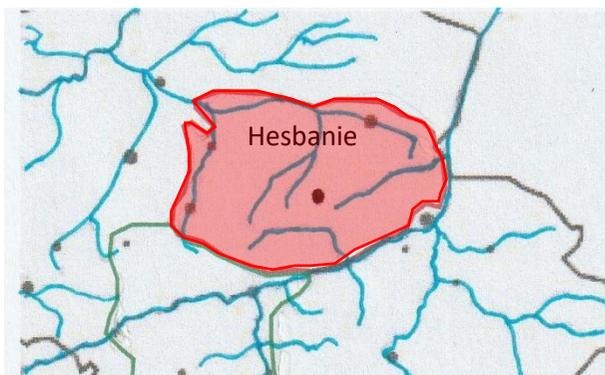


*Villa franque*

L'affaiblissement politique poussa les humbles à se grouper autour de la seule puissance subsistante, le maître du grand domaine, qui assurait l'ordre et rendait la justice. C'est ainsi que se formèrent les premiers villages, à proximité des villas franques. Celles-ci se construisirent davantage vers les fonds de vallées que les anciennes villas gallo-romaines, car les Francs étaient aussi éleveurs et ils s'établissaient ainsi à proximité des points d'eau. Le territoire de Crehen dépourvu de véritable cours d'eau n'était pas un atout.

## Crehen en Hesbanie

Le territoire conquis par les Francs portait en 481 le nom *d'Austrasie*. Il était subdivisé administrative-ment en espèces de grands cantons, nommés *pagus*, dont les limites exactes ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Crehen se trouvait clairement dans le grand *pagus de Hesbaye*, nommé *Hesbanie*. Celui-ci correspondait à une division naturelle, approximativement comprise entre la Dyle à l'ouest, le Démer au nord et la Meuse à l'est et au sud.

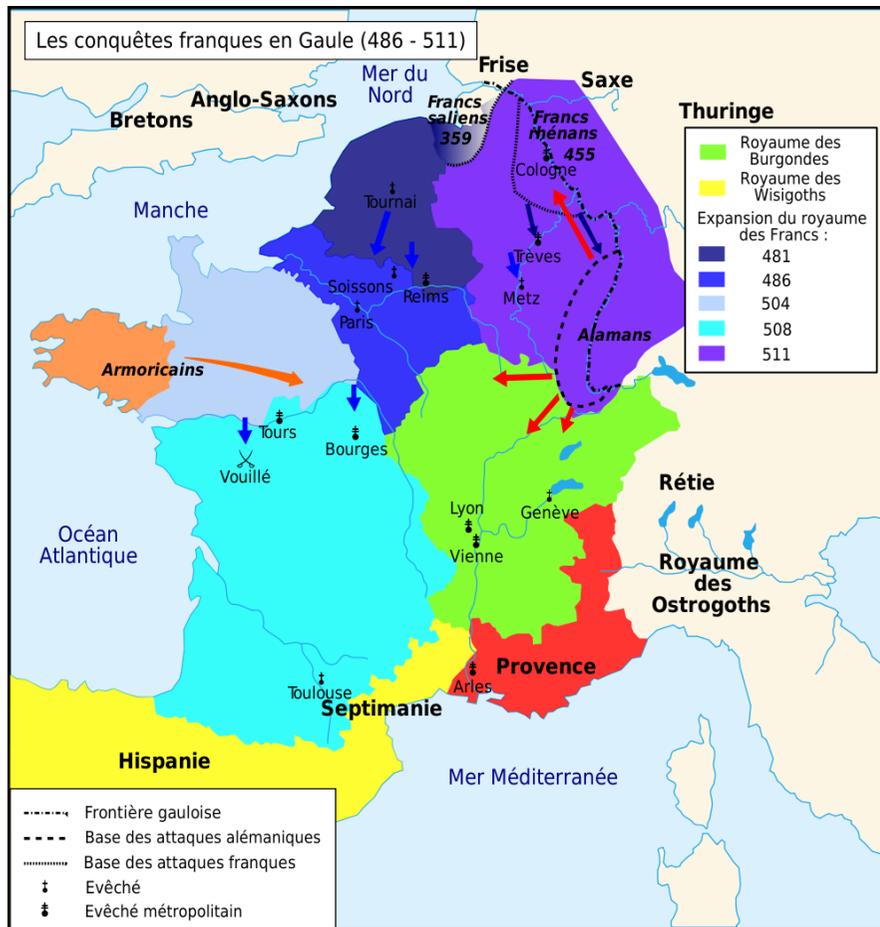


Lorsque les chaussées romaines furent restaurées à partir du 6<sup>e</sup> siècle, et que le commerce put se développer à nouveau, les villas franques se transformèrent progressivement : la tour devint un donjon pour abriter le propriétaire des lieux — qui en était le *seigneur* —, les bâtiments agricoles s'étendirent, les

cabanes des ouvriers agricoles se multiplièrent. En cas de danger, tout le monde se réfugiait rapidement derrière les remparts où four, moulin, pressoir, greniers, puits et réserves d'eau étaient en sécurité.

*Mérovée* est considéré comme ayant été le deuxième roi des *Francs saliens*, originaires de la région proche de l'embouchure du Rhin (dans la Hollande actuelle). Son existence est entourée de tant d'obscurité que certains historiens en ont fait un roi légendaire. Il a cependant donné son nom à la dynastie des *Mérovingiens*.

Issu de cette dynastie, *Clovis* (vers 466 – 511) était le fils de *Childéric I<sup>er</sup>*, roi des *Francs saliens* de Tournai, et petit-fils présumé de *Mérovée*. Chef militaire, il accrut considérablement le territoire du petit royaume des Francs saliens, dont il hérita à la mort de son père. Il parvint à unifier une grande partie de tous les royaumes francs et devint ainsi le roi de tous les Francs de 481 à 511. Au début de son règne, *Clovis* était toujours païen. Néanmoins, vers 498, il se convertit au christianisme et reçut le baptême avec 3 000 de ses guerriers (les baptêmes collectifs étaient alors courants) des mains de saint *Remi*, l'évêque de Reims. Ainsi, ce baptême marqua le début du lien



compter sur l'appui du clergé, et inversement, le clergé put compter sur la puissance du roi. Il établit la capitale de son royaume à Paris.

Après la mort du roi franc *Clovis* en 511, son royaume fut partagé entre ses quatre fils, conformément à la tradition franque. La carte du royaume franc évolua au gré des guerres, des crises et des héritages. Le royaume fut souvent divisé en quatre parties : au nord-ouest s'étendait la *Neustrie*, entre la Loire et l'Escaut ; au nord-est *l'Austrasie* comprenait les bassins de la Meuse et de la Moselle, jusqu'aux



entre le clergé et la monarchie franque. Dorénavant, le souverain put régner au nom de Dieu. Ce baptême permit ainsi à Clovis d'asseoir durablement son autorité sur les populations, essentiellement gallo-romaines et chrétiennes, qu'il dominait. Le roi put alors

bassins moyen et inférieur du Rhin ; au sud-ouest se trouvait l'*Aquitaine* ; enfin, au sud-est s'élevait la *Bourgogne*. Au 6<sup>e</sup> siècle, la *Hesbanie* se trouvait donc en *Austrasie*. C'est pendant ce siècle que le siège de l'évêché quitta Tongres pour Maastricht, où étaient conservées les reliques de saint Servais. L'Austrasie fut alors dirigée de 511 à 534 par *Thierry* (ou *Théodoric*), puis de 534 à 548 par son fils *Thibert I<sup>er</sup>* (ou *Théodebert*) et de 548 à 555 par son petit-fils *Thibaud* (ou *Théobald*), avec Reims comme capitale.

L'ancien royaume de *Clovis*, augmenté du royaume de Bourgogne, fut réuni par *Clotaire I<sup>er</sup>* vers 555 puis de nouveau partagé entre ses fils à sa mort. *Caribert* obtint le royaume de Paris, *Gontran* le royaume de Bourgogne, *Sigebert I<sup>er</sup>* le royaume d'Austrasie et *Chilpéric I<sup>er</sup>* le royaume de Neustrie. *Caribert* mourut prématurément en 567, ses trois frères se partagèrent son royaume : en particulier, *Sigebert I<sup>er</sup>* (Austrasie-Reims) reçut Paris et *Chilpéric* (Neustrie-Soissons) Rouen. Une querelle familiale plongea alors les trois frères dans une guerre impitoyable. La lutte s'engagea surtout entre *Chilpéric I<sup>er</sup>* (Neustrie-Soissons) et *Sigebert I<sup>er</sup>* (Austrasie-Reims). Au centre, *Gontran* (Bourgogne-Orléans) prit d'abord le parti de *Sigebert I<sup>er</sup>* et ensemble ils parvinrent à prendre

l'avantage. Mais après s'être brouillé avec ce dernier, *Gontran* s'allia avec *Chilpéric I<sup>er</sup>*. *Sigebert I<sup>er</sup>* (Austrasie-Reims) fut assassiné en 575. Son épouse *Brunehilde* (ou *Brunehaut*), fille du roi des Wisigoths, fit de Metz sa capitale et géra seule le pays avec toute son énergie en secondant son fils *Childebert II*, encore enfant. Selon la légende, Brunehaut se serait attachée à entretenir les voies de communication terrestres : c'est pourquoi de nombreuses chaussées romaines antiques qu'elle restaura portent encore le nom de *chaussée Brunehaut*. *Chilpéric I<sup>er</sup>* fut ensuite assassiné par un inconnu en 584. Les deux reines d'Austrasie et de Neustrie, *Brunehaut* et *Frédégonde*, perpétuèrent la lutte des deux royaumes. Malgré cela, *Childebert II* et son oncle *Gontran* se rapprochèrent de nouveau et scellèrent une alliance qui permit à *Childebert II* de récupérer le royaume de *Gontran* à la mort de ce dernier en 592. Désormais, il n'y eut plus que deux royaumes : l'Austrasie et la Bourgogne (ancien territoire des Burgondes) gouvernées par *Childebert II* et la Neustrie gouvernée par *Frédégonde* et son fils *Clotaire II*. À la mort de *Childebert II* en 596, le royaume fut à nouveau partagé entre ses fils : *Théodebert II* (Austrasie) et *Thierry II* (Bourgogne). Le premier fut tué en 612, le second mourut l'année suivante à l'âge de 25 ans. Le fils de *Thierry II*, nommé

*Sigebert II*, devint roi mérovingien à seulement 11 ans, mais fut capturé puis mis à mort la même année par *Clotaire II*, roi de Neustrie, fils de feu *Chilpéric I<sup>er</sup>*. Ce dernier s'empara du pouvoir et régna sur l'ensemble des territoires francs jusqu'en 629, en tant que « Roi des Francs ».

*Clotaire II* nomma *Arnoul de Metz* comme précepteur de son fils *Dagobert I<sup>er</sup>*, dont il devint par la suite le conseiller très avisé. En récompense, le roi *Clotaire II* invita expressément *Arnoul* à accepter le siège épiscopal de l'évêché de Metz, qui était à cette époque la capitale du royaume d'Austrasie. Il fut ainsi le 29<sup>e</sup> évêque de Metz de 613 à 628, et fit preuve d'un dévouement dans l'accomplissement de ses attributions. Il fut pour cela très apprécié et *Clotaire II* continua à l'associer au gouvernement de l'Austrasie. Il a donc tenu un rôle très important, tant dans la vie de l'église que dans la gestion du royaume d'Austrasie. Lorsque *Clotaire II* nomma *Arnoul* évêque de Metz, l'épouse *Dode* de ce dernier entra au couvent puisqu'un évêque ne pouvait pas être marié. Leur fils *Ansegisel* épousa *Begge*, une fille de *Pépin de Landen*, dit *Pépin l'Ancien* (v. 580 – 640). Ce dernier était *Maire* du palais du roi, c'est-à-dire l'intendant chargé des affaires domestiques du palais. Il commandait les

personnes chargées de l'exploitation du domaine royal, gérait la fortune du souverain et dirigeait le gouvernement intérieur du palais. Il est l'ancêtre des premiers Carolingiens, qui déposeront le dernier roi mérovingien au siècle suivant.



*Pépin de Landen* eut avec son épouse *Itte Idoberge* (connue également sous le nom de *Ide de Nivelles*) un fils, *Grimoald I<sup>er</sup>* et deux filles, *Begge* dont nous venons de parler, et *Gertrude*. À la mort de *Pépin*, *Ide* transforma le château familial de Nivelles, à l'instigation de *saint Amand* de Maastricht, l'évangéliste

de nos régions sous les Mérovingiens, en monastère mixte, et elle en devint la première abbesse. Peu après la fondation du monastère, *Ide* céda la place à sa fille *Gertrude* qui devint abbesse à son tour. Celle-ci s'impliqua beaucoup dans la vie religieuse. Les nombreux jeûnes qu'elle avait pratiqués la diminuèrent physiquement si bien qu'elle décéda à 33 ans à peine. Elle devint alors l'objet d'un culte populaire. Beaucoup d'églises furent

rebaptisées en son honneur. À Crehen, l'église est dédiée depuis toujours à *sainte Gertrude*. Au départ, il s'agissait d'une petite chapelle, construite en bois et torchis. La date de sa construction est inconnue, mais il est très probable qu'elle remonte à l'époque mérovingienne !

À la mort de son père en 622, *Dagobert I<sup>er</sup>* prit la tête du royaume d'Austrasie, puis du royaume de France en 632 à la mort de son frère *Caribert II*, qui avait succédé à son père *Clotaire II* trois ans plus tôt.

À partir du 7<sup>e</sup> siècle, la religion chrétienne va finir par s'installer durablement partout, et également dans les campagnes. Membre de la famille royale d'Austrasie, *Trudon* (629 – 693), né à proximité de la ville actuelle de Saint-Trond, fut envoyé à Metz pour y étudier à l'école cathédrale. À la fin de ses études, il fut ordonné



*Saint Trudon*

prêtre par l'évêque de Metz. Revenu dans sa région natale de Hesbaye, il y prêcha l'évangile aux populations encore païennes : il fit partie de la première génération de missionnaires ayant œuvré en Belgique. Il construisit vers 656 une petite église sur ses terres, y attachant un prieuré monastique, sorte de halte de moines missionnaires. Ce prieuré adopta au 9<sup>e</sup> siècle la règle bénédictine et devint un prospère monastère à l'origine de la ville de *Saint-Trond* (Sint-Truiden).

Entre-temps, vers 636, était né *Lambert* dans une famille noble établie à Maastricht, chef-lieu de l'évêché. Lorsque l'évêque *Théodard* fut assassiné vers 667, *Lambert* fut proposé par le roi *Childéric II* (qui régna de 662 à 675) pour occuper le siège épiscopal vacant. *Lambert* devint alors à la cour mérovingienne un personnage influent, un des conseillers les plus écoutés du roi *Childéric II*.



*Saint Lambert*

À la mort de *Dagobert I<sup>er</sup>* en 639, son fils *Sigebert III* hérita du royaume d'Austrasie. Il n'était qu'un fils naturel contesté de *Dagobert I<sup>er</sup>*

*et de Raintrude*, sa concubine. *Sigebert III* n'eut pas une grande influence sur le pouvoir royal, car, fort pieu, il était essentiellement intéressé par la fondation de monastères et d'églises, si bien que *Grimoald I<sup>er</sup>*, l'ambitieux fils de *Pépin de Landen*, avait réussi dès 642 à succéder à son père comme maire du palais, et c'est lui qui, dans les faits, gouvernait l'Austrasie au nom de *Sigebert III* ! Audacieux et sans limites, *Grimoald* essaya de substituer sa descendance à celles des Mérovingiens en faisant adopter son fils *Childebert* par le roi *Sigebert III*. Dans un premier temps, le stratagème réussit, car *Childebert* devint « *Childebert l'Adopté* », et il régna effectivement sur l'Austrasie de 656 à 662. Néanmoins, le temps des Pépinides n'avait pas encore sonné, comme nous allons nous en rendre compte.

En effet, *Himenechilde* (ou *Emnechilde*), épouse de *Sigebert III*, lui donna contre toute attente un fils légitime, *Dagobert II*, qui naquit vers 646. Dès le décès de *Sigebert III* en 656, *Grimoald I<sup>er</sup>* s'empara de *Dagobert II* et l'exila dans un couvent irlandais. Les membres de la haute aristocratie proches du roi n'acceptèrent pas cet état de fait : ils complotèrent, s'emparèrent de *Grimoald I<sup>er</sup>* et le livrèrent à *Clotaire III*, le roi des Francs de Neustrie, qui l'emprisonna.

*Grimoald I<sup>er</sup>* fut assassiné en 662 sur ordre de *Clovis II*, successeur de *Clotaire III*. *Childebert l'Adopté* fut tué la même année et remplacé en Austrasie par *Childéric II* (662-675), un des fils de *Clovis II*. Les Pépinides disparurent pour longtemps de la scène politique d'Austrasie. Le stratagème de *Grimoald I<sup>er</sup>* avait donc échoué !

Les rois mérovingiens qui succédèrent à *Dagobert I<sup>er</sup>* à partir de 639 étaient souvent très jeunes et leurs règnes assez brefs. Les nombreuses querelles de succession amenèrent ainsi une période de grande instabilité politique, où le pouvoir fut progressivement usurpé par l'aristocratie, et en particulier par les *Maires du palais*. Durant ce 7<sup>e</sup> siècle, le pouvoir des rois diminua fortement, au contraire de celui des abbés et des évêques, issus de l'aristocratie proche des rois. Les prélats jouèrent dorénavant les premiers rôles dans le pays, installant ainsi l'autorité de l'Église sur les populations. Cette situation perdurera jusqu'à la Révolution française... Le dernier roi franc de la dynastie des Mérovingiens régna de 743 à 751 : il s'appelait *Childéric III*.

## Crehen sous les Carolingiens

Le mariage vers 630 d'*Ansegisel*, fils du futur évêque *Arnoul de Metz*, et de *Begge*, fille de *Pépin I<sup>er</sup>* (ou *Pépin de Landen*), est souvent cité comme origine de la lignée carolingienne. Ils eurent un fils, *Pépin II*, dit *Pépin de Herstal* (v. 645 – 714). Il est cité pour la première fois vers 675 comme duc d'Austrasie et devint Maire du palais du roi de 676 à 714. Vers 680, quelques années après l'assassinat du roi *Childéric II*, il s'empara du pouvoir en Austrasie, mais n'en resta pas là : à partir de 690, *Pépin II* prit le contrôle de tous les royaumes francs. Laissant l'Aquitaine de côté, il soumit ensuite les seigneurs de Saxe, de Frise, de Bavière et d'Alémanie. Il était un véritable souverain, mais sans le titre : il nommait les ducs et les comtes, négociait les accords avec les pays voisins, dirigeait l'armée, étendait le territoire du royaume et allait même jusqu'à choisir le roi mérovingien.

L'autorité de *Pépin II* fut acceptée difficilement : la Neustrie supportait mal la domination de ce duc austrasien, d'autant plus que *Pépin II* avait nommé Maire du palais en Neustrie son fils *Grimoald le Jeune*. De plus, il répudia son épouse *Plectrude* pour sa maîtresse *Alpaïde* et les partisans de chacune des deux femmes divisaient la Cour. Cette union est par ailleurs

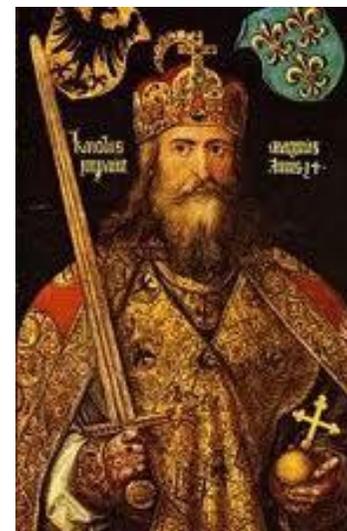
à l'origine de l'assassinat de *Lambert*, l'évêque de Tongres-Maastricht, futur *saint Lambert*, patron de Liège. En septembre d'une année sur laquelle les historiens ne parviennent pas à se mettre d'accord, 696 ou 705, *Pépin II* convia l'évêque dans son palais de Jupille, près de Liège, dans le but de lui demander de l'unir à *Alpaïde*. *Pépin* venait de répudier *Plectrude*, mais l'évêque avait eu vent qu'un enfant était né hors mariage. Il refusa donc de les marier. Quelques jours plus tard, le 17 septembre, *Lambert* et ses neveux, *Pierre* et *Andolet*, furent assassinés par *Dodon*, le frère d'*Alpaïde*, en représailles à son refus, dans sa villa du village de Liège, voisin de Herstal où se trouvait un palais royal. Le corps de *Lambert* fut ensuite ramené en barque à Maastricht où il fut enterré à côté de son père. À l'évêque *Lambert* succéda son disciple *Hubert* (le futur *saint Hubert*), vraisemblablement apparenté à la famille de *Pépin II*. L'attentat de Liège semble finalement avoir servi les intérêts de *Pépin II* en lui permettant de renforcer le contrôle qu'il exerçait sur l'évêché mosan. Vers 715, *Hubert* rapporta les reliques de *Lambert* sur les lieux de son décès et fit construire une chapelle pour protéger son tombeau. Lors de l'exaltation des reliques, le corps de *Lambert*, mort depuis une dizaine d'années, avait été découvert intact dans son cercueil de bois ! Un culte s'était alors

installé sur place et l'ancien évêque assassiné était devenu *saint Lambert*. Liège devint un lieu de pèlerinage et l'ancien village devint rapidement une agglomération importante. Dès 718, le siège de l'évêché fut transféré de Maastricht à Liège. Charlemagne vint y célébrer la fête de Pâques en 770. À la fin du 8<sup>e</sup> siècle, une première cathédrale de style carolingien fut construite pour abriter les reliques de *saint Lambert*.

La succession de *Pépin II* fut disputée entre son petit-fils *Théodebald*, soutenu par sa grand-mère *Plectrude*, et son fils né d'*Alpaïde* à Andenne, *Charles Martel* (v. 688, 741). Le conflit menaça la lignée pépinides elle-même (les Grands de Neustrie se révoltèrent), mais *Charles* finit par l'emporter, établissant fermement la dynastie carolingienne. En tant que « duc des Francs » et Maire du palais, il était *de facto* dirigeant de la Francie de 718 jusqu'à sa mort en 741. Continuant et s'appuyant sur l'œuvre de son père, il rétablit le gouvernement centralisé en Francie, et commença la série de campagnes militaires qui rétablit les Francs comme les maîtres incontestés de toute la Gaule : il étendit le pouvoir du royaume franc à la Bourgogne, renforça le contrôle en Aquitaine qu'il délivra de la menace d'une domination arabo-musulmane et renforça les frontières en Frise et en Neustrie.

En 751, *Pépin III*, dit *Pépin le Bref* (714 – 768), fils de *Charles Martel*, déposa le dernier roi mérovingien, *Childéric III*, et se fit reconnaître comme souverain du royaume franc par le pape : il fut le premier de la *dynastie carolingienne*.

Le terme *carolingien* est dérivé de *Carolus*, qui est à la fois le prénom latinisé de *Charles Martel* (v. 688-741), l'aïeul de cette dynastie, et celui de son petit-fils *Charlemagne* (v. 742 – 814), considéré comme le plus illustre des rois de cette lignée. Roi guerrier, ce dernier agrandit notablement son royaume par une série de campagnes militaires, en particulier contre les Saxons païens dont la soumission fut difficile et violente (772-804), mais aussi contre les Lombards en Italie et les musulmans installés dans le nord de l'Espagne. Souverain réformateur, soucieux d'unification religieuse et de culture, il protégea les arts et les lettres et fut à l'origine de la « renaissance carolingienne ». *Charlemagne* se fit couronner *Empereur des Francs et des*



*Charlemagne*

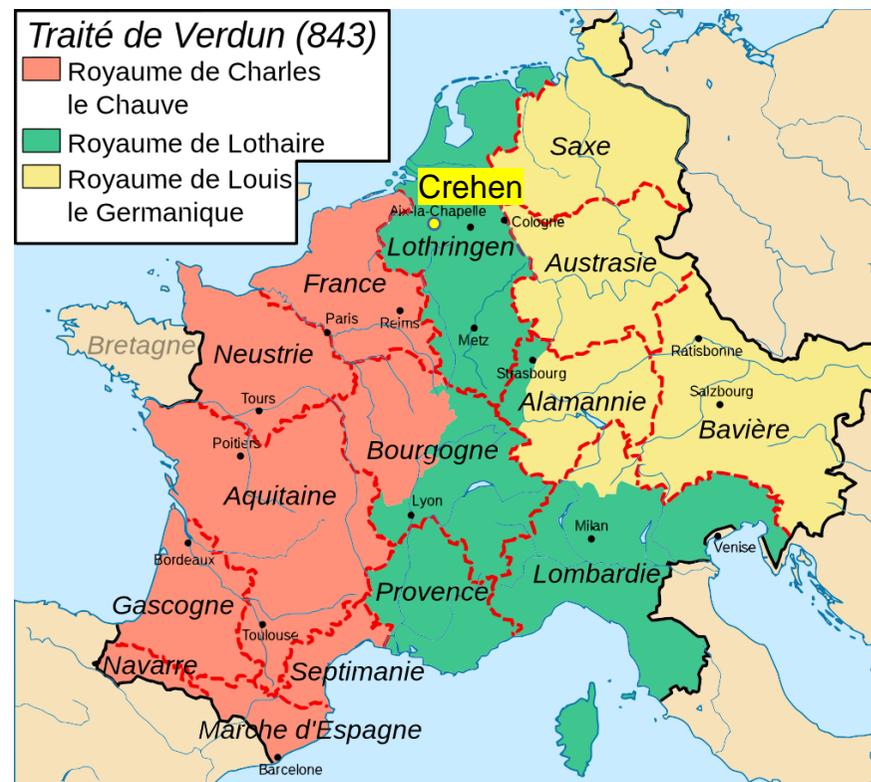
Romains vers l'an 800 à Rome. En 814, son empire couvrait la moitié de l'Europe.



Dès 799, le royaume franc dirigé par Charlemagne connut une première attaque des Vikings venus du nord de l'Europe. Les premiers raids eurent lieu à proximité du rivage : les Vikings pillaient au début les endroits peu riches et peu défendus puis repartaient

rapidement. Par la suite, en remontant les fleuves, ils s'attaquèrent aux villes et aux monastères situés plus à l'intérieur des terres. Le pays connut alors une insécurité rappelant l'époque des Grandes Invasions.

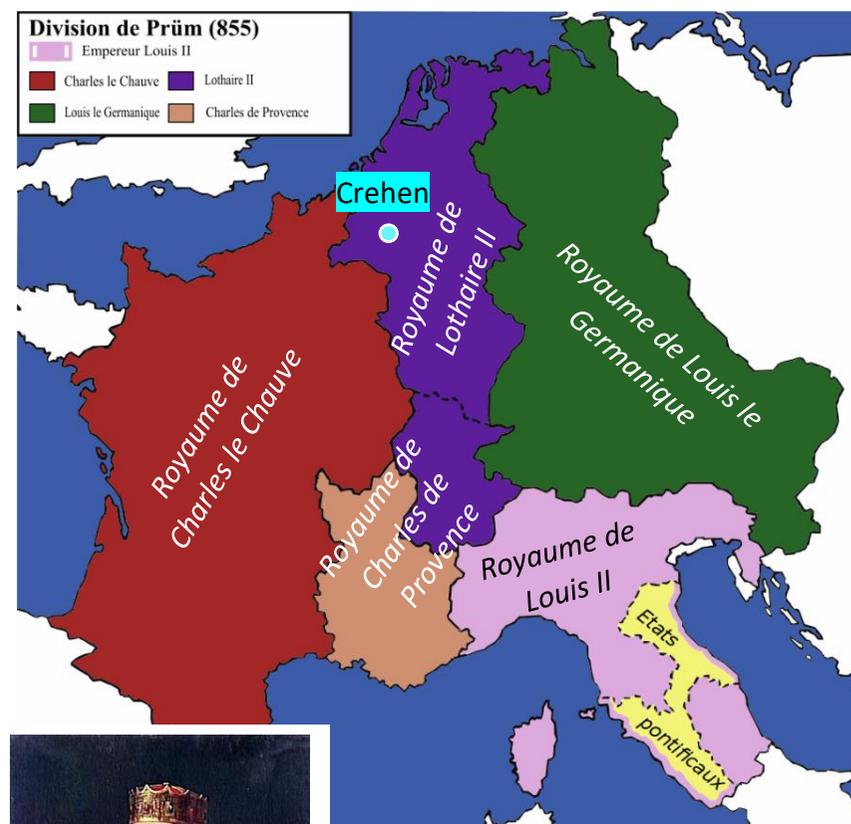
À la mort de Charlemagne en 814, l'empire passa à son unique fils encore en vie : *Louis I<sup>er</sup>*, dit *Louis le Pieux*. Ce dernier décéda le 29 juin 840 ; il avait trois fils : *Lothaire*, *Louis* et *Charles*. La coutume franque



était basée sur le partage de l'héritage entre tous les fils héritiers : à la suite du *traité de Verdun* en 843, l'empire fut donc partagé en trois royaumes, mais le titre d'Empereur ne pouvait être porté que par un seul des trois fils. *Charles le Chauve* reçut la Francie occidentale, qui fut appelée France vers 1200 ; l'aîné *Lothaire I<sup>er</sup>*, à qui échut le titre impérial, reçut la Francie médiane qui allait du centre de l'Italie à la Frise ; *Louis le Germanique* reçut quant à lui la Francie orientale, communément appelée Germanie : c'était le noyau du futur Saint-Empire romain germanique. Notre région appartenait, à cette époque, à l'Empereur Lothaire I<sup>er</sup>.

À partir de 850, les attaques des Vikings se multiplièrent dans les vallées de l'Escaut et de la basse Meuse. Au début, les razzias rapides étaient suivies de retours en Scandinavie. Mais progressivement, de grandes armées adoptèrent une politique de conquête et d'établissement.

En 855, peu avant sa mort, l'Empereur *Lothaire I<sup>er</sup>* partagea son empire entre ses trois fils *Louis II*, *Lothaire II* et *Charles*. À la suite du *traité de Prüm*, l'aîné *Louis II* hérita de la couronne impériale et du royaume carolingien d'Italie (nord de la péninsule) ; le cadet *Lothaire II* reçut la partie nord de l'empire, située entre la

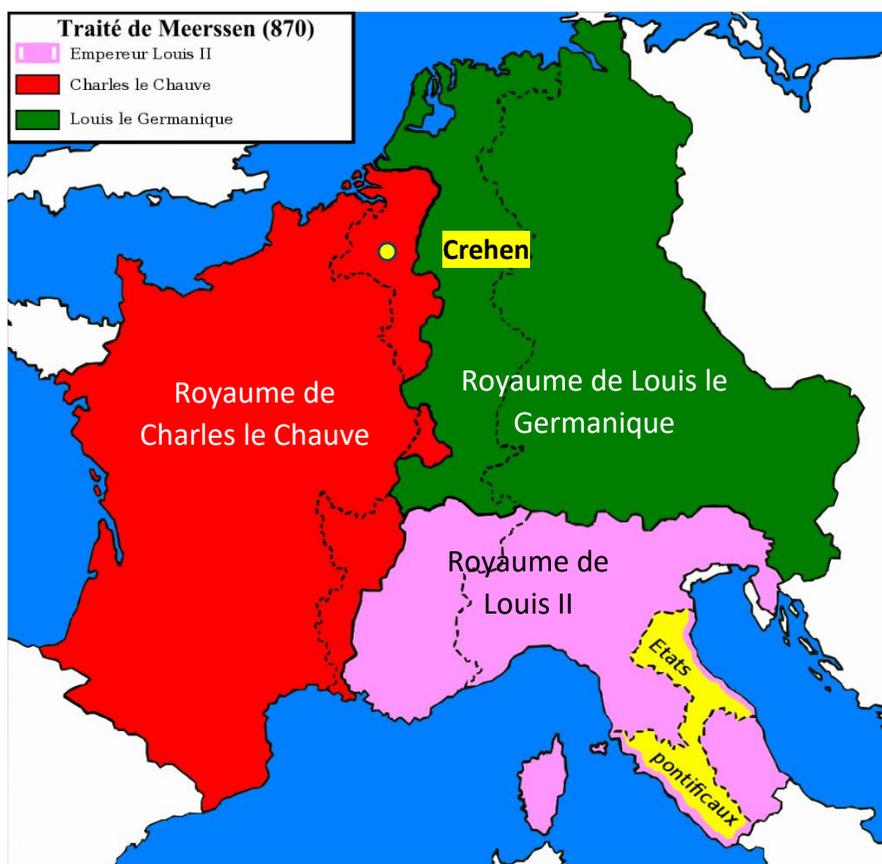


Lothaire II

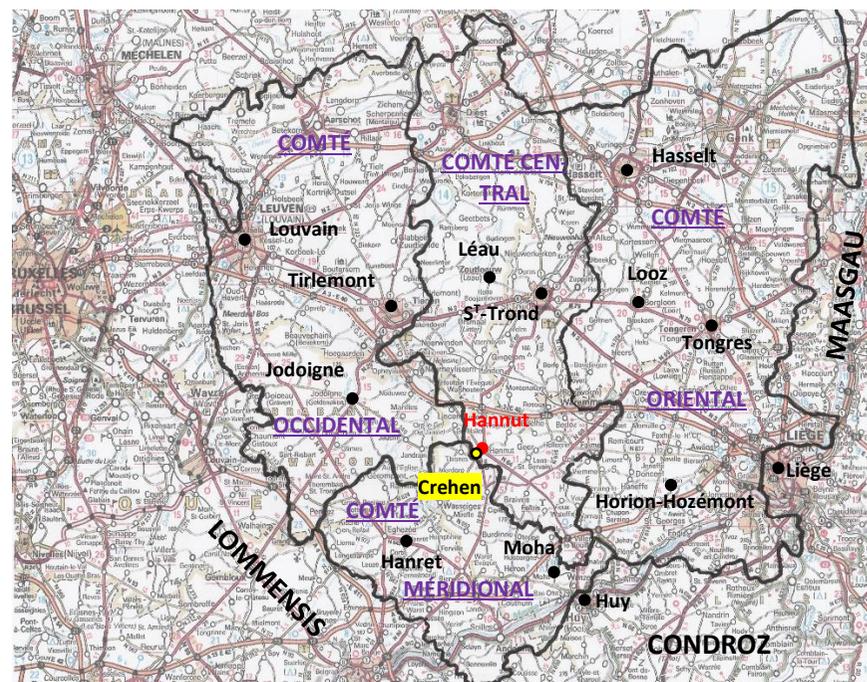
Frise et les Vosges (qui prit le nom de *Lotharingie*) ; le benjamin *Charles* acquit la Provence et une partie de la Bourgogne. En 863, en raison de la mort de *Charles de Provence*, son royaume fut partagé entre ses

deux frères : la Provence passa à *Louis II* et la Bourgogne à *Lothaire II*. La région hannutoise se trouvait donc en *Lotharingie* à cette époque.

En 869, *Lothaire II* décéda à son tour, sans enfant légitime. À la suite du *traité de Meerssen* (village près de Maastricht), la Lotharingie fut partagée en 870



entre les deux frères de *Lothaire I<sup>er</sup>* : *Charles le Chauve* et *Louis le Germanique*. L'ancienne Lotharingie fut alors scindée en deux, selon une ligne nord-sud qui suivait quasiment la Meuse, l'Ourthe et la Moselle. À cette époque, Crehen passa donc dans le royaume de Charles le Chauve : la Francie occidentale.



La *Hesbanie*, *pagus de Hesbaye*, était divisée en quatre comtés en ces temps-là. L'Histoire n'a pas retenu les noms que portaient ces quatre comtés. C'est pourquoi nous les avons simplement nommés comtés

occidental, central, oriental et méridional. Dans le *traité de Meerssen* de 870, il apparaît que le territoire de Crehen appartenait au *comté central*, mais à la limite du *comté méridional* qui donnera naissance ultérieurement au comté de Namur.

En cette fin du 9<sup>e</sup> siècle, les raids des Vikings firent d'énormes dégâts et les souverains perdirent progressivement beaucoup de leur puissance. Le partage des terres entre tous les descendants des nobles carolingiens morcela les différents pagus, si bien qu'un grand nombre de petits comtés éphémères se développèrent petit à petit près des châteaux fortifiés.

Leurs propriétaires prirent de plus en plus de libertés vis-à-vis de l'autorité du roi : le système féodal se mit en place. Certains comtés furent éphémères et furent annexés par d'autres, plus belliqueux. Dans les siècles suivants, le *comte de Louvain* prit progressivement possession de tout le comté occidental. Le *comté de Looz* et la *principauté de Liège* se développèrent dans le comté oriental. Le *comté de Moha*, dont il existe des traces à partir de 1055, se développa pour sa part dans le comté méridional. Quant au comté central, disputé par les comtés occidentaux et orientaux, il finit par être dépecé au 12<sup>e</sup> siècle au profit du duché de Brabant et de la principauté de Liège, comme nous

le découvrirons plus loin.

En 875 décéda le roi d'Italie et empereur *Louis II*. Son frère *Charles le Chauve*, roi de Francie occidentale, devint également roi d'Italie et lui succéda comme empereur.

L'année suivante, le cadet *Louis le Germanique* décéda à son tour. Son royaume fut partagé entre ses trois fils : *Carloman* (v. 830 – 880) reçut la Bavière et les marches de l'Est, *Louis III* (835 – 882) la Franconie et la Saxe, *Charles III dit le Gros* (839 – 888) l'Allemagne (Alsace et Souabe). *Charles le Chauve* tenta alors de récupérer toute la Lotharingie. Il fut vaincu par *Louis III de Germanie*, et décéda peu de temps après, en 877. *Carloman de Bavière* succéda à *Charles le Chauve* comme roi d'Italie, et obtint le titre d'Empereur. En 880, *Carloman* décéda à son tour : son frère *Louis III* ajouta la Bavière à ses états et *Charles le Gros* hérita du titre d'empereur. Au décès de *Louis III*, deux ans plus tard, *Charles le Gros* hérita de la Francie orientale, mais il se révéla impuissant à la défendre et à la protéger, comme nous le verrons plus loin.

En Francie occidentale, en 877, le fils de *Charles le Chauve*, *Louis II dit le Bègue*, lui succéda sur le trône, mais seulement pour deux ans, puisqu'il décéda

en 879. Il avait deux fils : *Louis III* (863 – 882) et *Carloman II* (866 – 884), qui se partagèrent le royaume des Francs occidentaux. Respectivement âgés de seize et treize ans, ils divisèrent le royaume à gouverner : le nord-ouest dont la Neustrie pour *Louis III*, le sud-ouest dont l'Aquitaine et la Bourgogne pour *Carloman II*.

En 879-880, en réaction aux invasions des Vikings, *Baudouin II*, comte de Flandre, s'empara tout d'abord des terres dévastées par les Danois, puis de l'Artois, du Boulonnais et du Tournaisis et finit par prendre son indépendance vis-à-vis du roi ; il fut imité ensuite par le duc de Bourgogne.

Ces mouvements d'indépendance conjugués à la menace que faisaient peser les Vikings forcèrent les héritiers carolingiens à s'accorder. Par le traité de Ribemont en 880, les petits-fils de *Charles le Chauve*, *Louis III* et *Carloman II* de Francie, cédèrent leur part de la Lotharingie à *Louis III de Germanie*. L'ensemble de la Lotharingie fut donc rattaché à la Germanie.

En juillet 881, les Vikings s'attaquèrent à la Belgique orientale, jusqu'alors épargnée. Après avoir pillé la Flandre, ils remontèrent la Meuse. En novembre 881, ils installèrent un camp permanent à Aschloa,



aujourd'hui Elsloo, près de Maastricht. De là, remontant les fleuves et les rivières, ils ravagèrent toute la région et incendièrent Maastricht, Liège et Huy, puis se répandirent dans la riche Hesbaye où ils pillèrent et réduisirent en cendres toutes les localités rencontrées.

*Louis III* décéda en 882. Son frère, *Charles le Gros* (839 – 888), déjà roi d'Italie et empereur d'Occident, régna alors sur la Germanie. L'annonce de la mort du roi guerrier *Louis III de Germanie* attira des bandes de Vikings par la Meuse, le Rhin et la Moselle, qui ravagèrent toute la Lotharingie. De retour chez nous en 883, les Vikings pillèrent et incendièrent Andenne, dont l'abbaye, qui dut être reconstruite par la suite. *Charles le Gros* fit front avec une puissante armée, mais il tergiversa et négocia leur éloignement en achetant la paix, au lieu de les combattre. Après le décès de ses cousins de Francie occidentale, *Louis III* (mort en 882) et *Carloman II* (mort en 884), il sut restaurer l'unité de l'Empire carolingien pour une courte durée. L'exercice du pouvoir s'était déplacé à l'est, tandis que l'ouest continuait à être affecté par les incursions des Vikings. Néanmoins, l'inaction de l'empereur entama son prestige de sorte que son neveu *Arnulf de Carinthie* (850 – 899), fils illégitime de *Carloman de Bavière*, réussit à le renverser peu avant sa mort en 888. *Arnulf* ne fut sacré empereur qu'en 896, à la suite d'une lutte politique sanguinaire. Son seul héritier légitime, *Louis l'Enfant* (893 – 911) eut un règne éphémère, puisqu'il décéda à l'âge de 18 ans. C'était l'archevêque *Hatton de Mayence* qui exerçait le pouvoir, alors que les domaines du royaume étaient dévastés par les attaques

des Magyars.

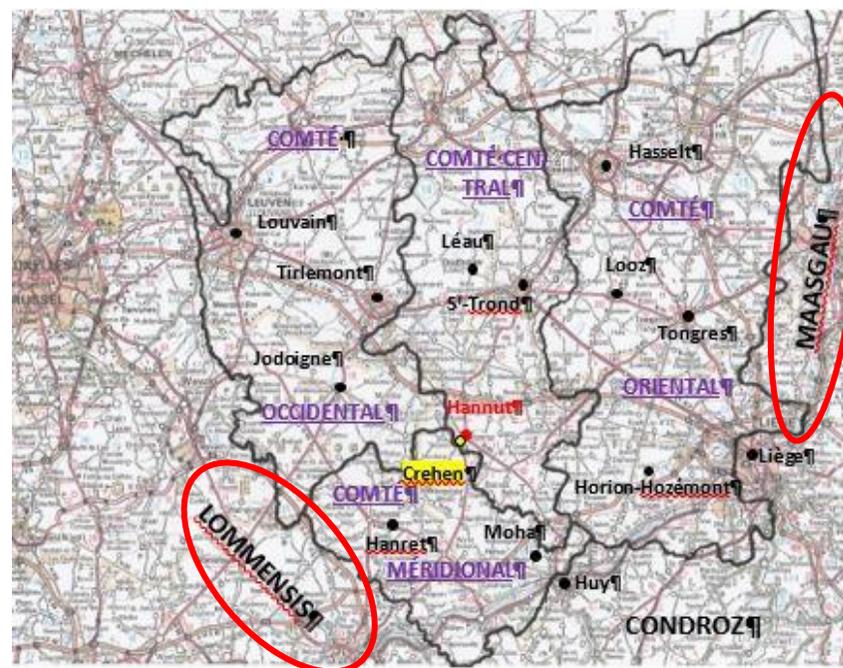
En 911, les nobles de Saxe, de Franconie, de Bavière et de Souabe décidèrent de ne plus suivre la tradition d'élire un roi issu de la dynastie carolingienne pour les gouverner et, le 10 novembre 911, ils élurent l'un des leurs comme nouveau roi : *Conrad I<sup>er</sup>* (890 – 918). Il était duc de Franconie et eut beaucoup de mal à établir son autorité sur les nobles des autres régions. Le duc *Henri de Saxe* resta en rébellion contre *Conrad I<sup>er</sup>* jusqu'en 915 et la lutte contre le duc *Arnulf de Bavière* finit par coûter la vie à *Conrad I<sup>er</sup>*. Sur son lit de mort, *Conrad I<sup>er</sup>* choisit *Henri de Saxe* (876 – 936) comme le successeur le plus capable. Cette royauté passa ainsi des Francs aux Saxons, qui avaient beaucoup souffert des conquêtes de Charlemagne.

Néanmoins, de 911 à 923, les aristocrates de Lotharingie se rallièrent à nouveau au roi de Francie occidentale, *Charles le Simple*, petit-fils de *Charles le Chauve*, fut ainsi élu roi de Lotharingie. Il fut le dernier à porter le titre royal lotharingien. Le retour de la Lotharingie dans le giron de la Germanie fut définitivement confirmé en 925, lorsque *Henri de Saxe* l'annexa. À cette date, le territoire de la Belgique actuelle, en dehors des provinces de Flandre-Occidentale, de

Flandre-Orientale et de la partie de la province d'Anvers située sur la rive gauche de l'Escaut, fit partie de la *Francie Orientale*, dite *Germanie*. Dorénavant, les souverains de nos régions furent les rois de Germanie, et la Lotharingie devint le siège d'un duché.

### Crehen à l'époque féodale

Revenons au 9<sup>e</sup> siècle. À l'est du pagus de Hesbaye (la *Hesbanie*) s'étendait sur la rive gauche de la Meuse, au nord de Liège, le riche comté du *Maasgau*. En 841, le comte de Maasgau s'appelait *Gislebert de Maasgau* (v. 825 – v. 877). Il enleva en 846 *Ermengarde*, une fille de l'empereur *Lothaire I<sup>er</sup>*, avec qui il se réconcilia néanmoins trois ans plus tard : son mariage fut alors reconnu. Il devint également en 866 comte de *Lommensis*, le comté situé au sud-ouest de la Hesbanie et dont une partie deviendra plus tard le comté de Namur. Vers 850 naquit leur fils *Régnier I<sup>er</sup>*, dit *Régnier au Long Col*. (v. 850 – 916), qui succéda à son père à la fonction comtale dans le Maasgau et s'enrichit fortement comme abbé laïc d'Echternach entre 897 et 915, de Saint-Servais de Maastricht avant 898 et de Stavelot-Malmedy entre 900 et 902. Il combattit les Vikings à Mons, où il construisit une première forteresse, puis prit par la suite le titre de



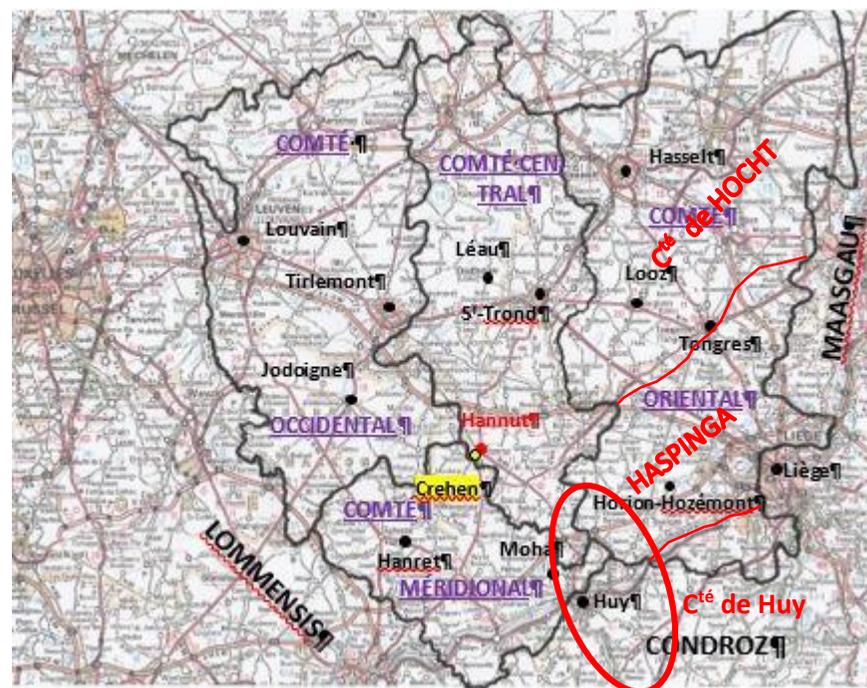
comte de Hainaut. Il tomba néanmoins en disgrâce en 898 et perdit son titre de comte de Hainaut. Il rentra en faveur l'année suivante, mais ne récupéra pas le Hainaut.

*Régnier I<sup>er</sup>* eut plusieurs enfants. Parmi eux, *Régnier II* (v. 890 – av. 940) fut comte de Hainaut de 925 jusqu'à sa mort. Son frère aîné, *Gislebert de Lotharingie* (v. 885 – 939) fut comte de Maasgau et se forgea dès 919 une véritable petite principauté indépendante. En 928, il épousa *Gerberge*, la fille du roi *Henri I<sup>er</sup> de Saxe* dit *Henri l'Oiseleur* (876 – 936), fils du duc de

Saxe, qui le nomma duc de Lotharingie. À la mort de *Henri 1<sup>er</sup>*, son fils *Otton 1<sup>er</sup>* (912 – 973) lui succéda comme roi de Germanie. *Gislebert* fréquenta alors les mécontents et les fidèles du régime carolingien qui souhaitaient le retour de *Louis IV d'Outremer*, le fils du roi de Francie occidentale *Charles III* dit *Charles le Simple*. Il participa à la révolte du prince *Henri* contre son frère aîné, l'héritier du trône *Otton 1<sup>er</sup>*. Après une bataille perdue à Andernach le 2 octobre 939, *Gislebert* se noya dans le Rhin alors qu'il tentait de fuir. Après son décès, sa veuve *Gerberge*, âgée de 26 ans seulement, épousa en secondes nocces le roi de France *Louis IV d'Outremer*.

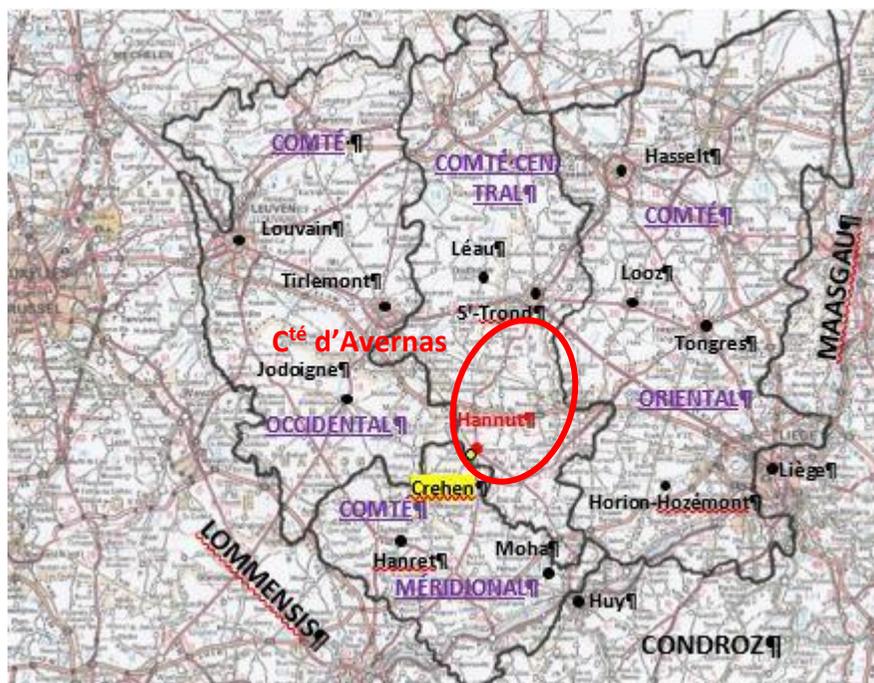
Le partage des terres entre tous les descendants des nobles morcela les différents pagus carolingiens, si bien qu'un grand nombre de petits comtés se développèrent petit à petit près des châteaux fortifiés. C'est ainsi que les quatre comtés figurant dans le traité de Meerssen en 870 se fractionnèrent. Le *comté oriental* se fractionna au moins en deux comtés : la partie sud, située au sud du Geer s'appelait le *Haspinga* ; la partie nord du même comté, située au nord du Geer, se nommait *comté de Hocht* (ou de *Huste*). Ce dernier fusionnera plus tard avec l'ancien pagus de Maasgau. Cette situation n'était pas figée : en effet, en l'an 941, le roi

*Otton 1<sup>er</sup>* fonda le *comté de Huy*, au détriment de villages de l'ouest du *Haspinga* et d'une partie du comté central (Vaux-Borset, Seraing-le-Château, Braives...). Ce comté s'étendait également sur une partie du *Condroz* et dans la *Famenne*.



Dans le comté central, où se trouvait Crehen, deux documents du 10<sup>e</sup> siècle mentionnent l'existence d'un *comté d'Avernas*, dans lequel se trouvaient notamment Hannut et Lens-Saint-Remy. Le nom de Lens apparaît en effet sur un document daté de 946, citant un

échange de terrains se trouvant dans la « villa du comte *Rodolphe* » à Lens avec d'autres situés dans le comté d'Ardenne, entre un certain *Goderan*, avoué de l'abbaye Saint-Servais de Maastricht, et l'église de Trêves. Les limites du comté ne sont pas connues avec précision. Situé à proximité de Hannut et de Lens, Crehen en faisait très probablement partie. Des



villages proches du sud de Saint-Trond, comme Muizen, Bevingen et Kerkom sont également cités dans un autre acte. Le comté d'Avernas devait donc

se trouver au moins dans la région entourée de rouge ci-contre. Mais tous les villages de cette zone n'en faisaient peut-être pas partie.

D'après le document, le comté d'Avernas appartenait donc vers 950 au comte *Rodolphe*. Les historiens pensent que *Rodolphe* était également comte de *Maasgau* et qu'il était le frère de *Régnier III*, le comte de Hainaut de 940 à 958. Tous deux étaient fils de *Régnier II* (v. 890 – av. 940), comte de Hainaut, lui-même fils de *Régnier I<sup>er</sup>*, dit *Régnier au Long Col* (v. 850 – 915), comte de Hainaut et de *Maasgau*. Ce dernier était un fils de *Gislebert*, comte de *Maasgau* dès 841, et d'*Ermengarde*, fille de l'empereur carolingien *Lothaire I<sup>er</sup>*. *Rodolphe* et *Régnier III* étaient donc des descendants de Charlemagne.

Nous savons qu'à cette époque, l'anarchie s'était développée en Lotharingie. *Rodolphe* et *Régnier III* participèrent à la révolte de leur oncle *Gislebert de Lotharingie* contre le roi *Otton I<sup>er</sup>*, mais firent soumission à ce dernier lorsque leur oncle se noya après la bataille d'Andernach. *Régnier III* devint comte de Hainaut l'année suivante, mais ne tarda pas à nouer de nouvelles alliances avec le roi carolingien de Francie, *Louis IV d'Outremer*. La réaction du roi *Otton I<sup>er</sup>* ne se fit pas attendre : il envoya le duc *Hermann I<sup>er</sup>* de

*Souabe* pour assiéger leurs châteaux et soumettre les rebelles. Ce fut chose faite en 944. Il est probable qu'ils furent condamnés à payer une amende, mais les documents manquent à ce sujet. Il est possible que la villa de Lens, se trouvant sur les terres de *Rodolphe*, ait été confisquée à cette occasion et offerte à l'abbaye de Trêves. Comme *Goderan* voulait offrir à l'abbaye de Maastricht des terres qu'il possédait en Ardenne, que ces terres intéressaient davantage l'abbaye de Trêves qui possédait pour sa part des terres à Lens, plus proches de Maastricht, le document acte cet échange des terres entre les deux abbayes.

Dans les années qui suivirent, *Régnier III* se tailla une principauté aux dépens de l'empire et du royaume de France, en s'emparant du douaire<sup>(1)</sup> de *Gerberge*, la sœur de l'Empereur *Otton I<sup>er</sup>* et la mère du roi de France



*Otton I<sup>er</sup>*

---

(1) Le douaire est, dans l'Ancien Régime, la portion de biens que le mari réserve à son épouse dans le cas où celle-ci lui survivrait.

*Lothaire*, et en pillant des églises et des abbayes. L'archevêque *Brunon de Cologne*, nommé duc de Lotharingie, s'attacha à restaurer l'ordre et à soumettre les révoltés. Après de durs combats, il vainquit *Régnier* en 958, mais celui-ci, ne voulant pas faire sa soumission, fut exilé en Bohême. Il est probable que son frère *Rodolphe* subit un sort comparable, car il n'existe plus aucune trace du comté d'Avernas après le 10<sup>e</sup> siècle.

Entre 995 et 1011 apparut un *comté de Steppes*, centré sur Montenaken. Il comprenait entre autres Cras-Avernas, Avernas-le-Bauduin, Houtain-l'Évêque (Walshoutem) et Héléicine (Heylisse). Il est mentionné dans plusieurs chartes liégeoises, par exemple en 1011, 1036, 1078 et 1124. Son existence fut éphémère puisqu'il disparut après 1124.

Il est presque certain que le siège de ces comtés fut ensuite transféré à *Duras*, près de Saint-Trond. Le château fort de Duras était l'habitation des *comtes de Duras*, qui étaient seigneurs de plusieurs endroits, parfois éloignés, comme Rochefort, Clermont et Jodoigne. Ils étaient aussi de père en fils des *sous-avoués* de l'abbaye de Saint-Trond, et de toutes ses dépendances, tout comme *Régnier III* l'avait été auparavant. Dans le droit féodal, *l'avoué* était la personne

chargée de la protection et de la représentation juridique d'une institution religieuse. Peut-être est-ce un *comte de Duras* qui offrit le village et les terres de Crehen au chapitre de la cathédrale Saint-Lambert ? Il est connu que la comtesse *Herlende* et son fils *Godefroid* donnèrent en 1021 la moitié du village voisin de Villers-le-Peuplier à l'abbaye de Saint-Trond.

En 954, des troupes venant de Hongrie traversèrent la Meuse à Maastricht, puis suivirent l'ancien tracé de la chaussée romaine en Hesbaye. Elles incendièrent le monastère de Saint-Landoald à Wintershoven (près de Kortesseem, en province de Limbourg) et, semble-t-il, l'église collégiale Saint-Aubain de Namur. Elles pillèrent surtout les églises, mais les villages eurent aussi à subir des dégâts.

En 959, la Lotharingie fut divisée en Basse-Lotharingie ou *Lothier* et Haute-Lotharingie ou *Lorraine*. La région hannutoise, tout comme Liège, fit partie du Lothier. Liège en était un des trois sièges épiscopaux, avec Cambrai et Utrecht.

### Crehen dans le Saint-Empire romain germanique

En 962, le roi de Germanie, *Otton I<sup>er</sup>*, se fit couronner *empereur* par le pape *Jean XII*. Le *Saint-Empire romain germanique* était né.

De leur côté, devenus de solides soutiens de l'Empereur, les évêques de Liège et leur entourage se défendirent avec succès face aux révoltes des seigneurs lotharingiens. Pour renforcer l'autorité des évêques et les récompenser des services rendus, l'Empereur n'hésita pas à accroître leurs domaines et à leur accorder un pouvoir temporel de prince en plus de leur pouvoir spirituel, leur permettant de la sorte d'administrer leur diocèse avec une autorité de seigneur.

Le territoire de l'évêque de Liège s'accrut considérablement : outre Liège, Amay, Ville-en-Hesbaye et Lustin, l'Église possédait des biens et des droits à Tongres, Maastricht, Huy, Namur et Dinant. L'évêque devint propriétaire d'importants domaines ainsi que de nombreuses abbayes. Il finira par exercer son autorité temporelle sur un territoire qui représentait un tiers de son diocèse !

En 972, *Notger* (930-1008) obtint le siège épiscopal de Liège. L'année suivante, l'Empereur *Otton II*

succéda à son père. En 978, Notger fit commencer la construction de la nouvelle cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Lambert à Liège, pour remplacer la basilique édiflée par saint Hubert.

En 980, l'Empereur confirma les droits et les possessions de l'évêque de Liège. Il lui accorda la souveraineté sur Tongres, une partie de Huy, Fosses et Malines. Il obtint aussi, sous la protection directe de l'Empereur, un *privilege d'immunité générale*, ce qui interdisait à tout officier public, au comte ou à n'importe lequel de ses agents, de pénétrer à l'intérieur de toutes les possessions de l'Église sous quelque prétexte que ce soit, tant pour juger des procès, pour lever des amendes, pour exercer le droit de gîte ou pour y percevoir des impôts.

En 985, *Notger* reçut d'*Otton III* le *comté de Huy*. C'était la première fois qu'un comté entier était donné à un évêque. Celui-ci devint *comte* et *prince* d'empire. Liège prit le statut d'une *principauté ecclésiastique*



Notger

dirigée par un *Prince-Évêque*.

Du jour où l'évêque de Liège, investi d'un pouvoir temporel, devint prince, il fut établi comme règle que, dans les affaires importantes, il devait consulter son haut clergé et obtenir son consentement. Les nobles, dont le concours leur était souvent nécessaire, ne tardèrent pas à être admis à leurs délibérations. La réunion du haut clergé et des nobles, sous la présidence de l'évêque, constituant le pouvoir législatif de la principauté, s'appela d'abord le *synode* : les décisions prises pendant le synode portaient sur la défense du territoire, des guerres à soutenir ou à entreprendre, des paix et des traités à conclure, des subsides à demander. C'était aussi là qu'étaient approuvées les fondations d'églises et de couvents, et que les nobles avaient à répondre des injustices dont ils étaient accusés. Au début du 13<sup>e</sup> siècle, cette assemblée prit le nom de *Chapitre de Saint-Lambert*.

Après la *paix de Fexhe* en 1316, le pouvoir législatif de la Principauté de Liège sera partagé entre le Prince et un parlement tricaméral, chaque chambre représentant un des trois états. La population était en effet divisée en trois classes, chacune représentée par un état. Chaque classe avait ses prérogatives, ses privilèges et ses franchises. *L'état primaire* était l'ordre

du clergé catholique : l'assemblée qui représentait l'ordre primaire était le *Chapitre de Saint-Lambert*, composé de cinquante-neuf chanoines de la cathédrale Saint-Lambert. *L'état secondaire* était l'état noble, présidé par le président de la Cour féodale. *L'état tiers* représentait la bourgeoisie : il était composé des bourgmestres des « Bonnes Villes », localités les plus importantes de la principauté.

En 987, Notger reçut un second comté : le *Brunengeruz* ou comté de *Brugeron*, situé dans le comté occidental de Hesbanie, qui s'étendait de Tirlemont (Tienen) jusqu'à la Dyle aux portes de Louvain (Leuven).

Vers l'an 1000, Liège devint le centre culturel de l'Europe occidentale, possédant les écoles les plus renommées du monde chrétien. Elles le resteront jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle.

En 1008, *Baldéric II* succéda à *Notger*. En 1012, il entreprit de faire fortifier le village de Hougarde (Hoe-gaarden) dans le Brunengeruz, ce qui déclencha les hostilités du comte *Lambert* de Louvain. Les forces liégeoises furent écrasées à Hougarde le 10 octobre 1013. Le Brunengeruz passa alors sous la suzeraineté du comté de Louvain, ainsi que l'avouerie de Gembloux. Le Prince-Évêque ne conserva alors que les

villages de Hougarde, Beauvechain, Tourinnes-la-Grosse et Chaumont-Gistoux. En 1014, la principauté s'agrandit du *marquisat de Franchimont*.

En 1040, le Prince-Évêque *Nithard* reçut de l'Empereur *Henri III* le *comté de Haspinga*, dont le siège se trouvait au château d'Aigremont (à Flémalle, quartier des Awirs). En 1053, à la suite d'une expédition du comte de Flandre *Baudouin V*, la ville de Huy fut incendiée. Le Prince-Évêque *Théoduin* voulut reconstruire la ville et la transformer en un centre fortement fortifié, qui défendrait le passage de la Meuse, et l'accès au Condroz et à l'Ardenne. Pour financer son projet, il fit appel au concours financier des bourgeois de la ville : pour les remercier de leur contribution, il octroya aux bourgeois de Huy le 27 août 1066 une *charte de franchise*. Cette charte a la particularité d'être la plus ancienne connue en Europe !

En 1079, la comtesse *Ermengarde* céda au Prince-Évêque le « castellum » de Waremmes ainsi que son domaine et 815 vassaux. Le territoire du Prince-Évêque s'agrandit d'autant.

Durant le règne du Prince-Évêque *Otbert* (1091-1119), le principe de la nomination de l'évêque par l'Empereur fut remis en question par le pape

*Grégoire VII*. L'évêque de Liège se rangea du côté de l'Empereur *Henri IV* et lui offrit l'hospitalité lorsque le pape l'excommunia. Il mit même son trésor à sa disposition et le défendit contre une attaque de son fils *Henri V*. Étant devenu indispensable à l'Empereur, *Otbert* en profita pour étendre son territoire. Ainsi, en 1096, il acheta, avec la bénédiction de l'Empereur, Couvin et toutes ses dépendances au comte *Baudouin II de Hainaut*, qui devait financer son départ en croisade.

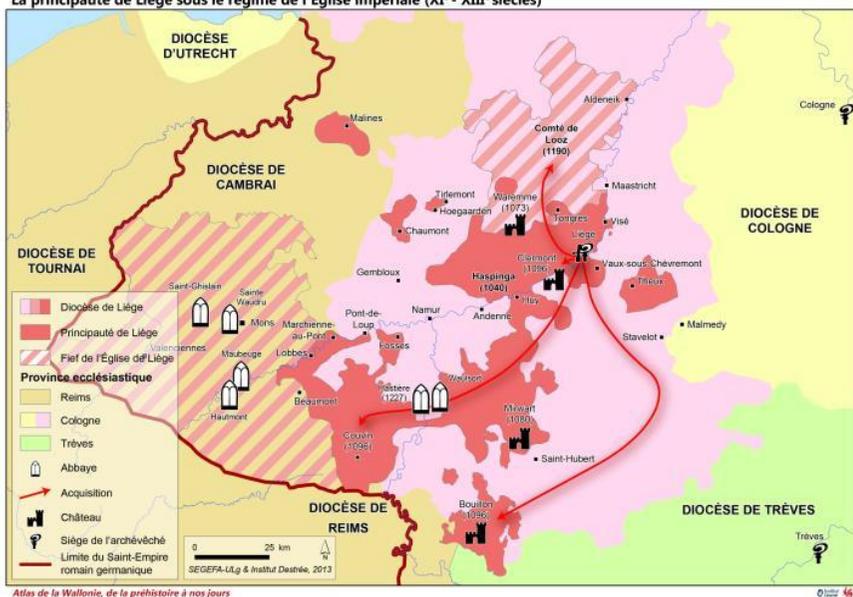
plus des Allemands choisis par l'Empereur, mais des princes nationaux. Le successeur d'*Otbert* fut *Frédéric de Namur*, le fils du comte *Albert III* de Namur. L'influence impériale déclina et le pouvoir de nomination des évêques passa progressivement au Chapitre de la cathédrale Saint-Lambert.

En 1151, l'évêque *Henri II de Leez* s'imposa militairement au comte de Namur lors de la *bataille d'Andenne* et devint à ce moment le vrai seigneur de la vallée de la Meuse.

### Crehen, seigneurie du Chapitre de Saint-Lambert

Au Moyen-Âge, c'est l'exploitation de la terre qui constituait la richesse. Les donations de domaines à l'Église permirent à cette dernière d'entrer en possession d'une grande source de revenus. Aucun document connu ne permet de savoir quand ni comment les terres et le village de Crehen devinrent propriété du Chapitre de Saint-Lambert à Liège. Le *privilege d'immunité générale* obtenu de l'empereur par *Notger* aura de grandes conséquences pour Crehen : il restera un bout de territoire liégeois, enclavé entre le duché de Brabant et le comté de Namur jusqu'à l'invasion et l'annexion de nos régions par la France en 1794.

La principauté de Liège sous le régime de l'Église impériale (XI<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles)



À partir de 1119, les princes-évêques ne furent

En tant que seigneur foncier du village, l'assemblée des chanoines de Saint-Lambert désignait le prêtre de la paroisse et y percevait la dîme. Jusqu'au 13<sup>e</sup> siècle, elle disposa des droits de seigneurie hautaine, c'est-à-dire qu'elle nommait le mayeur et les échevins des cours basse, moyenne et haute, elle édictait les règlements de police et elle percevait une partie des amendes et des biens des condamnés à mort. C'est dans le cimetière, autour de l'église, que les échevins se réunissaient et qu'avaient lieu les *plaid généraux* où la présence de tous les villageois était obligatoire et où les lois du prince étaient communiquées à la population généralement illettrée.

Les institutions religieuses prenaient généralement le contrôle des terres avec la main-d'œuvre qui y était attachée. Les chanoines, qui résidaient à Liège, ne s'occupaient évidemment pas des travaux agricoles : le Chapitre de Saint-Lambert lotissait les terres en tenures concédées à des tenanciers, en échange du paiement d'une redevance périodique appelée *cens*. Celle-ci était généralement payée en nature par une partie des récoltes. Pour leur gestion, les chanoines avaient besoin d'intermédiaires entre eux et les travailleurs sur place. Comme toutes les possessions ecclésiastiques, Crehen avait donc un *avoué*, c'est-à-

dire un combattant qui avait pour mission de défendre les intérêts de la communauté religieuse. Au départ, l'avoué n'était donc qu'un simple « gardien » qui ne recevait aucune compensation pour ce travail. Par la suite, lorsque les communautés religieuses s'enrichirent, les avoués, en raison de leur place dominante, commencèrent à exiger une forme de dîme en échange de leur service. Ils rendirent alors la justice concernant les transactions, les ventes, les héritages... : ils présidèrent la *Cour censale*, qui réglait les litiges entre tenanciers concernant par exemple les limites des tenures, les dégâts dus aux animaux, etc. Cette fonction devint à la fin du 12<sup>e</sup> siècle un *fief*, qui releva bientôt à Crehen de la cour féodale du Brabant : elle se transmettait de père en fils aîné. Une partie des amendes et des taxes leur revenait de droit.

De cette classe d'intermédiaires émergea au fil du temps l'une ou l'autre famille, qui forma progressivement la petite noblesse, dont les membres occupaient plusieurs seigneuries locales. Leurs représentants portèrent le nom de *chevaliers*, car la possession d'un cheval était à cette époque le marqueur social par excellence. Cette noblesse se dota d'attributs d'identification, comme un château qu'il fallait sans cesse adapter, lorsque le détenteur voulait garder la

noblesse de son rang.

La haute justice, traitant des crimes et délits majeurs, était par contre du ressort du Bailli de Hannut, qui jugeait au nom du duc de Brabant.

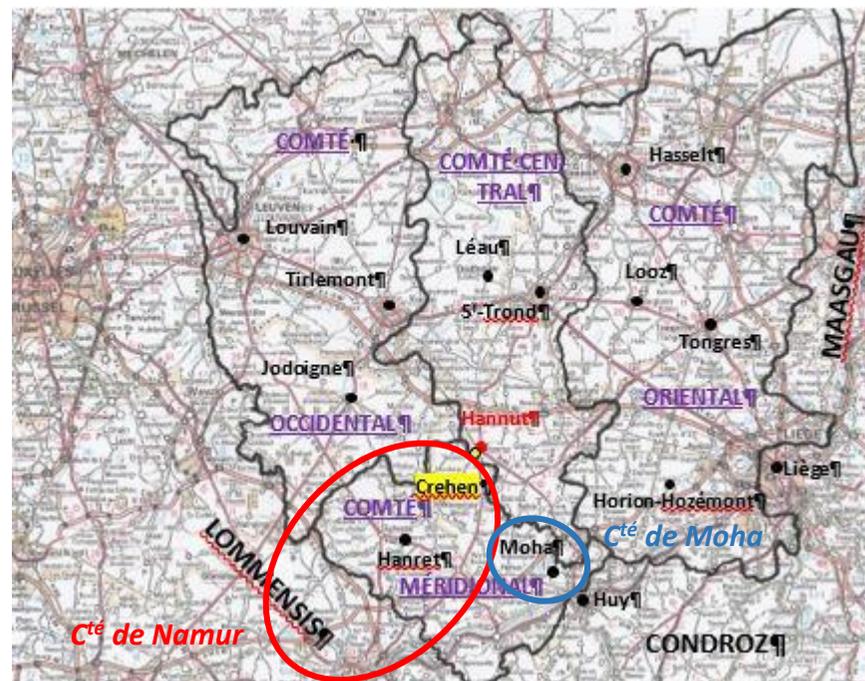
### La naissance du comté de Namur

Au tournant du siècle, le pagus situé au sud-ouest de la Hesbanie prit progressivement le nom de *comté de Namur* : la forteresse de Namur dominant le confluent de la Sambre et de la Meuse imposa dorénavant son nom à l'ensemble du territoire. Les dirigeants de ce pagus portèrent le titre de *comtes de Namur*. Le premier comte de Namur cité en 946 et 956 s'appelait le comte *Robert I<sup>er</sup>*.

Par ailleurs, l'*avouerie*<sup>1</sup> de Wasseiges, dont les terres appartenaient à l'abbaye Saint-Laurent de Liège, avait été confiée vers 1038 à *Albert II* († 1063), mais avec des droits limités. Au cours du temps, à force d'intrigues, les comtes de Namur allèrent s'approprier une partie de l'ancien comté méridional figurant dans le traité de Meerssen. C'est probablement sous le règne de *Godefroi* (1068 – 1139), petit-fils d'*Al-*

<sup>1</sup> Dans le droit féodal, l'*avoué* est la personne chargée de la protection et de la représentation juridique d'une institution ecclésiastique, pour

*bert II*, que le comté de Namur s'agrandit définitivement des territoires de Hanret, puis de Wasseiges, Merdorp, Thisnes et Wansin. Les villages situés à l'ouest et au sud-ouest de Crehen devinrent propriétés du comte de Namur.



À la même époque, l'ancien alleu de Moha situé

les affaires séculières de la vie quotidienne. L'*avouerie* est la charge de l'avoué.

dans ce même comté méridional, qui comprenait le village de Moha et son château, les manoirs d'Antheit, de Saint-Jean, de Waleffe et de Wanze, obtint le statut de *comté* lorsque son seigneur, *Albert II de Moha*, épousa *Hedwige*, comtesse d'Éguisheim (village d'Alsace, en France) après le décès de son père *Henri I<sup>er</sup>*, comte de Dagsburg et d'Éguisheim. *Albert II de Moha* devint ainsi *comte* d'Éguisheim et de Moha. En 1089, à la suite du décès de son beau-frère *Hugues VII*, comte de Dagsburg, *Albert II de Moha* hérita aussi du comté de Dagsburg (en Alsace). Son fils *Hugues VIII* lui succéda au comté de Dagsburg vers 1098, tandis qu'Éguisheim passa à une autre branche de la famille. Par la suite, Moha resta entre les mains des comtes de Dagsburg jusqu'à la mort du dernier de la lignée en 1212.

En 1163, le comte *Henri I<sup>er</sup> de Namur*, sans descendance, désigna comme héritier son beau-frère *Baudouin IV*, comte de Hainaut. À la mort de ce dernier en 1171, il désigna son neveu *Baudouin V* de Hainaut. En 1190, le comté de Namur devint possession du comte de Hainaut et fut érigé en *marquisat*. En pratique, les *marquis* et le *marquisat* de Namur furent encore souvent appelés *comtes* et *comté* de Namur, par la suite.

### Le marquisat (ou comté) de Namur

En 1196, le premier *marquis* de Namur fut *Philippe I<sup>er</sup>*, dit *le Noble*. Il était le second fils de *Baudouin V* de Hainaut. En 1212, après le décès de *Philippe*, sa sœur *Yolande*, épouse du comte d'Auxerre *Pierre de Courtenay*, fut mise en possession du marquisat de Namur. Dès 1216, leur fils *Philippe II de Courtenay* leur succéda.

Les *baillis* furent introduits dans le comté de Namur sous *Philippe le Noble*, et sous les règnes de *Pierre*, puis de *Philippe de Courtenay*. Ils étaient des représentants du comte dans de petits territoires, appelés bailliages. Ils percevaient les impôts, rendaient la justice, rassemblaient les contingents d'hommes que les seigneuries devaient envoyer à l'armée comtale : les baillis furent des agents efficaces pour imposer l'autorité du comte face aux seigneurs locaux.

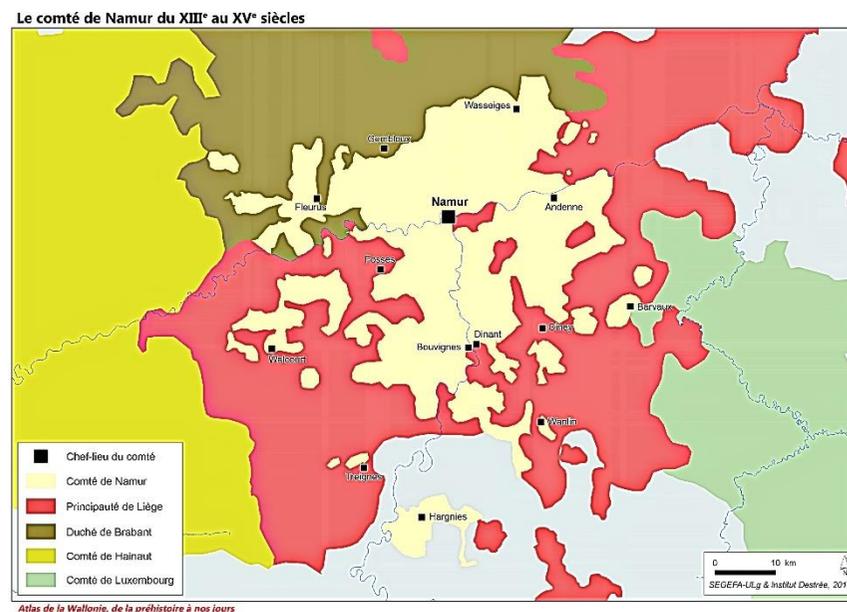
Après le court règne de deux ans de *Henri II de Courtenay*, frère encore mineur de *Philippe II*, sous le tutorat d'*Enguerand de Couci*, le marquisat revint vers 1228 à sa sœur *Marguerite de Courtenay*, épouse du comte *Henri de Vianden*. Il restait cependant un héritier mâle pour *Henri* : son frère encore mineur, *Baudouin II*, empereur de Constantinople. En

1236, ce dernier venu en France pour solliciter du secours contre les Grecs entreprit de se faire restituer le marquisat de Namur. Ce fut fait en 1237, au prix de sanglantes batailles, comme il était de coutume au Moyen-Âge.

Après de multiples conflits, le comté fut finalement vendu en 1263 à *Gui de Dampierre*, fils aîné du second lit de *Marguerite*, comtesse de Flandre. Il succéda à sa mère comme comte de Flandre en 1280. Il se démit du marquisat de Namur en faveur de son fils aîné *Jean I<sup>er</sup>* en 1297.

La vie de *Jean I<sup>er</sup>* fut une succession de combats et de batailles. Il mourut à Paris le 1<sup>er</sup> février 1331, à l'âge de 64 ans. Son fils aîné, *Jean II*, lui succéda, mais il termina ses jours quatre ans plus tard, sans héritier. Il fut remplacé par son frère *Gui II*. L'année suivante, en 1336, *Philippe III*, troisième fils de *Jean I<sup>er</sup>*, succéda à *Gui*, son frère, mort sans avoir été marié. Son règne ne dura pas longtemps : il fut tué au mois de septembre de la même année. Son successeur fut le quatrième fils de *Jean I<sup>er</sup>* : *Guillaume I<sup>er</sup>*. Il n'avait que treize ans : il régna d'abord sous la tutelle de sa mère *Marie d'Artois* et du comte de *Lodi*, son oncle. Sa vie fut également une suite ininterrompue de combats divers. Son fils *Guillaume II* lui succéda en

1391 à l'âge de 38 ans. Pendant son règne, il ne participa qu'à une seule guerre pour secourir *Jean de Bavière*, évêque de Liège, chassé de son siège par ses diocésains et, fait extraordinaire, le marquisat de Namur connut la paix pendant 18 ans ! Par contre, son goût pour les divertissements, pour lesquels il dépensait sans compter, fut onéreux pour ses sujets par les impôts qu'il leva pour honorer ses dettes. Il décéda en 1418, sans héritier. Son frère *Jean III*, dit *Thierri*, prit sa suite. Les dettes que le luxe de son prédécesseur avait occasionnées, jointes à une mauvaise administration, l'obligèrent à vendre ses états au duc de



Atlas de la Wallonie, de la préhistoire à nos jours

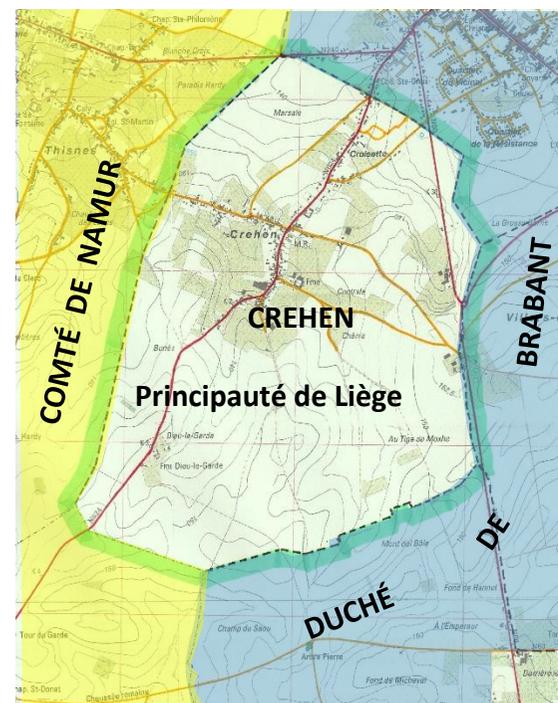
Bourgogne et comte de Flandre, *Philippe le Bon*, qui était celui de ses voisins le plus en état de faire une telle acquisition. La transaction eut lieu le 23 avril 1421 : l'usufruit du marquisat fut réservé à *Jean III*, jusqu'à son décès en 1429.

### La naissance du duché de Brabant

Dans le *comté occidental* de Hesbanie, le *comté de Louvain* (cité pour la première fois en 988) prit rapidement de l'extension. En 994, le comte de Louvain, *Lambert I<sup>er</sup> le Barbu* (950-1015), qui n'était autre que le fils de *Régnier III*, acquit par héritage le comté de Bruxelles. Ce fut l'origine du futur *duché de Brabant*. En 1013, il s'empara du Brunengeruz, à la suite de la défaite des Liégeois lors de la bataille de Hougarde. Grâce à des acquisitions ultérieures, le comté s'agrandit considérablement, notamment vers le nord. Près de 200 ans plus tard, c'est le fils de *Godefroid III de Louvain*, *Henri I<sup>er</sup> le Guerroyeur* (1165-1235), qui fut le premier à se titrer de *duc de Brabant et de Lothier*, à la fin du 12<sup>e</sup> siècle. Vers 1180, il s'empara de Jodoigne au détriment du comte de Duras, en 1185 le château de Jauche était vaincu et en 1188, ce fut le tour de celui de Hannut. Le seigneur brabançon fit ensuite fortifier le château de Hannut et construire une « ville-neuve » dépendant spirituellement du prieuré

de Bertrée. Ses droits et privilèges sur le fief de Hannut ne furent cependant confirmés au duc par l'Empereur qu'en 1222. Vers 1235, Hannut fut reconnue comme ville par *Henri I<sup>er</sup>* et reçut un sceau.

En ce début de 13<sup>e</sup> siècle, le petit territoire liégeois de Crehen était donc coincé entre le duché de Brabant au nord, à l'est et au sud, et le comté de Namur à l'ouest et au sud-ouest.



## Les conflits entre Liégeois et Brabançons

En 1209, l'Empereur *Othon IV* renonça définitivement à essayer d'intervenir dans les élections des évêques de Liège : ce fut la fin de « l'église impériale ». Dorénavant, le Chapitre de Saint-Lambert proposait le nouvel évêque et le pape confirmait ce choix. Cette nouvelle procédure n'était pas pour autant à l'abri d'influences locales et internationales !

En 1212, le comte *Albert de Moha* décéda. Il avait désigné comme héritier le Prince-Évêque de Liège. Le duc de Brabant, *Henri 1<sup>er</sup> le Guerroyeur*, contesta le testament et vint mettre le siège devant le château de Moha, qui résista ; l'attaque se dirigea alors vers Liège. La cité, ni fortifiée ni défendue, fut livrée le 3 mai au pillage : le sac dura cinq jours et les églises furent profanées. Le Prince-Évêque, *Hugues de Pierrepont*, excommunia le duc barbare, puis signa une trêve. L'armée brabançonne retourna à Moha le 8 mai, mais échoua de nouveau. Un sentiment anti-brabançon se renforça dans toute la principauté.

L'année suivante, le duc de Brabant voulut épouser la veuve du comte de Namur, qui était aussi la fille du roi de France *Philippe-Auguste*. Du fait de son excommunication, il ne pouvait être marié que par un

prêtre excommunié, ce qui le rendit fou de rage. Il envahit alors la principauté le 10 octobre et saccagea le village de Waleffe-Saint-Georges dont la seigneurie était léguée au Prince-Évêque de Liège. Il ne parvint cependant pas à s'emparer de la tour de défense située sur la motte au centre du village. Il s'en prit alors à Tourinne puis à Waremme, dévorés par des incendies. Néanmoins, le château de Waremme résista. Le 11 octobre, il s'attaqua à Tongres. La ville fut prise, pillée et dévastée, à l'exception de la tour de l'église qui tint bon. En réaction, le 12 octobre, des fantassins des cités principautaires furent réunis à Liège et se dirigèrent vers Lens-sur-Geer. Des renforts venant du comté de Looz et du duché de Limbourg étaient annoncés. Le duc battit en retraite, détruisant plus de 40 villages sur son passage. Le 13 octobre, il se retira vers Montenaken, pour s'appuyer sur Hannut et Landen. La bataille commença vers 9 heures du matin. À midi, le duc était vaincu. Il avait échappé de peu à la capture et à la mort. Le combat eut lieu entre Montenaken et Cras-Avernas, dans la campagne de *Steppes*. Il fut très violent. Le nombre d'ennemis tués fut estimé à 2 000 ; les pertes liégeoises et lossaines<sup>(1)</sup>

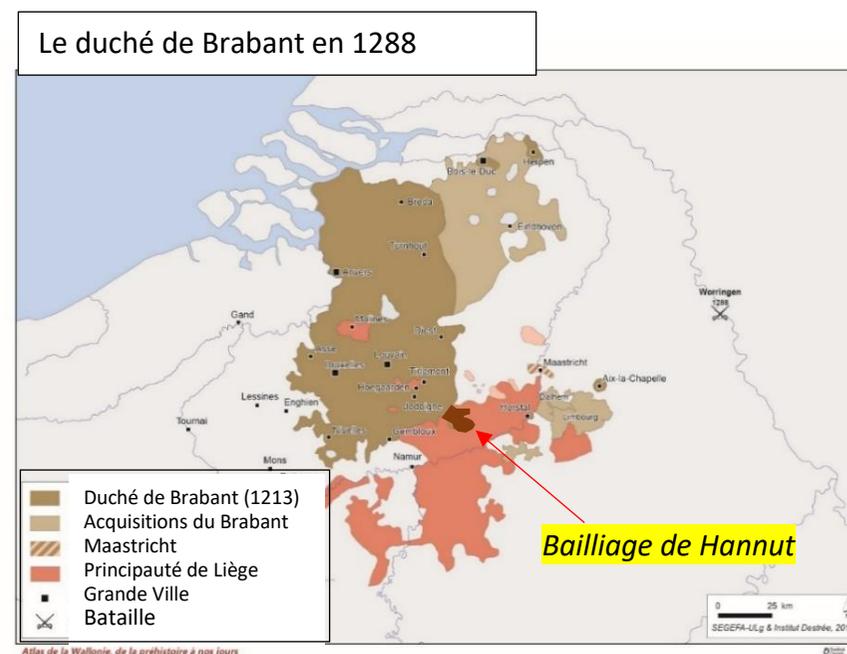
---

(1) Lossain : habitant du comté de Looz

furent considérables. De nombreux Brabançons furent faits prisonniers. Les autres, en déroute, s'enfuirent ensuite et furent poursuivis à travers Cras-Avernas, Bertrée, Avernas jusqu'aux environs de Grand-Hallet. Les Liégeois s'arrêtèrent alors et vinrent loger à Hannut, la garnison du château ayant promis de rester neutre. Le lendemain, le 14, la petite ville de Hannut fut pillée et incendiée par les Liégeois. Ensuite, des Hutois qui faisaient partie des troupes de l'évêque brûlèrent le pays jusqu'à Léau (Zoutleeuw) : 32 villages du duché de Brabant furent anéantis. Le mardi 15, l'attaque de Louvain était prévue, mais un convoi de ravitaillement parti de Huy fut intercepté par la garnison de Hannut. Les troupes liégeoises revinrent en hâte vers la forteresse, l'assiégèrent et la démolirent en partie. La garnison se rendit en échange de la vie sauve. Les vainqueurs comblèrent les fossés de la ville et continuèrent à ravager les terres ducales jusqu'à ce que la paix soit proposée par le Guerroyeur et acceptée à prix d'or.

*Henri 1<sup>er</sup>* ne prêta hommage à l'archevêque *Engelberg* de Cologne qu'en 1222, à la suite de quoi ce dernier intervint auprès de l'Empereur *Frédéric II* pour qu'il confirme les droits et privilèges de *Henri 1<sup>er</sup>* sur certains territoires, dont le *fief de Hannut*. Cette

dernière expansion brabançonne en Hesbaye s'appela le *bailliage de Hannut* pendant près de 570 ans. Il comprenait 13 localités : Hannut, Avernas-le-Bauduin, Bertrée, Cras-Avernas, Poucet, Abolens, Lens-Saint-Remy, Lens-Saint-Servais, Ligney, Grand-Hallet, Petit-Hallet, Villers-le-Peuplier et Moxheron (hameau de Moxhe). Il s'enfonçait profondément dans la principauté de Liège, comme le montre la carte ci-dessous. À l'intérieur de ce bailliage de Hannut, deux « îles » liégeoises, protégées par l'immunité générale du Prince-Évêque, ne furent pas absorbées : Blehen



et Crehen. Le bailliage de Hannut persista jusqu'à la fin de l'ancien régime en 1794.

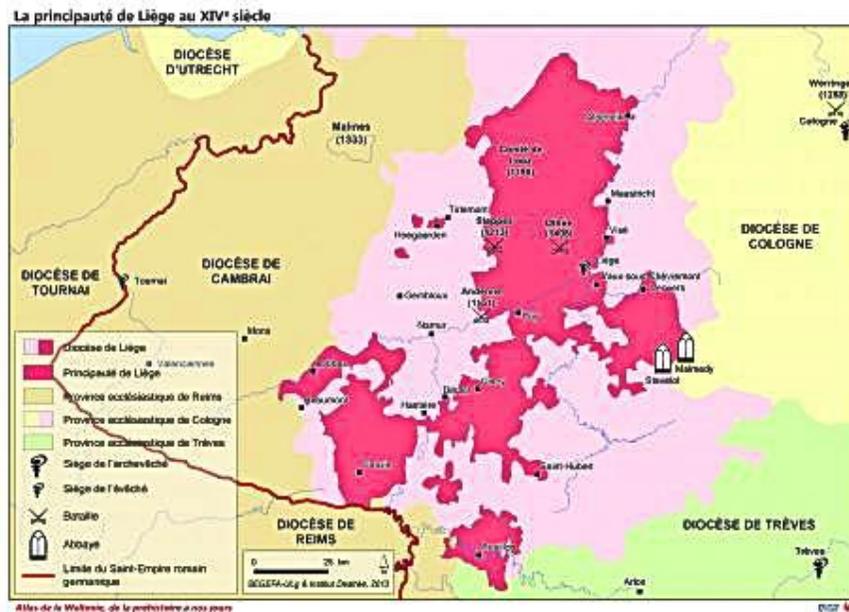
Le 15 mai 1225, l'évêque liégeois *Hugues de Pierrepont* prit définitivement possession du comté de Moha et du château de Waleffe-Saint-Georges : cette cession fut confirmée par une bulle du pape *Honorius III*. En août 1227, la paix fut conclue à Waremme entre le duc de Brabant et le Prince-Évêque. Le Guerroyeur en avait appelé à l'Empereur, mais la cour impériale avait tranché en faveur de l'évêque. La limite entre le duché de Brabant et la principauté de Liège était définitivement fixée.

Le monastère et la ville de Saint-Trond furent ensuite acquis par l'Église de Liège en 1227, ce qui explique que l'Église de Liège fut autrefois propriétaire foncier d'une grande partie du territoire de Hesbaye, bien au-delà des limites de la principauté de Liège.

Le duc de Brabant *Henri II* proclama par l'acte du 22 janvier 1248 que dorénavant les justices basse et moyenne devaient être rendues par jugement et sentences des échevins dans tout le duché. Il se réservait à lui-même et à ses baillis de rendre la justice haute concernant les crimes énormes, tels que les meurtres, les incendies, les rapt... À Crehen, le Chapitre de

Saint-Lambert ne conserva qu'une Cour censale, susceptible de régler les conflits entre les tenanciers des tenures. Dorénavant, la *justice haute* fut rendue directement par le *bailli* de Hannut, qui dépendait lui-même de la Cour de Louvain, donc du Duc.

Sur le plan territorial, la principauté de Liège atteignit ses limites définitives dans la deuxième moitié du 14<sup>e</sup> siècle. Son territoire était fortement décheté et comportait des « îlots » situés dans les pays voisins : c'était notamment le cas de Crehen et Blehen, enclavés dans le duché de Brabant. Par contre, le diocèse de Liège, où l'évêque de Liège exerçait le pouvoir spirituel, s'étendait bien au-delà des limites de la principauté. Si Crehen (en principauté de Liège) était situé dans un autre « pays » que ses voisines Thisnes (en comté de Namur) et Hannut (en duché de Brabant), toutes ces localités dépendaient spirituellement du même évêque : celui de Liège. Il n'est donc pas surprenant que la chapelle du petit village de Crehen dépendît directement de l'église du village voisin plus important de Thisnes. Sur la carte ci-contre, le territoire de la principauté (en rouge) s'étend à l'intérieur du territoire du diocèse (en rose). La ligne brune est la limite du Saint-Empire romain germanique.



### Crehen au 14<sup>e</sup> siècle

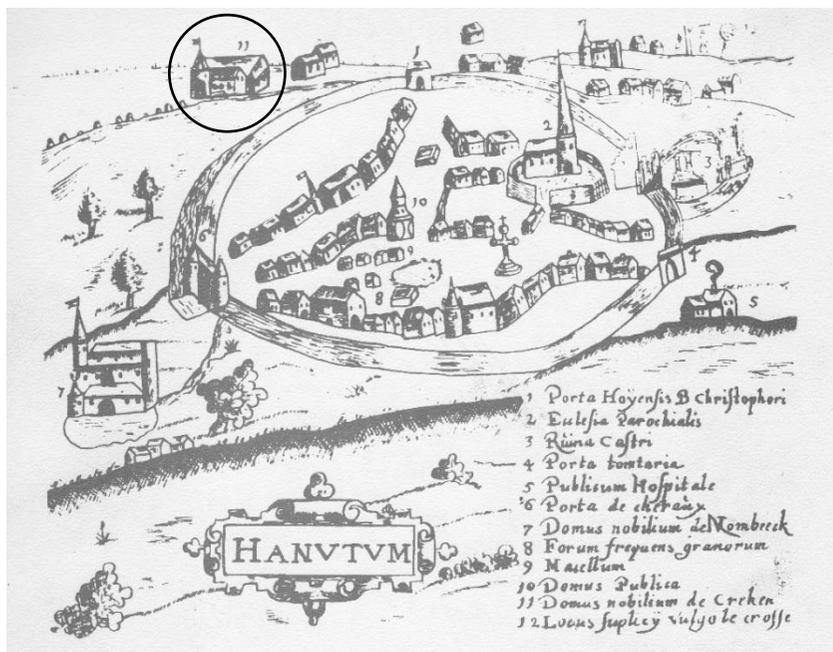
Dès l'an 1315, il est fait mention dans les archives de l'abbaye de Gembloux d'une très illustre famille, portant le titre de vicomte, et existant depuis des temps immémoriaux, avec le surnom de « *de Hannut* ». À sa mort, l'un d'eux assigna à ses trois fils le partage suivant : à l'aîné, la vicomté de Hannut ; au second, les biens qu'il avait à Crehen et dans le voisinage, raison pour laquelle celui-ci prit le surnom de « *de Crehen* » ; au troisième, les biens et fiefs de Grand et Petit-Hallet, raison pour laquelle ce dernier

prit le surnom de « *de Halley* ».

Des documents datant de 1324 attestent de l'existence d'un avoué, dont le nom était *Regnier de Crehen*. Il était écuyer et avait été nommé avoué par le Prince-Évêque de Liège, pour protéger les droits de l'Église, la décharger de ses obligations profanes et gérer ses affaires à Crehen. Ses descendants restèrent les avoués de Crehen pendant plusieurs générations et certains d'entre eux eurent leur tombe dans l'ancienne chapelle du village. C'est notamment le cas de *Gérard de Crehen* (1396 – 1464), qui épousa *Agnès de la Tour* (1395 – 1464), petite-fille du chevalier *Godefroid I<sup>er</sup> de la Tour* (1331 – 1377) de Hannut, comte de Hannut et receveur général du Brabant. C'est ainsi que les *de Crehen* devinrent par la suite *seigneurs de la Tour* à Hannut. Cette seigneurie était un vaste ensemble de terres comprenant des champs, des prés, des vignes et des bois, exploité sous la direction et dans l'intérêt du seigneur. Sur ses terres se trouvait une ferme-château, aujourd'hui démolie, qui était située sur le chemin de Poucet à Hannut. Son souvenir réside encore dans le nom de la « rue du Fond de la Tour » toute proche.

Sur la carte de Hannut établie d'après le plan de Gramaye en 1606, la « *noble maison des de Crehen* »

(dans le cercle noir) apparaît clairement en dehors des murs du bourg de Hannut sous le numéro 11 : c'était la ferme-château de la Tour.



Toutes les pierres tombales de la famille de *Crehen*, dont on connaît des descriptions et notamment les épitaphes, ont malheureusement été détruites. De nos jours, plus aucune pierre tombale ancienne n'est visible ni dans l'église ni dans le cimetière.

Des documents font état de l'existence de la ferme de « *Dieu le Warde* » en 1419 : elle appartenait alors

à l'abbaye Saint-Laurent de Liège et était isolée dans les campagnes entre Crehen et Ambresin. C'était l'ancêtre de la ferme de Dieu le Garde.

### Crehen et les Bourguignons



*Philippe le Bon*

Après la mort en 1429 de *Jean III*, dernier comte de Namur, le duché de Namur passa aux mains de *Philippe le Bon*, duc de Bourgogne, qui l'avait acheté en viager à son propriétaire sans descendance. L'année suivante, le même *Philippe*, qui était cousin du dernier duc de Brabant également sans enfant, hérita de ce duché, si bien que les anciens comté de Namur et duché de Brabant

furent réunis en 1430 aux *Pays-Bas bourguignons*, qui comprenaient déjà le comté de Flandre, le comté d'Artois, le duché de Limbourg, le comté de Hainaut, le comté de Hollande, le comté de Zélande et les autres territoires néerlandais. Chacun des états formant les Pays-Bas bourguignons gardèrent cependant leurs propres lois, qui différaient donc d'un état à

l'autre. Le village de Crehen, toujours liégeois, se retrouva donc enclavé à l'intérieur des terres du duc de Bourgogne.

En 1456, Philippe le Bon essaya d'étendre son influence à la principauté de Liège, qui coupait en deux ses territoires des Pays-Bas. Grâce à ses excellentes relations avec le pape, il réussit à faire remplacer le Prince-Évêque de Liège, *Jean de Heinsberg*, par son neveu âgé de 18 ans, *Louis de Bourbon*. Ce dernier poursuivit alors ses études à l'Université de Louvain durant 7 années. Pendant tout ce temps, Philippe le Bon régna de fait sur la principauté, mais la résistance des Liégeois s'intensifia. Lorsque *Louis de Bourbon* prit enfin ses fonctions en tant que Prince-Évêque en 1465, il fut immédiatement déposé par les États de Liège. La population rebelle en profita pour piller les terres d'Outremeuse qui appartenaient au duc de Bourgogne. *Philippe le Bon* envoya alors à Liège une armée sous le commandement de son fils *Charles le Téméraire*, pour rétablir son



*Charles le Téméraire*

autorité. Les Liégeois formèrent une armée forte de 4 000 hommes, presque tous des civils, pour le combattre. La bataille dite de *Montenaken* eut lieu le 20 octobre 1465 dans nos campagnes. Elle fut une victoire écrasante pour les Bourguignons, mais dans le feu de l'action les milices liégeoises incendièrent tous les villages de la région. Des années de désolation et de



*Marie de Bourgogne*

misère s'ensuivirent.

En 1477, *Charles le Téméraire* fut tué lors de la bataille de Nancy. La même année, *Marie de Bourgogne*, fille unique et héritière du Téméraire, épousa *Maximilien d'Autriche*, le futur empereur du Saint-Empire romain germanique. *Marie* mourut accidentellement en 1482 des



*Maximilien d'Autriche*

suites d'une chute de cheval près de Bruges.

Son fils *Philippe le Beau* n'avait alors que 4 ans et il devint le duc héritier de la Bourgogne. Son père *Maximilien* prit alors la tête d'une régence jusqu'à sa majorité en 1496, date à laquelle *Philippe* épousa *Jeanne de Castille*, fille de *Ferdinand d'Aragon*. De leur union naquirent six enfants : le fils aîné s'appelait *Charles*.



*Philippe le Beau*

En 1505, il y eut une nouvelle guerre entre le duc *Charles de Gueldre* et *Philippe le Beau*. Hannut et neuf villages avoisinants furent détruits. *Philippe le Beau* mourut en 1506, alors que Charles n'était âgé que de 6 ans. La régence des Pays-Bas bourguignons fut alors confiée à sa tante *Marguerite d'Autriche*. En 1512, les anciens Pays-Bas devinrent une partie du Saint-Empire, sous le nom de *Cercle de Bourgogne*. En 1515, à peine



*Marguerite d'Autriche*

âgé de 15 ans, *Charles* devint le nouveau duc de Bourgogne, souverain des Pays-Bas. L'année suivante, à la mort de son grand-père maternel *Ferdinand d'Aragon*, il reçut la couronne d'Espagne et de ses colonies : l'Amérique avait été découverte par Christophe Colomb 24 ans auparavant. Après le décès de *Maximilien* en 1519, son petit-fils *Charles* fut à son tour élu roi des Romains puis en 1520 sacré empereur du Saint-Empire romain germanique sous le nom de *Charles Quint*.



*Charles Quint*



*Marie de Hongrie*

Sa tante *Marguerite d'Autriche* devint alors gouverneure des Pays-Bas et le resta jusqu'à sa mort en 1530. De 1531 à 1555, ce rôle fut tenu par la sœur de Charles Quint, *Marie de Hongrie*. En 1548, par la *transaction d'Augsbourg*, Charles Quint confirma le regroupement des 17 provinces des

Pays-Bas et du comté de Bourgogne en un *Cercle de Bourgogne*. Il attribua aux Pays-Bas un statut particulier au sein du Cercle de Bourgogne en les dispensant de devoir se plier à des lois et tribunaux de l'empire et en les exemptant de certaines taxes. Par la « *Pragmatic Sanction* » en 1549, il consolida la « transaction » en unifiant les droits de succession des provinces et en déclarant que les Dix-Sept Provinces formaient un tout indivisible non fragmentable.

À la fin du 16<sup>e</sup> siècle, le Cercle de Bourgogne se réduisit aux provinces des Pays-Bas : le duché de Brabant (y compris le marquisat d'Anvers et le duché de Limbourg), le pays de Fauquemont, le pays de Daellem, le pays de Rolduc, le duché de Luxembourg, le comté de Chiny, le duché de Gueldre, le comté de Flandre, le comté de Hainaut, le comté de Namur, la seigneurie de Malines, le bailliage de Tournai et du Tournaisis et les autres comtés de Hollande. Ces provinces étaient réunies sous la domination d'un même souverain, mais conservaient leur propre indépendance, leurs lois et leurs constitutions particulières. Le souverain n'était reconnu que par le titre qui lui était propre comme souverain de chaque État, à savoir, duc de Brabant, seigneur de Malines, comte de Flandre, de Namur, etc. Comme nous l'avons vu, certains

villages de l'entité hannutoise se trouvaient en duché de Brabant, d'autres au comté de Namur, d'autres encore en principauté de Liège. Chaque état avait ses propres lois : elles différaient donc d'un village à l'autre !

Pendant tout le règne de *Charles Quint*, la réforme luthérienne se développa et finit par embraser une grande partie de l'empire. Les Pays-Bas bourguignons furent pénétrés très tôt par la réforme luthérienne malgré la sévère répression de Charles Quint. Mais c'est surtout le calvinisme qui s'imposa dans la population et une partie de la noblesse.

#### Crehen pendant l'époque espagnole

Au terme d'une vie de combats, miné et désabusé par ses échecs face à la France, aux protestants et à sa propre famille, *Charles Quint* se dépouilla progressivement de ses pouvoirs. Par une série de conventions avec son frère cadet *Ferdinand de Habsbourg*, il lui céda les duchés autrichiens. Le 25 octobre 1555, à Bruxelles, il abdiqua ses



*Ferdinand I<sup>er</sup> de Habsbourg*

droits sur les Pays-Bas, officiellement séparés du Saint-Empire, en faveur de son fils *Philippe*, déjà duc



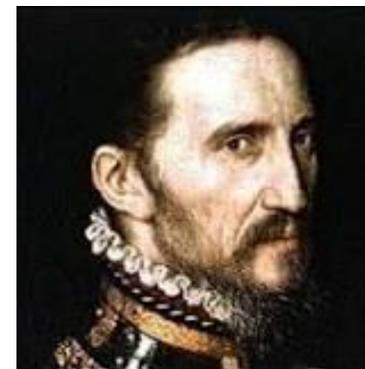
*Philippe II*

de Milan et roi de Naples. Il lui céda ses droits sur l'Espagne en 1556 et un peu plus tard, au seuil de la mort, ceux sur le comté de Bourgogne. La même année, *Ferdinand* fut sacré Empereur du Saint-Empire romain germanique sous le nom de *Ferdinand I<sup>er</sup>*.

Les riches provinces des Pays-Bas, qui constituaient le moteur de l'empire de Charles Quint, ne considèrent jamais *Philippe II* comme l'un des leurs. Il avait été élevé en Espagne, il connaissait le français et les réalités de l'héritage bourguignon (comme le collier de la Toison d'or), mais culturellement il ne comprenait pas ses sujets des Pays-Bas. Depuis l'Espagne, il percevait les Pays-Bas comme un territoire menacé par l'hérésie protestante, qu'il fallait éradiquer sans ménagement. Or la noblesse et les couches sociales supérieures des Pays-Bas n'étaient pas prêtes à accepter un traitement aussi brutal et contraire à leurs privilèges. Une fronde apparut en 1566 et 1567, pour des

motifs liés aux tentatives de *Philippe II* de supprimer les droits acquis au cours des siècles au profit d'une gouvernance directe de l'Espagne. *Philippe II* réagit par l'envoi d'une armée en 1568 : c'est le début de la

*guerre de 80 ans* entre les Espagnols catholiques et les protestants des Pays-Bas, avec la nomination du *duc-d'Albe* comme gouverneur. Ce dernier prit souvent ses quartiers à Hannut, ses troupes logeant dans les communes voisines. Comme il était d'usage, celles-ci causèrent de grands dégâts,



*Le Duc-d'Albe*

particulièrement en 1574 et 1575. Le duc établit un régime de terreur en voulant mater les protestants en révolte. La répression commença à Bruxelles par l'exécution capitale de deux des chefs principaux, les comtes d'Egmont et de Hornes : ceci déclencha un soulèvement qui engendra une guerre civile, la noblesse se divisant en adversaires et partisans de l'Espagne soutenus ou combattus par des factions populaires. Cette situation fut favorisée par la conversion au protestantisme d'une partie de la population. Aux revendications politiques de défense des libertés issues des vieilles chartes s'ajouta alors une opposition

religieuse contre le catholicisme défendu avec intransigeance par l'Espagne. Les provinces du nord (Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Overijssel, Frise, Groningue & Drenthe) revendiquèrent la liberté religieuse pour le protestantisme, si bien que la révolte prit la forme d'une guerre civile entre les sept provinces du Nord où la Réforme était bien ancrée, et les Pays-Bas méridionaux, catholiques et loyalistes.

### Crehen et le diocèse de Namur

Au milieu du 16<sup>e</sup> siècle, les diocèses étaient restés presque inchangés depuis l'époque mérovingienne. Les Pays-Bas espagnols étaient alors sous l'autorité religieuse de six évêchés différents, dont deux étrangers. Une grande partie des paroisses du duché de Brabant et du comté de Namur relevaient de l'Évêque de Liège, prince du pays voisin. L'Évêque liégeois était sous les ordres de l'Archevêque de Cologne, situé dans un troisième pays. Pour mettre fin à cette situation, *Philippe II*, à la suite d'une bulle de nomination du pape *Pie IV*, créa l'évêché de Namur en 1559, relevant du nouvel archidiocèse de Cambrai.

À cette date, les paroisses de Thisnes et de Hannut passèrent au diocèse de Namur, tandis que celle de Crehen, terre liégeoise, restait à Liège. Depuis très

longtemps, la chapelle de Crehen était administrée par le curé de Thisnes ou son vicaire. Malgré l'appartenance des deux lieux de culte à deux diocèses différents, le curé de Thisnes continua à s'acquitter — paraît-il, très mal — de sa tâche à Crehen, car, en sa qualité de desservant de la succursale de Crehen, il continuait à percevoir des revenus et redevances pour cette fonction. Ce fait échappa visiblement à l'attention de l'évêque de Liège, du moins jusqu'en 1688 !

En 1570, jugeant qu'il était indécent que la ville de Hannut ne possède pas sa propre paroisse, le premier Évêque de Namur, *Antoine Havet*, lui donna des fonts baptismaux et tous les droits d'une église paroissiale. Par la suite, le doyenné de Hannut fut créé et une grande partie des églises de l'entité en firent partie.

### Crehen et la lutte contre les protestants

Entre 1575 et 1594, toute la région hannutoise fut plongée dans une misère noire, soit à cause des Espagnols, soit à cause du passage de bandes de révoltés protestants, car les troupes s'approvisionnaient sur place : elles saccageaient les campagnes, vidaient les granges, ne laissaient ni chevaux, ni vaches, ni moutons, ni poules. Même les ustensiles de cuisine et les meubles furent parfois enlevés. Sans parler des

viols, des meurtres et de toutes sortes de cruautés. De nombreuses maisons furent détruites à Hannut et dans les villages proches. Beaucoup d'habitants émigrèrent vers la principauté de Liège ou l'ancien comté de Namur. Crehen était liégeois, mais les troupes ne se souciaient pas des frontières, et amenaient avec elles de nombreuses maladies. Le sort réservé aux Crehennois est inconnu. La peste sévit dans toute la région entre 1576 et 1578. Elle reviendra encore en 1624 et 1634.

La *Trêve d'Anvers* de 1609 à 1621 mit momentanément fin à la guerre civile. L'année 1621 vit la reprise des hostilités entre les Provinces du nord et les Pays-Bas méridionaux. De nouvelles taxes frappèrent lourdement les populations des Pays-Bas espagnols comme effort de guerre. La *guerre de 80 ans* ne prit fin en 1648 que lorsque *Philippe IV*, le petit-fils de *Philippe II*, reconnut l'indépendance des sept provinces du nord des Pays-Bas sous le nom de *Provinces-Unies*, qui devinrent par la suite les Pays-Bas actuels.



*Philippe IV*

Les dix provinces du sud, dont Hannut faisait partie, restèrent sous contrôle espagnol. La principauté de Liège resta indépendante.

Pour résoudre ses difficultés financières, *Philippe IV*, roi d'Espagne et souverain des provinces belges de 1621 à 1665, décida de vendre *sous forme d'engagement* la seigneurie et la haute justice d'un grand nombre de villages des Pays-Bas espagnols. De la sorte, le roi se réservait le droit d'en rembourser le prix, en mains du seigneur ou de ses héritiers, soit pour procéder à de nouvelles enchères, soit pour réintégrer la seigneurie désengagée dans le domaine royal. Le nouveau seigneur avait le droit d'exercer la haute, la moyenne et la basse justice : il pouvait poursuivre tous les types d'infractions et prononcer toute espèce de peines. Il nommait personnellement une Cour de justice composée d'un mayeur, d'échevins, d'un greffier et de sergents. Ceux-ci prenaient connaissance des causes criminelles, civiles ou mixtes. Le seigneur percevait, en tout ou en partie, les amendes infligées aux délinquants par la Cour. Il avait le droit d'obliger les riverains à entretenir et réparer les chemins. Si le Chapitre de Saint-Lambert continuait à organiser une Cour censale, susceptible de régler les conflits entre les tenanciers des tenures, la *justice*

*haute*, qui était rendue depuis le Moyen-Âge par le Duc de Brabant, émanait à présent au roi d'Espagne. Cette *seigneurie hautaine* fut cédée en engagement par le roi en 1630, puis vendue en 1644, à *Jean de Mombeek*, le Bailli de Hannut qui y exerça la justice en son nom.

Dans la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle, les sacrements purent être administrés dans la chapelle de Crehen, qui restait pourtant une chapelle annexe de Thisnes. Les villageois ne devaient donc plus se rendre à Thisnes pour célébrer les baptêmes, les communions et les mariages.

### Les guerres de Louis XIV

Entre-temps, de 1672 à 1678, la *guerre de Hollande* opposa la France de *Louis XIV* (et ses alliés) à la Quadruple-Alliance (Provinces-Unies, Saint-Empire romain germanique, Brandebourg et Espagne) et apporta son lot de désolation dans la région. Ainsi, en 1672, le maréchal de Turenne et ses 40 000 soldats



*Louis XIV*

traversèrent notre région en se conduisant comme des ennemis. L'année suivante, les armées alliées campèrent quatre jours à Grand-Hallet. Plusieurs localités subirent des dégâts très importants. Ensuite, les Hollandais, puis les Français campèrent à Hannut, Poucet et Lens-Saint-Remy. Les récoltes furent détruites à deux reprises et les maisons du village furent pillées deux fois dans la même année. En 1674, l'armée impériale traversa les campagnes de Lens-Saint-Remy et maltraita la population. Le bétail mourut pendant l'hiver, faute de nourriture. En 1676, les Hollandais et les Espagnols revinrent et occupèrent Thisnes, Crehen et Villers. La population fut à nouveau mise à contribution. Trois régiments hollandais et cinq régiments de cavalerie logèrent à Hannut et à Poucet. Les deux localités furent pillées. Enfin, en 1678, les Hollandais furent à nouveau de retour à Lens-Saint-Remy pour trois semaines. Ils emportèrent jusqu'à la dernière gerbe. Ils mirent toute la région en coupe réglée, ravageant les campagnes et pillant les maisons.

En 1688 débuta à Crehen « la guerre des évêchés ». En effet, à cette date, le comte de Duras, suffragant de l'évêque de Liège, nomma avec l'approbation de celui-ci, un curé titulaire de l'église de Crehen : il s'appelait *Nicolas Forville*. Immédiatement, le curé

de Thisnes protesta, car il se voyait privé des droits, revenus et redevances dont jouissait le curé de Thisnes en sa qualité de desservant de la succursale de Crehen. Sous prétexte qu'il y avait prescription – la situation était restée inchangée pendant 129 ans ! – un procès s'ensuivit. Interrogés, les habitants de Crehen déclarèrent que l'installation du curé *Forville* avait été entachée de violence à l'égard du curé de Thisnes, et qu'ils le considéraient comme un intrus. L'évêque de Namur protesta en conséquence contre cette nomination. À quoi répondit en 1714 l'évêque de Liège qui ordonna à la population de reconnaître le nouveau curé, puisque Crehen était terre liégeoise.

La population finit par se soumettre, mais l'évêque de Namur ne s'avoua pas battu. Vers 1718-1720, il nomma de son côté comme curé de Crehen le révérend *Malcorps*, prêtre habitant Hannut. Le conflit entra alors dans une crise aiguë. En 1723, le comte *de Berlaymont*, suffragant de l'évêque de Liège, nomma à son tour maître *Lekeu* curé de Crehen. Le curé *Malcorps* se plaignit au Conseil du Brabant à Bruxelles. Il tenta même de s'opposer par la force à l'installation de son concurrent, qui dut faire appel à l'assistance des troupes de Liège pour entrer en possession de sa cure. Le curé *Malcorps* se vengea en faisant enlever

son compétiteur, M. *Lekeu*, par les troupes brabançonnaises, qui le conduisirent en prison à Bruxelles. Ceci nous montre à quel point les rapports étaient tendus entre la Principauté de Liège et le gouvernement des Pays-Bas.

Plus tard, le curé *Lekeu* fut libéré et il termina ses jours à Crehen. Dans l'impossibilité d'obtenir la possession de la cure, le curé *Malcorps* décida de célébrer les offices pour les paroissiens de Crehen dans l'église de Hannut. Il alla jusqu'à menacer de saisie les Crehennois qui possédaient des biens en Brabant et qui n'obéiraient pas à son ordre. Dès lors, les pauvres paroissiens de Crehen durent payer deux fois les services religieux célébrés à Crehen : une fois au curé *Lekeu* et une seconde fois au curé *Malcorps* (puis à son successeur) !

Les habitants du village devaient aussi subvenir à la subsistance de leur curé et payaient à date fixe des « pains de Jamas » (pains que doivent fournir à leurs curés les paroissiens lors des grandes fêtes solennelles de l'année), des œufs de Pâques, etc. Évidemment, les deux curés réclamaient le paiement de ces redevances.

Cette coutume tombera finalement en désuétude

lorsque le curé *Latinne*, Liégeois qui possédait des biens, négligea de poursuivre la tradition. Dès lors, plus personne ne paya, ni au curé de Crehen ni au curé de Thisnes. Vint ensuite en 1770 le curé *Grandjean*, qui exigea de nouveau le paiement des pains de Jamas et des œufs de Pâques. La population se souleva contre ces prétentions, d'autant plus que le curé de Thisnes réclama les mêmes droits que son rival. Pendant six ans, les suppliques, les menaces et les procès se succédèrent à un rythme effréné. Les habitants du village étaient harcelés par les deux pasteurs et finirent par être condamnés en 1776 à payer les pains au curé *Grandjean*. Celui-ci était en effet pauvre à un tel point que chaque jour il allait travailler aux champs, allant jusqu'à faire paître lui-même sa vache le long des chemins. Le conflit continua et ne cessa qu'en 1801 lors du concordat qui rattacha la paroisse de Thisnes au diocèse de Liège.

Après cette parenthèse cocasse, revenons à présent aux guerres de Louis XIV. De 1688 à 1697, la *guerre de la ligue d'Augsbourg* opposa *Louis XIV* à une large coalition européenne, nommée ligue d'Augsbourg, et comprenant les Provinces-Unies, le Saint-Empire romain germanique, l'Espagne et la Savoie. Pendant ces années, la misère devint encore

pire. Les campements succédèrent aux campements, les réquisitions aux réquisitions, les impôts aux impôts. Les deux armées campèrent longtemps de part et d'autre de la Meuse. La *bataille de Neerwinden* (Landen) le 29 juillet 1693 vit la victoire des Français contre les alliés. Après la bataille, les Français établirent un camp de repos à Boneffe, sur la rive nord de la Meuse. Les troupes enlevèrent aux paysans tout ce qui leur restait de grains et de bestiaux. Tout fut fourragé au voisinage. L'été 1694 n'apporta aucun grain : tous les chevaux moururent de faim et la pauvreté fut extrême ; les habitants mendiaient leur pain le long des routes. De plus, la population fut décimée par les maladies apportées par les armées. Le manque total d'hygiène dans les camps militaires apportait toujours son lot de maladies : peste, dysenterie...

Le roi d'Espagne *Charles II*, fils de *Philippe IV*, n'avait aucune descendance à sa mort en 1700. Son testament désignait comme futur roi d'Espagne *Philippe*, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, sous le nom de *Philippe V*. L'Empereur du Saint-Empire, *Léopold I<sup>er</sup>*, cousin de *Charles II*, contesta immédiatement les droits de *Philippe V* à la succession et refusa de reconnaître la validité de ce testament, estimant que

l'héritage devait revenir à un Habsbourg. À ce moment, toute l'Europe se sentit menacée par l'alliance dynastique de la France et de l'Espagne, si bien que le 15 mai 1702, l'Angleterre, les Provinces-Unies et l'Autriche déclarèrent officiellement la guerre à la France et au nouveau roi d'Espagne. Le Saint-Empire suivit la même démarche en septembre 1702. Pendant la *guerre de succession d'Espagne*, de 1701 à 1714 notre région fut occupée longtemps par les armées franco-espagnoles, postées dans les lignes de retranchements qui couvraient le Brabant et le pays de Namur. Les rares terres qui avaient été cultivées furent fourragées, et le peu d'entre elles qui en avaient échappé fut dévasté par les alliés lorsqu'ils traversèrent les lignes. La bataille la plus importante eut lieu près de Ramillies en 1706 : elle chassa l'armée française et ses armées alliées hors des Pays-Bas.

Comme si tous ces malheurs ne suffisaient pas, le climat se refroidit sensiblement au début du 18<sup>e</sup> siècle : en 1709, la récolte fut insuffisante pour recueillir des semences pour la saison suivante et de nombreux champs restèrent en friche en 1710. La famine régna dans les campagnes. Des invasions de souris et limaces infestèrent également champs et villages, créant des dégâts considérables, détruisant

plus des deux tiers des récoltes.

### Crehen pendant la période autrichienne



Charles VI

En 1713, les Pays-Bas espagnols passèrent de l'obéissance des Habsbourg d'Espagne à celle des Habsbourg d'Autriche à la suite du *Traité d'Utrecht*, mais la situation dans les campagnes était toujours aussi préoccupante : les récoltes de 1712, 1713 et 1714 furent mauvaises. Une tempête de grêle ravagea les récoltes en 1716, le blé manqua en 1724 à la suite d'une

grande sécheresse. L'invasion des souris se répéta de 1731 à 1733, puis disparut subitement en mars 1734. L'année 1740 fut caractérisée par une météo très froide : le 3 juin, les arbres de la région ne possédaient toujours aucune feuille, il fallut ressemer tous les grains une seconde fois, les animaux moururent de faim dans les étables. Il gela encore en août et septembre. La moisson fut gâtée par des pluies incessantes. Beaucoup de localités souffrirent de la famine.

Avant le 18<sup>e</sup> siècle, la haute justice de Crehen était rendue par le bailli de Hannut, au nom du duc de Brabant. Il s'agissait d'un *fief*, c'est-à-dire d'une fonction (produisant un revenu), concédée par le duc à son vassal en échange d'obligations de fidélité mutuelle. Au 17<sup>e</sup> siècle, le duc de Brabant n'étant autre que le roi d'Espagne décida dès 1630 de céder cette seigneurie hautaine en *engagement*, contre paiement du *relief*. Depuis le Moyen-Âge, quand le fief devenait vacant, l'héritier devait au seigneur le *droit de relief*, c'est-à-dire le droit de rachat au seigneur, qui lui concédait ensuite son héritage — à moins qu'il n'use de son droit de retrait. Le droit de relief, évalué à une année de revenu du fief, était une source de revenus importante pour le seigneur, qui ne pouvait le percevoir qu'une fois l'an. En 1644, *Philippe IV* avait engagé la haute justice de Crehen à *Jean de Mombeek*, le bailli de Hannut, qui y exerçait la justice en son nom. Au 18<sup>e</sup> siècle, c'est le Chapitre de Saint-Lambert qui obtint le fief de la haute avouerie de la part du duc de Brabant, qui n'était autre à l'époque que l'empereur d'Autriche. Cela posa néanmoins un petit problème : comme le Chapitre ne mourrait point, il fallut désigner un « homme mortuaire » au décès duquel se paierait le relief. Ce fut chose faite : après la mort de *Pierre Jonghaus*, échevin de la grande compterie, un délé-

gué en fit le relief devant la justice féodale du Brabant.

Le 20 octobre 1740, l'Empereur *Charles VI* trouva la mort. La « Pragmatique Sanction » assurant qu'une

femme pût hériter des territoires héréditaires de la maison des Habsbourg prévoyait l'accession au trône impérial de *Marie-Thérèse*, fille du feu



*Marie-Thérèse d'Autriche*

Empereur et épouse de *François-Étienne*, duc de Lorraine et de Bar depuis 1736. En décembre, *Frédéric II* de Prusse pénétra en Silésie (qui appartenait aux Habsbourg), entraînant ainsi la France dans la guerre, par le jeu de l'alliance avec la Bavière. Au début de l'année 1741, les armées françaises pénétrèrent en Allemagne, pour attaquer l'Autriche sous le commandement théorique des Bavares. Après l'entrée en guerre officielle de l'Angleterre (alliée de l'Autriche), la guerre se porta dans les Pays-Bas autrichiens, dont les gouverneurs étaient l'archiduchesse *Marie-Anne d'Autriche*, sœur de *Marie-Thérèse*, et son mari

*Charles-Alexandre de Lorraine*. Louis XV déclara officiellement la guerre à l'Autriche le 15 mars 1744 et ses troupes franchirent la frontière en mai suivant.

En 1745, *François-Étienne* de Lorraine fut élu *Empereur romain germanique* sous le nom de *François I<sup>er</sup>*. *Marie-Thérèse* devint ainsi *Impératrice consort* des Romains. La même année, les Français furent victorieux à la *bataille de Fontenoy* (au sud-est de Tournai).

En 1746, le maréchal *Maurice de Saxe*, commandant les forces françaises, remporta victoire sur victoire et s'empara de Bruxelles, d'Anvers, de Namur et de Charleroi et établit son quartier général à Crehen pendant 15 jours avant de se fixer à Villers. Son armée fit main basse sur les provisions des habitants et fourragea les blés encore verts. Cette année également, *Charles de Lorraine* pénétra à Hannut et s'installa à Lens-Saint-Remy, qui subit les mêmes dommages. Le retour des armées rapporta les épidémies : onze morts furent dénombrés à Blehen, victimes de dysenterie.

Les contributions de guerre, transports et rations de bois, houille, paille, vivres... continuèrent à accabler les villageois pendant toute l'année suivante. Les

Français remportèrent encore une victoire le 2 juillet lors de la bataille de Lauffeld (près de Riemst). La paix revint après la signature le 18 octobre 1748 du *traité d'Aix-la-Chapelle*. La France restitua à *Marie-Thérèse* les territoires conquis aux Pays-Bas. Celle-ci sauva sa couronne impériale, mais perdit la riche Silésie et sa prépondérance en Allemagne au profit de la Prusse. Elle perdit aussi des territoires en Italie.

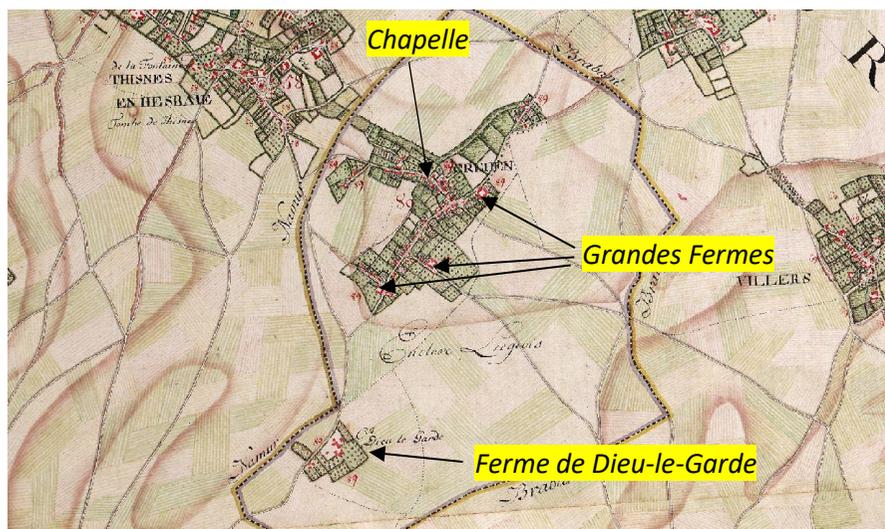
En 1750, la culture du colza fit son apparition dans les campagnes. L'année 1755 fut marquée par de grandes pluies continues qui causèrent d'énormes dégâts aux cultures : l'évêque de Liège finit par décréter une messe spéciale dans le but d'obtenir un temps plus sec, comme c'était d'usage en ces temps-là ! La disette fut à nouveau au programme dans la région. À la fin de l'année, un tremblement de terre fut ressenti dans tout le pays. Les limaces et les souris firent leur retour dans la région l'année suivante.



*Joseph II*

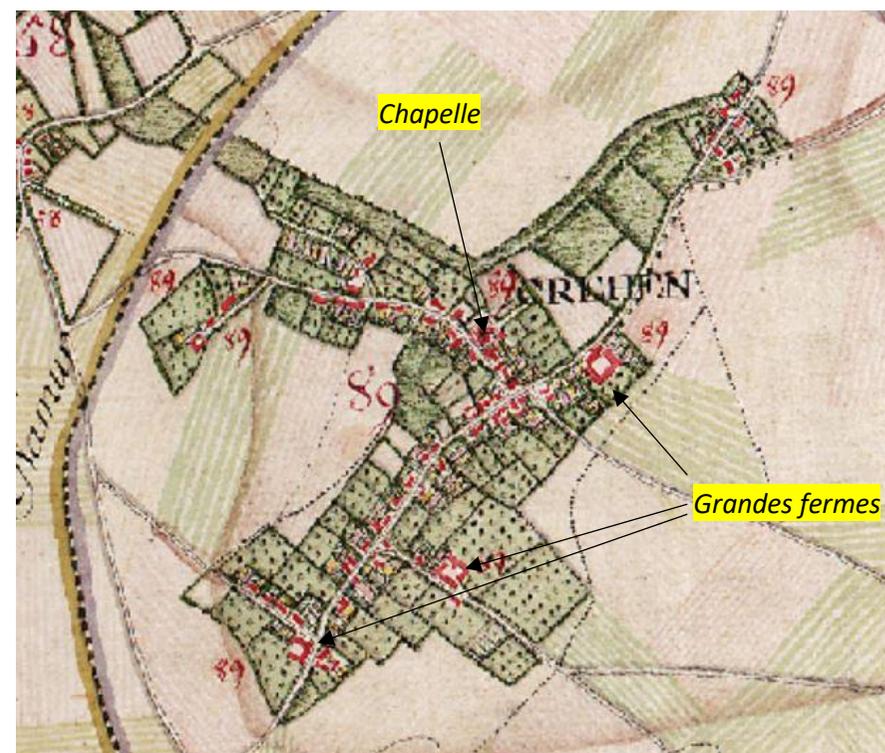
À la mort de son époux en 1765, *Marie-Thérèse*, effrayée par le tempérament impulsif, autoritaire et vindicatif de son fils et successeur *Joseph II*, préféra conserver le pouvoir et seulement l'associer au gouvernement des « États héréditaires des Habsbourg ». *Joseph II* fut néanmoins élu « Empereur des Romains » à cette date.

Entre 1771 et 1777 furent tracées les premières cartes manuscrites d'états-majors des Pays-Bas autrichiens à l'initiative du comte *Joseph Ferraris*.



Elles permettent de se rendre compte de la situation du village de Crehen dans le troisième tiers du

18<sup>e</sup> siècle. La chapelle se trouve à l'emplacement actuel de l'église. Comme de nos jours, le village s'étend déjà le long du chemin allant de Hannut à Ambresin d'une part, et le long du chemin qui conduit à Thisnes d'autre part. Trois grandes fermes en quadrilatère se trouvent proches du chemin conduisant de Hannut à



Ambresin. Au milieu des campagnes, au sud, s'élèvent les nombreux bâtiments de la ferme de Dieu-le-

Garde. La plupart des chemins se trouvent à l'emplacement des routes actuelles, sauf pour la rue des Anges à la sortie du village.

En 1780, la pomme de terre entra dans l'alimentation des ruraux de manière significative. Les récoltes de grains furent améliorées grâce à l'utilisation de nouveaux engrais à base de chaux. Les routes principales du pays commencèrent à être pavées : la longueur totale des chaussées pavées passa de 100 km en 1740 à 1000 km en 1780.

*Marie-Thérèse* décéda la même année. *Joseph II* hérita donc des pleins pouvoirs. Pour se rendre compte personnellement de l'état de son empire, il entreprit un voyage incognito, sous le titre de comte de Falkenstein, dans les Pays-Bas autrichiens du 31 mai au 27 juillet 1781. Il se comporta par la suite en souverain moderne et réformiste, mais ses réformes, trop rapides, ne furent ni comprises ni acceptées par ses sujets. Dès 1784, il abolit la torture et le servage dans tout l'empire. Il interdit dorénavant l'enterrement à l'intérieur des églises pour des raisons de salubrité. Le mariage devint un contrat purement civil. La noblesse et le clergé furent soumis à l'impôt, créant ainsi à l'État de nouvelles sources de revenus. Le 17 mars 1783, il proclama l'édit relatif aux ordres religieux contempla-

tifs. Bien que pieux, *Joseph II* souhaitait diminuer la puissance financière de l'Église. Il supprima 160 couvents qu'il jugeait « inutiles à la religion, à l'État et au prochain » : le couvent de Lens-Saint-Remy fut du nombre. Il confisqua leurs biens et consacra l'argent à la construction d'hôpitaux et d'écoles.

En 1787, des émeutes éclatèrent aux Pays-Bas autrichiens, car les édits de l'Empereur relatifs à la religion, à l'administration et à la justice étaient maladroits et trop nombreux : c'est la *révolution brabançonne*. En 1789, les régents impériaux furent forcés de quitter le pays. Les anciens états de Brabant, Limbourg, Gueldre, Flandre, West-Flandre, Hainaut, Namur, Tournai, Tournaisis et Malines créèrent le 31 janvier 1790 l'éphémère confédération *États-Belgiques-Unis*. La discorde entre les partis conservateur et libéral de la confédération gêna la défense du pays et favorisa le retour des troupes autrichiennes qui rétablirent l'autorité impériale dès octobre 1790. À cette époque, la principauté de Liège était toujours indépendante, mais ses années étaient comptées.

Pendant ce temps, la France connut aussi sa révolution le 14 juillet 1789 avec la prise de la Bastille par le peuple de Paris. Et en principauté de Liège, les temps étaient également à la révolution ! À Liège,

depuis 1684, le pouvoir appartenait toujours au Prince-Évêque, aux chanoines de la cathédrale Saint-Lambert et à l'aristocratie. Le bas clergé, la petite noblesse, la bourgeoisie industrielle, les ouvriers, les paysans ne participaient pas à la gestion des affaires publiques.

De plus, la situation du peuple n'était guère enviable : chômage et mendicité sévissaient. Des voix s'élevèrent pour réclamer des changements et davantage de justice sociale. Le Prince-Évêque *François de Hoensbroeck* (1784-1792) ne partageait pas du tout les aspirations libérales du Tiers-État. En août 1789, les bourgeois de Liège furent destitués par le peuple et la citadelle de Sainte-Walburge fut prise par les insurgés. Le 26 août, *François de Hoensbroeck*, refusant toute réforme, s'enfuit à Trêves. En représailles, 5000 Prussiens et Palatins entrèrent dans Liège le 24 novembre et occupèrent les Bonnes Villes, qu'ils quittèrent en



*François de Hoensbroeck*

avril 1790. En mai, les trois États (Clergé, noblesse et Tiers-État) de Liège appelèrent les Principautaires à s'engager dans l'armée patriotique. Celle-ci ne résista pas aux assauts de l'armée autrichienne de retour en octobre, qui se répandit dans la principauté, mais également dans les États-Belgiques-Unis, où elle rétablit l'autorité impériale. Pendant tous ces troubles, de nombreux brigands s'attaquèrent aux villages démunis de toute autorité.

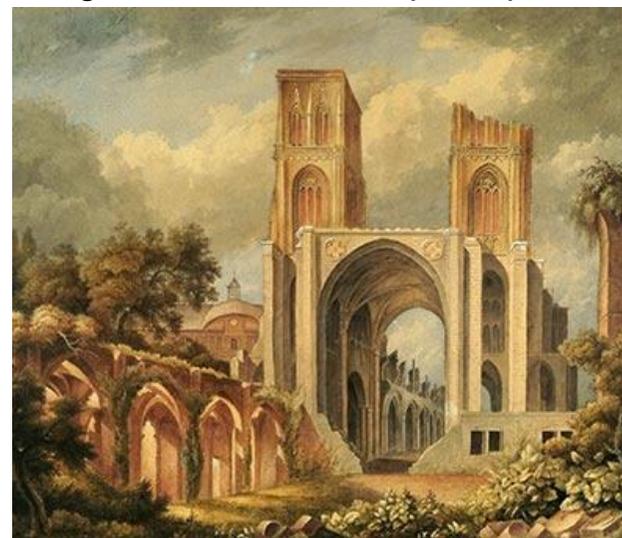
Dès son retour le 13 février 1791, le Prince-Évêque *François de Hoensbroeck* restaura son autorité de manière forte : son attitude fut déterminante dans le prochain accueil des Français par les Liégeois l'année suivante. En effet, en novembre 1792, le général français *Dumouriez* vainquit les armées autrichiennes à Jemappes. Les Autrichiens furent encore battus à Waroux et les Français firent leur entrée à Liège dans la liesse populaire. Le nouveau et dernier Prince-Évêque *François-Antoine de Méan* (1792-1794) s'exila à Düsseldorf. Les bannis furent rappelés, les prisonniers politiques libérés, les couvents et les églises pillés : l'église de la collégiale Saint-Pierre devint une écurie. La joie fut cependant de courte durée, car le comportement des sans-culottes, qui manquaient de tout, était loin d'être exemplaire. Des

villages furent pillés, des blasons rappelant l'Ancien Régime furent martelés sur certains monuments. Les villageois enterrèrent ou mirent à l'abri tout ce qui pouvait avoir de la valeur.

En 1793, *Louis XVI* fut décapité et la Première République française déclara la guerre à l'Angleterre et à la Hollande. Le vote organisé dans la région hannutoise en faveur du rattachement à la France eut un résultat mitigé. En mars, l'armée de l'Autriche et de ses alliés chassa les Français de Liège, puis remporta la (deuxième) *bataille de Neerwinden* le 18 mars. Les vaincus se vengèrent en pillant Hannut et ses environs. Alors que des bandes de voleurs continuaient à piller et incendier les villages, le Prince-Évêque *de Méan* rentra à Liège.

En 1794, les mouvements de troupes, tant françaises qu'autrichiennes, eurent leurs parts dans les destructions. Le 12 juin, les Autrichiens remportèrent une première bataille à Fleurus, mais ils furent vaincus lors de la bataille décisive du 26 juin. D'énormes réquisitions de chevaux, de chariots, de charrettes furent organisées dans tous les villages : les militaires étaient partout. Avant d'investir Liège, l'armée française établit le 23 juillet un camp de regroupement et de repos à Ciplet et dans les campagnes environ-

nantes. Le bivouac dura plusieurs jours. Les réquisitions et les dégâts aux cultures furent nombreux dans les environs. Ensuite, les Français prirent progressivement possession des anciens Pays-Bas autrichiens, de l'ancienne principauté de Liège puis des Provinces-Unies en repoussant les armées de l'Autriche et de ses alliés de l'autre côté du Rhin. Dans les campagnes, des bandes armées volèrent pommes de terre et même blé encore vert. La disette fut généralisée et la dysenterie fit encore pas mal de morts. À Liège débuta la démolition de la cathédrale Saint-Lambert, symbole du pouvoir des princes-évêques. La principauté de Liège finit d'exister après plus de 810 ans d'indépendance. Dès le 16 novembre, Crehen fut soumis à l'administration centrale de Bruxelles en tant que région occupée.

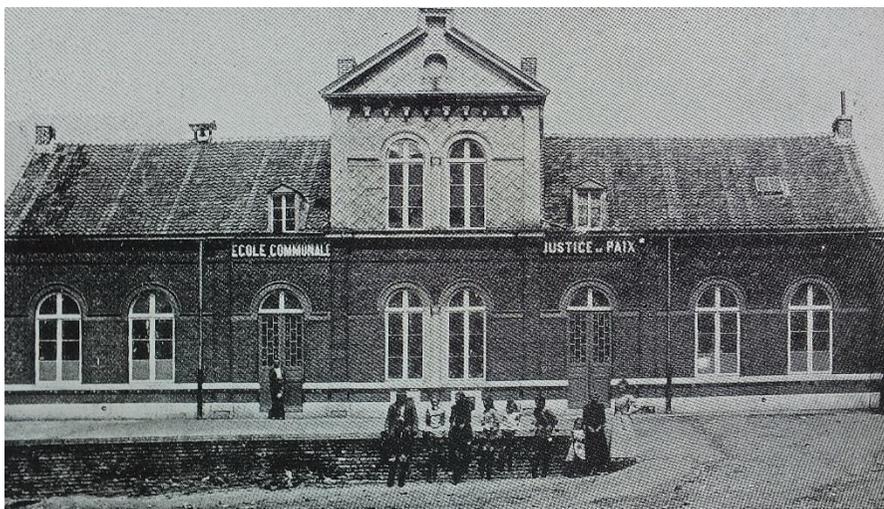


*Ruines de la cathédrale Saint-Lambert en 1831*

## Crehen est français

En 1795, les Français soumièrent les pays occupés aux lois de la jeune République. Les titres de noblesse furent supprimés, la dîme fut abolie, un chef-lieu de Justice fut instauré à Avennes.

Dès le 31 août, le territoire belge fut divisé en 9 départements. Crehen fut englobé dans le *département de l'Ourthe*, dont la préfecture était Liège. Il se trouvait dans l'arrondissement dont le chef-lieu était Huy. La déclaration des droits et des devoirs de l'Homme et du Citoyen fut exposée en permanence à la nouvelle Justice de Paix d'Avennes. Tout prêtre dut prêter serment



*Ancienne Justice de Paix d'Avennes*

de soumission à la République, sous peine d'amende et de prison. La plupart des curés du département de l'Ourthe s'y soumièrent, avec beaucoup de réticence.

L'administration fut organisée par cantons, sous le nom de « municipalités ». Crehen fit partie du canton de Hannut, dans lequel chaque commune envoyait deux « agents » pour former l'administration municipale, présidée par *G. Degeneffe*. Après une année de violence et de réquisitions, la France, à la suite d'un vote de la convention le 9 vendémiaire an IV (1<sup>er</sup> octobre 1795), annexa officiellement les anciens Pays-Bas autrichiens, les principautés de Liège et de Stavelot et le duché de Bouillon le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795). Crehen faisait officiellement partie de l'État français.

Ce dernier prit rapidement la direction de l'enseignement primaire, qui était inexistant en beaucoup d'endroits, et en confia l'organisation aux communes en vertu de la loi du 3 brumaire de l'an IV (25 octobre 1795). Une voire plusieurs écoles par canton devaient être ouvertes. Les matières à enseigner étaient la lecture, l'écriture, le calcul et la morale républicaine basée sur la « religion naturelle ». Hannut eut la sienne dès 1798, mais dans la grande majorité des cas, ces lois de l'occupant français ne furent pas appliquées.

Rien ne fut mis en place du côté de Crehen. Auparavant, les seules écoles qui existaient émanaient du curé et étaient souvent payantes, du moins pour les parents qui pouvaient se le permettre. Le sacristain, qui ne possédait aucune formation spécifique, donnait quelques leçons, sous la surveillance du curé. Il s'agissait le plus souvent d'une activité hivernale, car pendant la bonne saison les enfants, comme les adultes, travaillaient aux champs ou gardaient les animaux. Les cours portaient essentiellement sur une éducation religieuse, bien plus qu'une réelle instruction. Personne ne s'étonnera d'apprendre que, dans le village, le nombre de personnes sachant lire et écrire était marginal.

Si les Français instaurèrent plus de justice en supprimant les privilèges des nobles et du clergé, s'ils introduisirent plus d'uniformité et d'égalité dans les finances publiques, ils mécontentèrent également profondément la population. La nouvelle loi sur la conscription rendait le service militaire obligatoire à tous les hommes non mariés de 20 à 25 ans, alors que dans l'ancien Régime, l'armée se recrutait exclusivement par des engagements volontaires. Les villageois furent victimes de réquisitions incessantes, de vexations diverses, de confiscations de biens. Cette situa-

tion eut pour conséquences l'insécurité et la misère. De plus, une persécution sévère contre le clergé s'instaura à partir de 1796. Des couvents furent supprimés, leurs biens furent confisqués et vendus, des églises furent mises sous séquestre.

En 1797, l'assemblée municipale du canton groupa les 18 communes en deux assemblées primaires. La première, dénommée *assemblée des Sources du Geer*, siégeait en l'église de Hannut et comprenait les citoyens des communes de Hannut, Avernas, Cras-Avernas, Trognée, Poucet, Grand-Hallet, Petit-Hallet, Bertrée et Wansin. La seconde, appelée *assemblée des Tombes du Soleil*, siégeait en l'église de Villers et comprenait les citoyens des communes de Villers, Thisnes, Merdorp, Crehen, Blehen, Lens-Saint-Servais, Lens-Saint-Remy, Abolens et Tourinne.

Le 5 septembre de la même année, les prêtres durent prononcer *le serment de haine à la royauté et à l'anarchie*. Parmi les 29 curés du canton, un seul accepta : toutes les églises furent mises sous séquestre, sauf celle d'Abolens. Beaucoup de prêtres se réfugièrent dans des souterrains ou des mansardes communiquant avec les maisons voisines. Les Français confisquèrent également les cloches des églises, afin de

les faire fondre pour construire de nouveaux canons.

Les couvents et abbayes furent supprimés par le nouveau pouvoir. Les abbayes d'Aulne, de Lobbes, de Villers-la-Ville, d'Orval et bien d'autres furent alors livrées aux flammes. Les terres possédées par ces institutions religieuses furent mises en vente, notamment les terres possédées à Crehen par les abbayes Saint-Laurent et Saint-Gilles de Liège, du Val Benoît, du Val Saint-Lambert et de Neufmoustier, ainsi que par les Croisiers de Liège.

À partir de 1798, tous les célibataires âgés de 19 à 30 ans furent enrôlés de force ; cette mesure fut fortement impopulaire et mal accueillie par les villageois.

Fin 1799, *Napoléon Bonaparte* prit le pouvoir. Les mesures allant à l'encontre de la religion et du clergé furent assouplies. Dès 1800, le Consulat rétablit les



*Napoléon Bonaparte*

Conseils municipaux et confia au préfet la mission de nommer le maire, son adjoint et les conseillers municipaux, dans chacune des communes.

Après le Concordat en 1801, les cultes furent rétablis : la paroisse de Crehen réintégra le diocèse de Liège, dans le doyenné de Hannut.

À partir d'octobre 1813, un flot continu de fuyards venant d'Allemagne et de Hollande traversa la Hesbaye. Insoumis et déserteurs étaient si nombreux qu'ils circulaient par bandes, en plein jour. En décembre, le Rhin fut franchi par des envahisseurs. Dès janvier 1814, des Russes et des Prussiens étaient à Liège. Leur sauvagerie et leur comportement effrayèrent la population. Napoléon abdiqua le 7 mars et partit en exil sur l'île d'Elbe. En avril, les troupes prussiennes du Feld-maréchal *Blücher* qui campaient dans la région hannutoise se livrèrent au pillage dans les villages, volant le bétail, dévalisant les logis, emportant les attelages...

Le 1<sup>er</sup> août 1814, les anciens départements belges se retrouvèrent sous administration batave. Le 1<sup>er</sup> mars 1815, *Napoléon* débarqua sur la Côte d'Azur à Golfe-Juan et entama sa marche triomphale vers Paris, qu'il atteignit le 20 mars. Le roi *Louis XVIII*

s'exila à Gand. Du 20 mars au 22 juin 1815, ce fut le second règne impérial de *Napoléon I<sup>er</sup>*. Cette période vit le rétablissement du contrôle de l'administration et de l'armée. Les armées impériales revinrent dans notre région d'avril à juin. La reprise de la guerre contre les Alliés s'acheva par la défaite française à Waterloo. Napoléon abdiqua le 23 juin et fut exilé sur l'île de Sainte-Hélène, où il décéda en 1821.

À la suite du *congrès de Vienne*, qui eut lieu du 18 septembre 1814 au 9 juin 1815, le *Royaume-Uni des Pays-Bas* fut créé.

### 1815 : Crehen est hollandais

À la tête du Royaume-Uni des Pays-Bas, qui comprenait les actuels Pays-Bas et la Belgique, sauf la province du Luxembourg belge, se trouvait *Guillaume I<sup>er</sup> d'Orange*, qui tenta d'unir les peuples des anciennes Provinces-Unies, des Pays-Bas autrichiens et de la Principauté de Liège, par une politique favorisant le développement économique. Cependant, sa politique autocratique et l'hostilité de l'Église catholique romaine envers le roi protestant provoquèrent le mécontentement des futurs Belges.

Le département de l'Ourthe changea son nom en

*province de Liège*, mais les divisions territoriales établies par la France furent conservées.

En 1821, le Commissaire d'arrondissement rédigea un rapport envisageant la fusion entre Crehen et Hannut. Les Crehennois s'y opposèrent avec force. L'argument principal qui fut invoqué contre ce projet de fusion était assez surprenant : en cas de fusion, les parents

auraient été obligés de venir présenter leur nouveau-né, accompagnés de deux témoins, à l'Officier de l'État-civil de Hannut, qui pouvait être absent, si bien que par temps rigoureux les parents auraient fait courir des risques pour la santé — voire la vie — de leur enfant. Ceci en dit long sur les difficultés de transport au 19<sup>e</sup> siècle : les rues étaient encore en terre battue et se transformaient en borbier impraticable à la mauvaise saison. Crehen resta donc indépendant. Il ne sera fusionné avec Hannut qu'en juillet 1970.



*Guillaume 1<sup>er</sup> d'Orange*

Le 25 août 1830, Bruxelles se souleva contre le régime hollandais. Les troubles se propagèrent dans tout le pays. Le 5 septembre, des volontaires liégeois traversèrent la Hesbaye pour se rendre à Bruxelles avec deux canons. La bataille eut lieu dans le parc de Bruxelles, du 23 au 27 septembre. Les troupes gouvernementales, battues à Bruxelles, reculèrent partout devant le soulèvement des villes et des campagnes. En un mois, elles évacuèrent l'essentiel des provinces du sud. Le 4 octobre 1830, l'indépendance nationale fut proclamée. Un Congrès national élaborait une Constitution qui fut promulguée le 7 février 1831.

### 1830 : Crehen est belge

Le 21 juillet 1831, *Léopold I<sup>er</sup>* prêta le serment constitutionnel. La Belgique était devenue une monarchie constitutionnelle.

En 1833, la chapelle de Crehen fut enfin érigée officiellement en paroisse. Elle n'était donc plus une annexe de Thisnes à partir de cette



*Léopold I<sup>er</sup>*

année, et eut dorénavant son propre curé.

La première plantation et la première récolte de pommes de terre dans la région eurent lieu vers 1835.

La population augmenta considérablement au cours du 19<sup>e</sup> siècle et de nombreuses maisons en briques furent construites dans les villages, remplaçant progressivement les vieilles masures en bois et torchis. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les briques étaient fabriquées sur place par des briquetiers dont la réputation dépassa largement les frontières de la Belgique. Ces derniers travaillaient souvent en équipes familiales, hommes, femmes et enfants à partir de 12 ou 13 ans. De nos jours, les terrains où fut prélevée l'argile nécessaire à la construction des briques se situent en contrebas des terrains environnants. Les toits de chaume furent progressivement remplacés par des tuiles ou, parfois, mais plus rarement, des ardoises.

Une nouvelle église, de style néo-classique, fut érigée à l'emplacement de l'ancienne chapelle en 1842, suivant un plan traditionnel : une tour flanquée d'annexes en façade, une nef de 5 travées séparée des bas-côtés par des colonnes toscanes et un chœur semi-circulaire aveugle. Elle fut entièrement construite

en briques, à l'exception du portail d'entrée et des bases des colonnes soutenant la nef, constitués de pierre calcaire. Elle resta entourée du cimetière du village sur un terrain surélevé par rapport à la rue. Un nouveau mur d'enceinte en moellons fut construit à cette occasion. Toutes les anciennes tombes du passé furent détruites. La seule pierre tombale ancienne encore existante avait été placée dans le jardinnet du presbytère. Elle datait de 1665, il s'agissait de la pierre tombale de *Philippe Malcorps*, qui fut curé de Crehen pendant 30 ans.



Lorsque le presbytère fut transformé en 2002 en trois appartements sociaux, la présence de la pierre tombale dans le jardin posa problème : elle fut donc retirée et nul ne sait ce qu'il en advint.

En 1843, la nouvelle route de Hannut à Namur fut ouverte à la circulation. Elle était recouverte de gravier et bordée d'ormes superbes, qui furent abattus après la dernière guerre. Certains tronçons étaient pavés sur une largeur de trois mètres. Elle améliora la liaison de Hannut avec Namur, mais ne changea pas grand-chose pour les Crehennois, car son tracé, en ligne droite suivant d'assez près la limite entre Crehen et Villers-le-Peuplier, passe à l'écart du village.

La construction des grandes routes de l'état, de Hannut vers Namur, mais aussi vers Huy, vers Landen et vers Tirlemont, fut achevée vers 1845. Les transports entre ces villes furent facilités, tant pour acheminer les produits des récoltes vers les villes que pour amener à Hannut et aux villages environnants les produits qui leur faisaient défaut (charbon, matériaux de construction). La chaux remplaça la marne dans l'amendement des terres. L'utilisation des engrais chimiques dès 1870 introduisit une modification importante dans les paysages, car elle permit la suppres-

sion de la jachère. Ceci eut pour conséquence la disparition des nombreux troupeaux de moutons. La superficie cultivable augmenta fortement, ce qui autorisa l'accès à la terre d'une quantité de petits exploitants, qui parvinrent ainsi à gagner de quoi vivre. Les « journaliers », ouvriers agricoles qui offraient leurs services dans les grandes fermes, cherchèrent à s'émanciper grâce à un lopin de terre et un petit cheptel. Pour eux, la principale difficulté était d'obtenir la terre à cultiver. Les conditions de vie restaient précaires, mais une amélioration se dessinait.



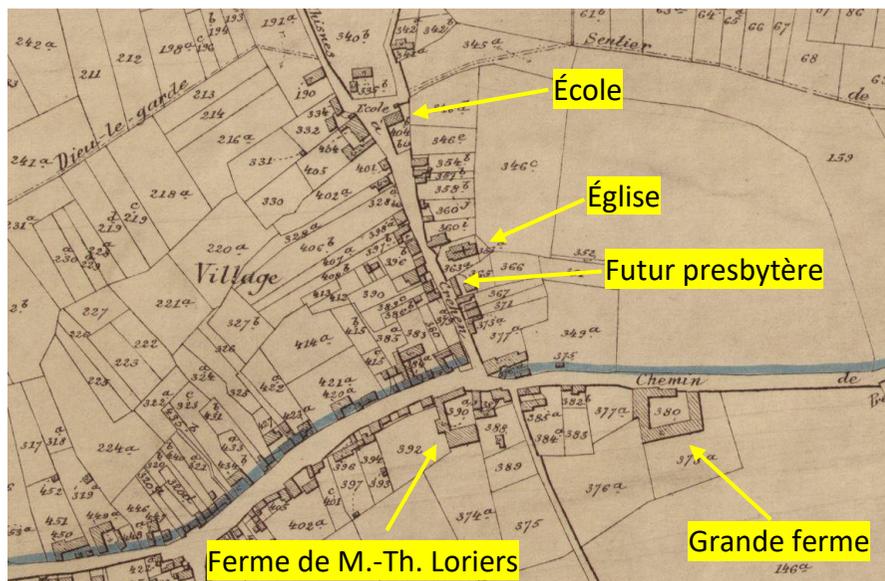
Première école communale

En 1842, la « loi Nothomb » obligea chaque commune à entretenir au moins une école primaire publique ou à adopter une école confessionnelle si celle-ci réunissait les conditions légales. Il fallut attendre encore plusieurs années avant de voir construire à Crehen une école communale. Elle fut érigée rue de Thisnes (nom actuel), à proximité de la rue Derrière-les-Prés. Les fenêtres typiques de la classe sont encore bien visibles à l'arrière du bâtiment. La classe a été transformée en garage à voiture et remise.

De 1842 à 1879, *Philippe Christian Popp* s'est consacré entièrement à la publication d'un atlas cadastral parcellaire de la Belgique. L'extrait sur la page suivante montre une grande ferme en quadrilatère située au centre du village : c'est l'ancêtre de l'ancienne ferme Moës. L'église entourée de son cimetière emmuré est bien visible. La première école communale y est bien indiquée. La ferme que possédait Marie-Thérèse Loriers dans le village est aussi bien visible.

Marie-Thérèse Loriers était une riche propriétaire terrienne, qui vivait à Crehen et y possédait de nombreuses terres, ainsi que dans onze autres villages : en province de Liège, elle possédait des biens à Crehen, Ambresin, Merdorp, Moxhe, Petit-Hallet, Thisnes et Villers-le-Peuplier ; en province de Brabant, à Autre-

Église, Folx-les-Caves, Huppaye, Jandrain-Jandrenouille et Mont-Saint-André.



Le 8 décembre 1863, Marie-Thérèse Loriers rédigea son testament et institua pour héritiers universels « les hospices civils de toutes les communes » où elle posséderait des biens le jour de son décès, pour qu'ils établissent « un hospice de vieillards » dans sa ferme de Crehen. Elle mourut le 6 janvier 1873. L'hospice fut inauguré en 1889.

L'école de la rue de Thisnes s'avéra progressivement trop petite pour accueillir tous les enfants du village. Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, une nouvelle école



comprenant deux classes fut construite rue de Wasseiges : une classe pour les filles, l'autre pour les garçons. Dans la foulée, une maison communale, susceptible d'accueillir le bureau du secrétaire, le bureau du mayeur et la salle des mariages, ainsi qu'un le logement pour l'instituteur, et pour l'institutrice, fut érigée à l'avant de l'école communale.



En 1876, la ligne de chemin de fer reliant Landen à Statte fut inaugurée. La gare la plus proche de Crehen se trouvait à Hannut. Le chemin de fer rendit de grands services aux Hesbignons, surtout pour le transport des betteraves, des engrais, du charbon et des bestiaux.

En 1879 débuta la « guerre scolaire ». La loi *Van Humbeeck*, appelée la « loi de malheur » par les catholiques, prévoyait que chaque commune devait posséder au moins une école primaire laïque et neutre, qui n'organiserait pas de cours de religion. En outre, les instituteurs seraient uniquement choisis parmi les diplômés des écoles normales officielles, dont le cours de religion serait exclu. Enfin, les provinces et les communes ne pourraient plus subsidier des écoles « libres ». En riposte à cette loi, les catholiques organisèrent, sous la direction du clergé, des centaines d'écoles qui, en 1880, totalisèrent 63 % de la population scolaire du pays (contre 13,10 % en 1878). À Crehen, une « école du curé » fut ouverte dans un petit local construit en face de l'église. Lorsque la vigne vierge perd ses feuilles en hiver, il est encore possible de découvrir la croix de briques décorant le mur du local, au-dessus de la porte d'entrée.

N'étant situé sur aucune des grandes routes construites par l'État dans les années 1840, le village de Crehen resta relativement isolé assez longtemps. Seuls des chemins non revêtus, devenant très boueux et difficilement praticables à la mauvaise saison, le reliaient à Hannut, Thisnes et Ambresin. La grande route



reliant Hannut à Namur était achevée vers 1845, mais elle passait au large de Crehen et n'était pas très utile

pour les villageois. C'est pourquoi ils vécurent longtemps dans une certaine autarcie : de très nombreux villageois exerçant toutes sortes de professions y côtoyaient les nombreux agriculteurs. Les marchands de bestiaux, de beurre, de grains, de porcs et de volailles avaient un rapport direct avec les activités agricoles. Plusieurs auberges, cafés et estaminets accueillèrent les gens de passage et les villageois, pour qui les distractions étaient rares et les soirées très longues. Plusieurs brasseurs furent dénombrés dans le village, ainsi que plusieurs petits commerces de détail : épiceries, merceries... Un sabotier et des marchands de chaussures y avaient leur place, de même qu'un boulanger, un tonnelier, des tailleurs, des couturières, des charrons, des forgerons, des plombiers-zingueurs... Bref, tous les petits métiers qui étaient indispensables pour rendre la vie agréable au village y étaient bien représentés. Le temps passant, les routes furent progressivement améliorées, les moyens de transport se développèrent. Après la Seconde Guerre mondiale, les villageois les plus aisés purent acheter une voiture, ce qui leur permit d'aller faire leurs courses à Hannut, en dehors du village. Les petits commerces perdirent petit à petit leur intérêt : ils faisaient pâle figure devant les beaux magasins de Hannut. C'est la rançon du progrès : il reste aujourd'hui bien peu d'artisans ou de

commerces au village.

Au printemps 1903 commença la construction du *couvent et du collège Sainte-Croix* à Hannut, sur la route de Crehen. Les premiers cours pour les garçons au collège furent donnés à la mi-octobre 1904. L'école primaire catholique pour garçons y fut transférée en 1911. Certains enfants de Crehen purent en profiter.

La ligne de chemin de fer vicinale reliant la gare de Hannut à Forville, via Thisnes, Merdorp, Wasseiges et Meeffe, fut mise en service en 1908. L'arrêt le plus proche de Crehen se trouvait à Hannut au carrefour formé par la route de Namur et la route de Wavre.

La loi du 19 mai 1914 rendit enfin obligatoire et gratuit l'enseignement pour tous les enfants et adolescents âgés de 6 à 14 ans. En raison de l'envahissement de la Belgique par les armées allemandes dès le 4 août, l'application de la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, ne produisit ses effets qu'à partir de 1919.



Le village de Crehen fut relativement épargné lors de la Première Guerre mondiale, si ce n'est qu'il fallut déplorer la perte de trois de ses enfants, qui versèrent leur sang pour la défense de leur patrie : Oscar CALLUT, Ferdinand-Joseph LANDRAIN, et Xavier PRAILLET. Aucune bataille n'eut lieu au village, mais la population dut subir le sort commun pendant ces quatre longues années : disette, réquisitions, perquisitions, amendes... Le Kaiser abdiqua le 9 novembre 1918 et l'armistice fut signé le 11. La vie normale reprit au village. Le premier vote au suffrage universel (mais exclusivement masculin !) eut lieu en 1919.

La Deuxième Guerre mondiale fut à nouveau une douloureuse épreuve à passer. L'armée allemande commença à envahir la Belgique le 10 mai 1940. Les premiers chars allemands apparurent à Lens-Saint-Remy devant l'église le 12 mai à 6 h 30 du matin. Ils se dirigeaient vers Avennes et vers Hannut, en provenance de Lens-Saint-Servais. À leur arrivée près de la route de Huy, les Allemands furent attaqués par l'artillerie française, située à proximité de la Mehaigne. La mission de celle-ci était de retarder le plus possible le passage de l'armée allemande et ainsi faciliter la retraite française. Les obus arrivaient jusqu'à la grand-

route. Cette opposition dura jusqu'au lendemain vers 3 heures. L'artillerie française fut alors délogée par l'aviation ennemie, qui déversa sur elle de nombreuses bombes. Plusieurs soldats et officiers allemands furent tués sur place, de même que deux soldats belges.

Ce 12 mai marque le début de la *Bataille de Hannut* : la première grande bataille de tanks de l'histoire, un massacre de combattants des deux camps et la destruction massive de chars tant français qu'allemands, entre Hannut et Jodoigne. Vers 8 heures du matin, la 4<sup>e</sup> division de chars allemande (4PzD) occupa Hannut et lança vers 10 heures environ 70 chars à l'assaut du village de Crehen où une unité de la troisième division légère mécanique (3<sup>e</sup> DLM) de l'armée française était postée. Le combat violent fut inégal et, en fin de matinée, les Français durent abandonner le village : ils se replièrent vers Thisnes et Merdorp. L'artillerie allemande s'installa ensuite à Crehen et commença vers 17 heures à lancer de violents tirs d'artillerie vers ces villages. À la fin de cette journée, parmi les nombreuses victimes françaises figurait le lieutenant Bernard Sainte-Marie-Perrin, neveu de l'épouse de l'écrivain Paul Claudel.

Le 7 septembre 1944, la ville de Hannut et Crehen

furent enfin libérés par les Forces alliées. Une foule nombreuse, curieuse et enthousiaste, accueillit les troupes américaines. Les drapeaux tricolores pavoisaient à chaque fenêtre.

Devant l'école se dresse le monument aux morts élevé après la guerre 14-18. Après la guerre 40-45, la liste s'est hélas ! fortement allongée des noms des victimes de la bataille de chars à Crehen.



Contre le mur de droite du cimetière se trouve l'enclos des soldats français tués lors de cette bataille dans le village et alentours.



Une fois la liberté retrouvée, le pays s'engagea résolument sur la voie du progrès. L'agriculture fut rationalisée et mécanisée au maximum. Elle ne demanda plus qu'une main-d'œuvre extrêmement réduite. Les petits agriculteurs furent alors fortement pénalisés : la modernisation nécessitait des capitaux qu'ils ne possédaient pas. De plus, le partage des terres lors des héritages rendait difficile la constitution de domaines suffisamment grands pour être rentables. Les enfants renoncèrent à prendre la relève de leurs parents. Le cultivateur était libéral en ce sens qu'il revendiquait d'être son propre maître, mais il n'avait pas les moyens d'exercer sa liberté. Devenir ouvrier lui apportait allocations familiales, mutuelle de

santé, pension... Les terres furent alors regroupées, par achats ou locations, et exploitées par quelques grandes entreprises agricoles. Les routes furent asphaltées, l'éclairage public fut installé, les maisons furent reliées à la distribution d'eau.

Après la Seconde Guerre mondiale, le home Lories se transforma en l'hôpital « Saint-Joseph ». La *commission de Crehen*, formée de cinq administrateurs, fut alors épaulée par l'arrivée à la direction de plusieurs religieuses, infirmières et accoucheuses de formation, de la Congrégation des Sœurs Franciscaines du Sacré-Cœur de Louvain. Cet hôpital rural fournit pendant une petite vingtaine d'années d'excellents services de chirurgie pour les patients des environs et sa maternité fut une maison chaleureuse pour les résidents des communes environnantes. Dans la décennie 1960, l'hôpital Saint-Joseph dut fermer ses portes à la faveur du développement des hôpitaux de Huy et de Waremmé. Les administrateurs de la Commission d'Assistance Publique de Crehen recherchèrent des solutions pour continuer l'objectif de la fondatrice. En accord avec les autres Commissions d'Assistance Publique, ils transformèrent leur institution en une maison de repos dont la mission était d'accueillir une bonne trentaine



de personnes âgées. Cette maison continua à être dirigée dans le même esprit que l'hôpital par les religieuses de la Congrégation des Sœurs Franciscaines du Sacré-Cœur de Louvain. De nombreuses transformations des bâtiments virent le jour pour répondre aux exigences et normes d'agrément des maisons de repos au fil des années. À la fin des années 1990, les Sœurs franciscaines furent atteintes par la limite d'âge et leur travail fut dorénavant accompli par des laïques. La maison de repos fut par la suite agrandie pour passer à 49 lits. Le vénérable bâtiment ferma définitivement ses portes en juin 2015. Les pensionnaires furent transférés à

Hannut dans un nouveau home, de conception moderne, répondant aux meilleures normes de sécurité.

La maison communale resta en service jusqu'à la mi-juillet 1970. Le 17 juillet 1970, Crehen fusionna avec Hannut et la maison communale devint inutile. Par la suite, elle fut restaurée, rehaussée d'un étage et transformée par la ville de Hannut pour héberger l'atelier protégé « La Passerelle », une ASBL d'insertion sociale pour jeunes handicapés légers. Le centre fut ouvert en octobre 1984, avec au départ une capacité de sept places. La Passerelle propose diverses formules d'accueil, en service résidentiel de nuit et de



Le Tour des Villages de Hannut, ASBL

transition, pour des adultes, porteurs d'une déficience, et désirant construire un projet de vie plus autonome. Les diverses formules proposées (maison communautaire, logements supervisés, service de transition) sont autant de réponses adaptées à la situation et à l'évolution de chacun des pensionnaires.

L'école a fermé ses portes en 1972, peu après la fusion des communes. La dernière institutrice, qui s'occupait à ce moment d'une classe mixte, était *Suzanne Libin*. Après sa fermeture, l'école est devenue la *maison de village*, gérée par la dynamique ASBL « Club 80 ». Les bénéfices récoltés lors des manifestations servent à la gestion des locaux, l'organisation d'activités comme la Saint-Nicolas des enfants du village. Au sein de l'ASBL, deux groupes sportifs ont été créés : un groupe de marcheurs « Les Totoches » et un groupe de cyclos. La salle peut être louée pour des occasions familiales. Autrefois, des soirées pour jeunes y étaient organisées, mais les nuisances sonores occasionnées et les plaintes du voisinage ont contraint les gestionnaires de la salle d'arrêter l'organisation de soirées publiques.

Si dans la plupart des villages hannutois, le nombre de fermes en activité s'est fortement réduit, force est de constater qu'à Crehen beaucoup d'entre

elles ont résisté à l'usure du temps, puisque pas moins de sept entreprises agricoles étaient toujours recensées au moment d'écrire ces lignes. Par ailleurs, le nombre d'habitants dans le village est en croissance constante. Les nouvelles constructions fleurissent un peu partout, mais surtout dans les rues les plus proches de Hannut.

Dans les chapitres qui suivent, nous décrirons successivement l'église Sainte-Gertrude, modeste extérieurement, mais contenant un très riche mobilier du 19<sup>e</sup> siècle, l'ancienne maison communale et les écoles, l'imposant bâtiment de l'ancien home Loriers, les fermes principales du village, quelques chapelles et monuments, quelques maisons typiques des 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles, quelques chemins, sentiers ou venelles situés autour ou dans le village, et les associations qui ont animé et qui animent toujours Crehen. Enfin, le dernier chapitre présentera les cartes interactives, reprenant les codes QR permettant de visiter virtuellement les bâtiments principaux du village, sélectionnés par l'ASBL « Le Tour des Villages de Hannut » en avril 2024.





# CREHEN

## L'église Sainte-Gertrude

L'église de Crehen est dédiée à sainte Gertrude (626-659). Celle-ci était la fille de *Pépin de Landen* et de *Itte Idoberge* (connue également sous le nom de *Ide de Nivelles*). À cette époque, Pépin était le Maire du Palais, c'est-à-dire l'intendant chargé des affaires



domestiques du palais. Il était un grand conseiller du roi *Dagobert I<sup>er</sup>*, commandait les personnes chargées de l'exploitation du domaine royal, gérait la fortune du souverain et dirigeait le gouvernement intérieur du palais.

À la mort de Pépin en 640, *Ide* transforma le château familial de Nivelles, à l'instigation de saint Amand de Maastricht, l'évangéliste de nos régions sous les Mérovingiens, en monastère mixte dont elle devint la première abbesse. Peu

après la fondation du monastère, *Ide* céda la place à sa fille qui devint abbesse à son tour. Gertrude s'impliqua beaucoup dans la vie religieuse. Les nombreux jeûnes qu'elle avait pratiqués la diminuèrent physiquement si bien qu'elle décéda à 33 ans à peine. Elle fut alors l'objet d'un culte populaire. De nombreuses églises furent rebaptisées en son honneur. Dans l'iconographie médiévale, elle est déjà associée aux rats ou aux souris. Des rats et des souris lui grimpent le long de la robe ou encore le long de la crosse qu'elle tient. Elle est d'ailleurs rendue célèbre par le pouvoir d'éloigner ces rongeurs.

Il est possible que le lieu de culte de Crehen remonte à l'époque carolingienne. Il s'agissait évidemment d'une simple chapelle, vraisemblablement construite en bois et torchis. Aucune description de cette chapelle n'est parvenue jusqu'à nous. Au cours des siècles, elle dut être restaurée, voire reconstruite de nombreuses fois. À partir du 13<sup>e</sup> siècle, les églises commencèrent à être construites en briques. Avant cela, les pierres de taille pouvaient être utilisées, mais elles étaient rares en Hesbaye dépourvue de telles pierres. Il est donc peu probable que le petit village de

Crehen ait possédé une église en pierres. Par contre, il n'est pas exclu que la chapelle reconstruite après le 12<sup>e</sup> siècle ait été formée de briques. Là encore, l'Histoire reste muette à ce sujet.

Assez rapidement, cette chapelle devint une annexe de l'église de Thisnes : c'était le curé de Thisnes, ou son vicaire, qui assurait les offices à Crehen, et qui en retirait les avantages de la charge. Le desservant ne pouvait y administrer ni le premier ni le dernier sacrements : pour cela, les Crehennois devaient se rendre à l'église de Thisnes. Cette situation perdura jusqu'à la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle, lorsque les saints sacrements purent enfin être administrés dans la chapelle de Crehen, qui resta néanmoins une chapelle annexe de Thisnes.

Cette situation engendra peu avant le 18<sup>e</sup> siècle un cocasse conflit de juridiction rapporté dans « Les cahiers du CHARH, année 1993, n°10 » dont nous avons repris ci-après de larges extraits. Cet article résume bien le texte publié en 1913 par R. Sion dans les annales du Cercle hutois des sciences et beaux-arts.

Lors de l'érection de l'évêché de Namur en 1559, le village de Thisnes y fut incorporé avec une partie du Brabant wallon. Par contre, Crehen resta sous le

pouvoir épiscopal des Princes-Évêques de Liège. Rappelons qu'à cette époque, la principauté de Liège était un pays indépendant, voisin des Pays-Bas où se trouvait Thisnes ! Malgré l'appartenance des deux édifices à deux diocèses différents, le curé de Thisnes, ou son vicaire, s'acquittait — paraît-il, très mal — de sa tâche à Crehen. Cette situation perdura jusqu'en 1688. En effet, à cette date, le *comte de Duras*, suffragant de l'évêque de Liège, nomma avec l'approbation de celui-ci, un curé titulaire de l'église de Crehen, nommé *Nicolas Forville*. Immédiatement, le curé de Thisnes protesta, car il se voyait privé des droits, revenus et redevances dont il jouissait en sa qualité de desservant de la succursale de Crehen. Sous prétexte qu'il y avait prescription — la situation était restée inchangée pendant 129 ans ! — un procès s'ensuivit. Interrogés, les habitants de Crehen déclarèrent que l'installation du curé *Forville* avait été entachée de violence à l'égard du curé de Thisnes, et qu'ils le considéraient comme un intrus. L'évêque de Namur protesta en conséquence contre cette nomination. À quoi répondit en 1714 l'évêque de Liège qui ordonna à la population de reconnaître le nouveau curé.

La population finit par se soumettre, mais l'évêque de Namur ne s'avoua pas battu. Vers 1718-1720, il

nomma de son côté un curé attaché à la seule chapelle de Crehen : le révérend *Malcorps*, prêtre qui habitait Hannut. Le conflit entra alors dans une crise aiguë. En 1723, le *comte de Berlaymont*, suffragant de l'évêque de Liège, nomma à son tour maître *Lekeu* curé de Crehen. Le curé *Malcorps* se plaignit au Conseil du Brabant à Bruxelles. Il tenta même de s'opposer par la force à l'installation de son concurrent, qui dut faire appel à l'assistance des troupes de Liège pour entrer en possession de sa cure. Le curé *Malcorps* se vengea en faisant enlever son compétiteur M<sup>e</sup> *Lekeu* par les troupes brabançonnnes, qui le conduisirent en prison à Bruxelles. Ceci nous montre à quel point les rapports étaient tendus entre la Principauté de Liège et le gouvernement des Pays-Bas.

Plus tard, le curé *Lekeu* fut libéré et il termina ses jours à Crehen. Dans l'impossibilité d'obtenir la possession de la cure, le curé *Malcorps* décida de célébrer les offices pour les paroissiens de Crehen dans l'église de Hannut. Il alla jusqu'à menacer de saisir les Crehennois qui possédaient des biens en Brabant et qui n'obéiraient pas à son ordre. Dès lors, les pauvres paroissiens de Crehen durent payer deux fois les services religieux célébrés à Crehen : une fois au curé *Lekeu* et une seconde fois au curé *Malcorps* (puis à

son successeur) !

Les habitants du village devaient aussi subvenir à la subsistance de leur curé et payaient à date fixe des « pains de Jamas » (pains que devaient fournir à leurs curés les paroissiens lors des grandes fêtes solennelles de l'année), des œufs de Pâques, etc. Évidemment, les deux curés réclamaient le paiement de ces redevances.

Cette coutume tomba finalement en désuétude lorsque le curé *Latinne*, Liégeois qui possédait des biens, négligea de poursuivre la tradition. Dès lors, plus personne ne paya, ni au curé de Crehen ni au curé de Thisnes. Vint ensuite en 1770 le curé *Grandjean*, qui exigea de nouveau le paiement des pains de Jamas et des œufs de Pâques. La population se souleva contre ces prétentions, d'autant plus que le curé de Thisnes réclama les mêmes droits que son rival. Pendant six ans, les suppliques, les menaces et les procès se succédèrent à un rythme effréné. Les habitants du village étaient harcelés par les deux pasteurs et finirent par être condamnés en 1776 à payer les pains au curé *Grandjean*. Celui-ci était en effet pauvre à un tel point que chaque jour il allait travailler aux champs, allant jusqu'à faire paître lui-même sa

vache le long des chemins. Le conflit continua longtemps et ne cessa qu'en 1801 lors du concordat qui rattacha la paroisse de Thisnes au diocèse de Liège.

La chapelle ne fut érigée en paroisse indépendante qu'en 1833. Une nouvelle église fut construite sur l'emplacement de la chapelle en 1842 : c'est l'église qui existe toujours aujourd'hui.

### Extérieur de l'église

La nouvelle église de 1842 fut construite suivant un plan traditionnel : une tour flanquée d'annexes en façade, une nef haute séparée par des colonnes toscanes des bas-côtés comportant 5 travées et un chœur semi-circulaire aveugle. Elle fut entièrement construite en briques, à l'exception du portail d'entrée constitué de pierre calcaire. Le toit est couvert d'ardoises. Elle est de style néo-classique. Elle est encore entourée du cimetière du village et est située sur un terrain surélevé par rapport à la rue.

L'accès au perron de l'église se fait par un long escalier de dix marches en pierres bleues. Trois marches supplémentaires nous séparent encore du portail d'entrée. Ce dernier, également en pierre bleue, présente un arc en plein cintre surmonté d'un fronton triangulaire mouluré. La traverse d'imposte en pierre

est droite et est surmontée d'un demi-cercle centré.



La tour, entièrement en briques, est encadrée de

contreforts en façade, protégés par des dalles en pierre. Les contreforts sont plus importants au niveau du rez-de-chaussée qu'au niveau supérieur. Le porche d'entrée est surmonté au niveau supérieur d'une baie vitrée dont l'arc en plein cintre est constitué de briques sur chant. Deux ancres renforcent la base du clocher, moins large que la base de la tour. Ce dernier est percé d'une baie de même type, munie d'abatsons, sur chacun de ses quatre murs. En façade avant, la baie surmonte le cadran d'une horloge. Trois trous de boulin et une frise en briques décorent chaque face du haut du clocher, surmonté d'un clocheton pyramidal très modeste à quatre pans. Une croix en fer forgé, actuellement inclinée vers le côté droit, et un coq dominant le tout.

À l'arrière de la tour, la nef a la même largeur et la même hauteur que les deux premiers niveaux de la tour. Le toit à deux pans fait un angle de 30° avec l'horizontale. La nef est flanquée de part et d'autre de bas-côtés comportant cinq travées, dont la pente des toits est la même que celle du toit principal. Les baies sont du même type que les baies en façade. La nef est prolongée d'un chœur à chevet arrondi, aveugle, flanqué d'annexes basses : la sacristie du côté droit et la chaufferie du côté gauche. Le sommet du toit conique

du chœur est surmonté d'une petite croix en fer forgé.





Les encadrements rectangulaires de la porte extérieure de la sacristie et des baies des deux annexes sont en pierre bleue.

L'église est toujours entourée du cimetière du village. Lors de la construction de l'église en 1842, toutes les anciennes tombes du cimetière ont été détruites. Le curieux ne découvrira donc pas de tombes antérieures à cette année.

Dans le cimetière, à proximité du porche d'entrée, à droite de la tour contre le flanc du bas-côté droit, la

tombe du chanoine *Cyprien Fayasse*, a été dernièrement restaurée. Né à Crehen en 1880, *Cyprien Fayasse* fut nommé prêtre en 1904. Il fut curé de l'église Sainte-Croix de Liège à partir de 1932. Il fut aussi directeur diocésain des œuvres sociales et délégué de la Ligue des Travailleurs chrétiens de la province de Liège. Il reçut de nombreuses décorations honorifiques. Il décéda à Liège en 1941, mais fut inhumé dans son village.





C'est également du côté droit du cimetière que se trouve l'enclos des soldats français tués à Crehen lors de la bataille de Hannut en mai 1940. Cet enclos de pierres blanches où trône une grande croix blanche, encadré d'une bordure aux couleurs de la France, est rehaussé des drapeaux belges et français. Sur le mur du fond, une stèle reprend les noms des victimes : Jean BLANCHETON, Jean CHÉREL, Jean DE COSTER, Jean GENESTE, Georges JOUVION, Édouard KLAYE, Émile LESAIN, Jean MATHIEU, Jean PERSEVAL, Gilbert PERRINOT, Fernand ROCHEZ et Bernard SAINTE-MARIE-PERRIN.





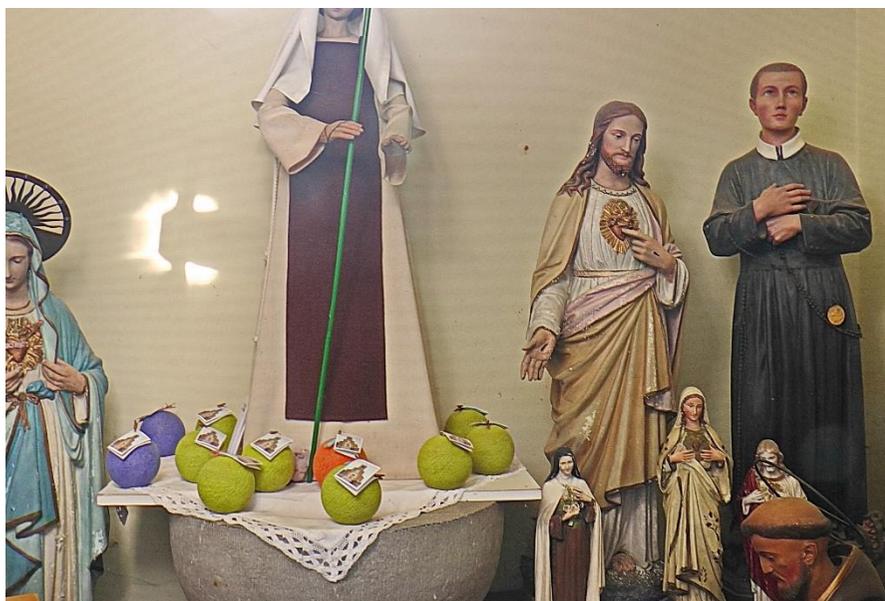
### Intérieur de l'église

Ce qui fait la richesse de l'église n'est certainement pas son allure modeste, mais bien le riche mobilier en chêne qu'elle abrite. La plus grande partie a été réalisée par un ébéniste de Saint-Trond, Corneille Janssen, vers 1860-65.

Une fois le porche franchi, le visiteur se trouve sous la tour. À sa droite s'ouvre une petite chapelle, où ont été entreposés du mobilier et les statues récupérées dans l'ancienne chapelle du home Lories, ainsi que les anciens fonts baptismaux en pierre

taillée, datant du début du 19<sup>e</sup> siècle. Du côté gauche, la porte conduit à l'escalier qui permet d'accéder à la tribune et à son orgue, puis au clocher.





Droit devant, une porte vitrée permet de pénétrer dans la nef de l'église.

Une fois cette porte franchie, le visiteur se trouve immédiatement sous la tribune, qui accueille les grandes orgues de l'église. La balustrade de la tribune et les orgues sont de style néo-classique. Elles ont été réalisées par le facteur d'orgues *Arnold Clerinx* de Saint-Trond en 1853 et ont été restaurées par *Émile Verschueren* de Tongres en 1979. Elles sont en parfait état de fonctionnement.



En regardant droit devant lui, le visiteur découvre alors la nef et, au fond, le chœur. Les murs de la partie centrale de la nef sont soutenus de chaque côté par quatre colonnes toscanes. Si les socles de ces colonnes sont en pierre de taille, leur fût est en briques plafonnées et peintes de manière à imiter parfaitement la pierre : l'illusion est parfaite !



La troisième colonne de droite en entrant soutient la chaire de vérité, sculptée par *Corneille Janssen* de Saint-Trond entre 1841 et 1860. La cuve hexagonale porte des bustes en haut-relief.





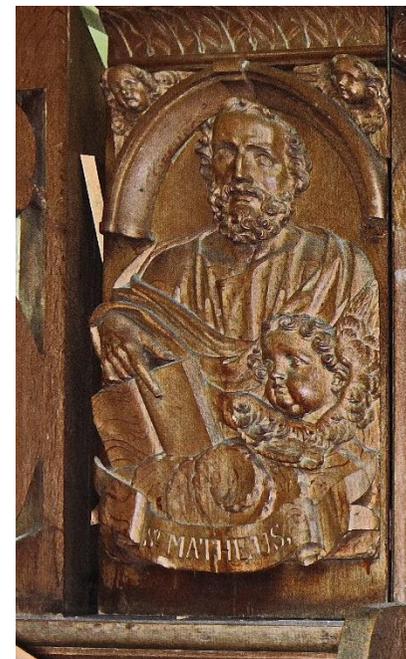
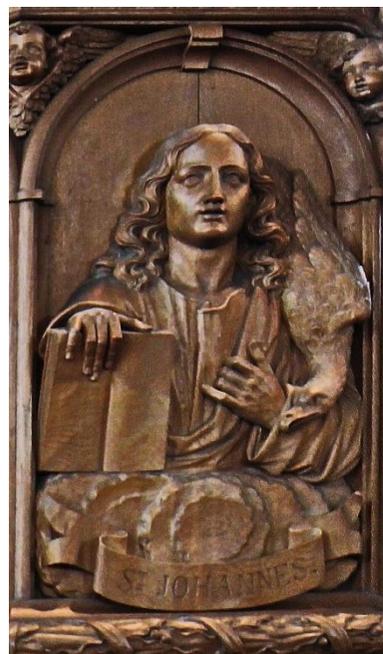
Sur la face tournée vers l'allée de la nef, le *Christ Sauveur* tient le globe et bénit la foule. La face opposée à celle du Christ est appuyée contre la colonne et ne porte pas de haut-relief.

Les quatre autres faces montrent les évangélistes, présentant chacun leur évangile. Les deux faces à la gauche du Christ montrent les évangélistes



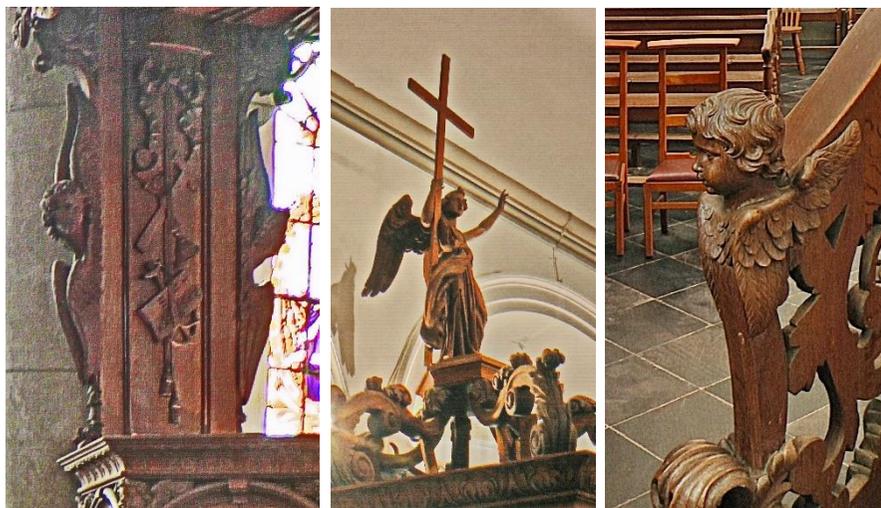
tes *Marc* (dont le symbole est une tête de lion) et *Luc* (dont le symbole est une tête de taureau).

La face située à droite du Christ présente l'évangéliste *Jean* (dont le symbole est un aigle). Sur la porte de la chaire, derrière la rampe magnifiquement sculptée de l'escalier, se trouve *Matthieu* (dont le symbole est une tête d'homme-ange).



Le dossier est décoré des Tables de la Loi et des symboles des Vertus Théologiques (la Foi : l'ancre ; l'Espérance : le calice ; la Charité : la croix) avec

ailerons et tête d'ange. L'abat-voix est surmonté d'un ange portant la Croix. Le départ de la rampe est orné d'une tête d'angelot.



Rendons-nous à présent au-delà de la chaire vers le chœur et observons l'autel latéral situé du côté droit au-delà de la dernière colonne. Il s'agit de l'autel dédié à sainte Gertrude, la sainte patronne de l'église. Cet autel est surmonté d'un retable<sup>2</sup> à niche et ailerons, avec un fronton décoré d'un Delta mystique avec Œil de Dieu, lui-même surmonté d'un ange tenant le monogramme du Christ.

<sup>2</sup> Retable : Partie postérieure et décorée d'un autel, qui surmonte verticalement la table



Le tabernacle, surmonté de la statue de sainte Gertrude, est décoré du Sacré-Cœur.



Observons de plus près la statue de sainte Gertrude. Nous savons qu'elle était abbesse de l'abbaye de Nivelles, ce qui explique qu'elle tienne une crosse de la main droite et une bible de l'autre. Sur la crosse montent deux souris blanches. Selon la légende, sainte Gertrude avait le pouvoir d'éloigner ces rongeurs. À une époque où ces derniers faisaient d'énormes dégâts dans les cultures, cela devait constituer un atout formidable. Son don pour chasser les souris explique pourquoi elle est aussi désignée comme la sainte patronne des chats.



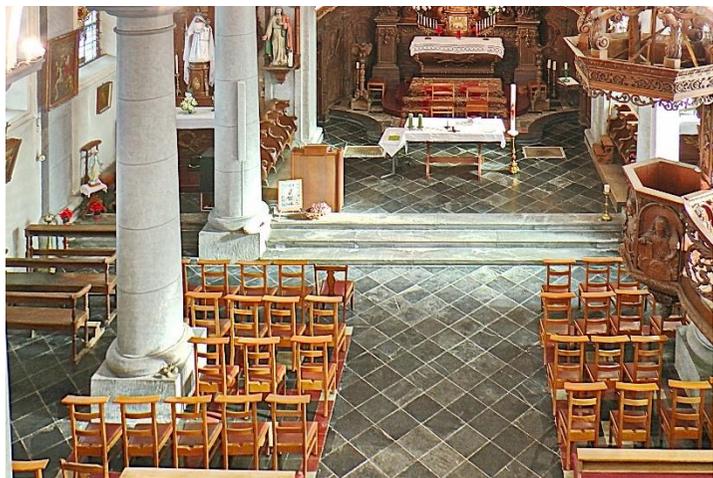
L'autel latéral de gauche est dédié à Notre-Dame. La statue habillée de la Vierge à l'enfant date de la fin du 18<sup>e</sup> siècle ou du début du 19<sup>e</sup>. Le sculpteur et le tailleur des vêtements en soie sont inconnus.



La décoration du retable est du même type que celui de l'autel de sainte Gertrude, mais cette fois c'est le monogramme de Marie qui décore le fronton.



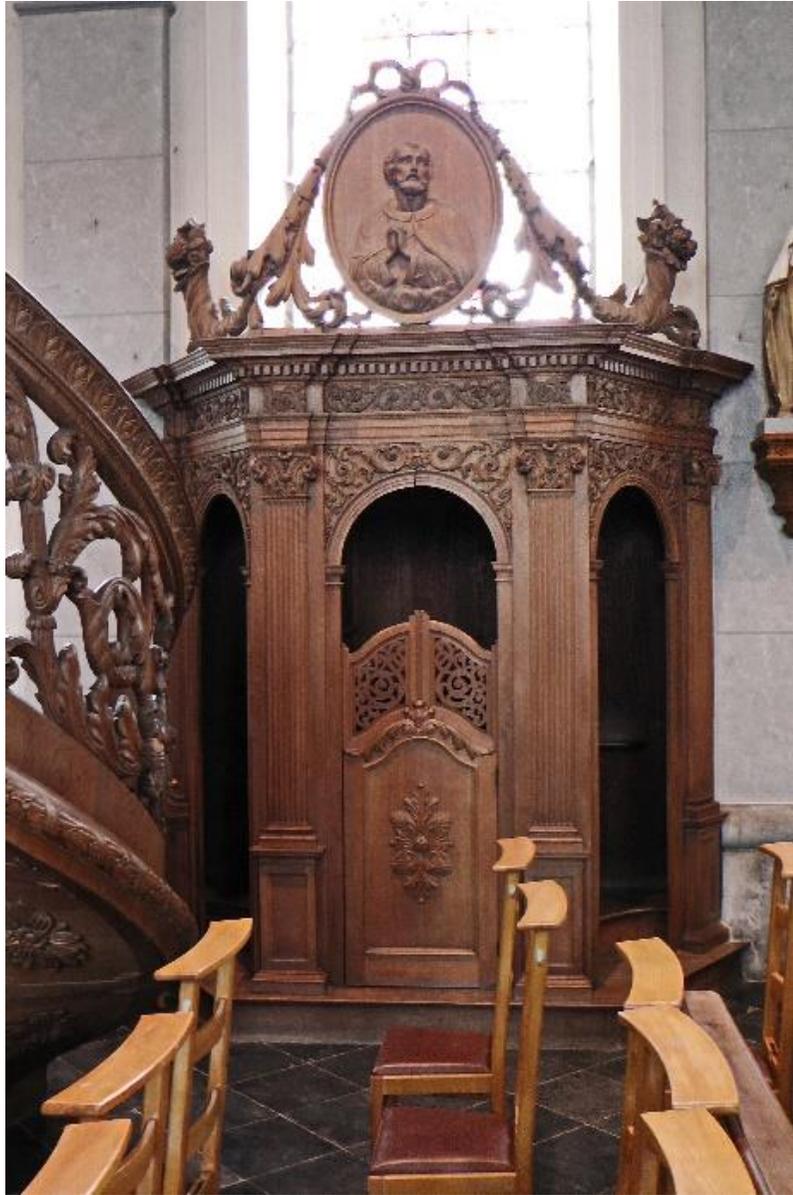
Entre les deux autels latéraux, le prolongement surélevé du chœur, précédé de trois marches, accueille de part et d'autre quatre stalles (sièges de bois à dossier élevé réservés au clergé) en chêne.



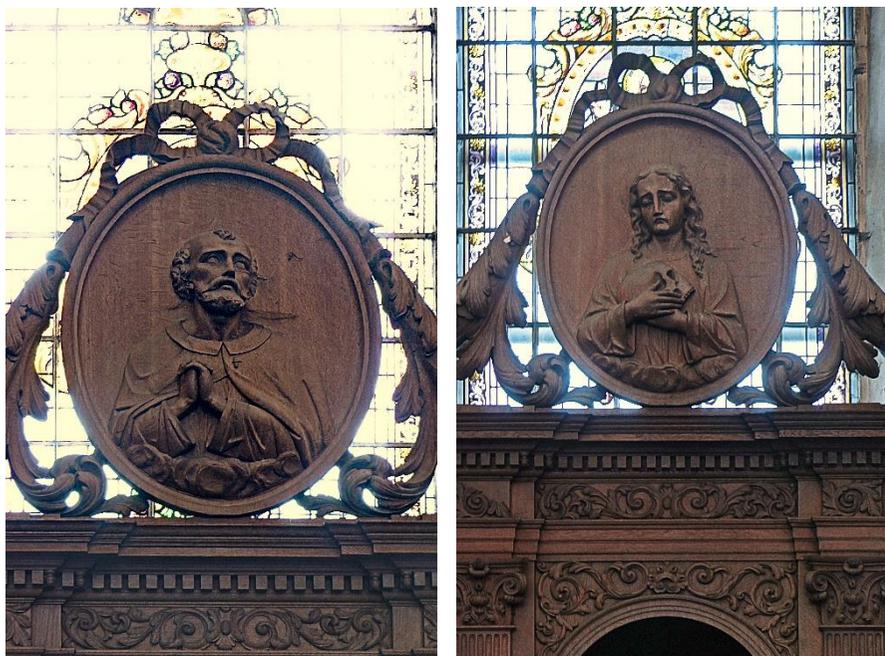
De part et d'autre de l'arc triomphal, à proximité des autels latéraux, se trouvent, dans des niches, deux statues issues des ateliers *Mayer* de Munich datant de 1870 environ. Celle de gauche montre le *Sacré-Cœur de Jésus*, l'autre *saint Joseph et l'Enfant Jésus*.



Dans chacun des bas-côtés se dresse encore un confessionnal en chêne daté de 1865, sculpté par *Cornelle Janssen* de Saint-Trond. Ils sont tous deux ornés d'un médaillon présentant un repentir célèbre de l'Évangile.



Le médaillon du confessionnal du bas-côté droit nous présente le buste de *saint Pierre*, l'autre le buste de *Marie-Madeleine*.



Les bas-côtés sont décorés de nombreuses statues. Du côté droit, à proximité du confessionnal, la statue de *Sainte Gertrude* de Nivelles (confondue pendant un certain temps avec sainte Brigitte), datant du 17<sup>e</sup> siècle, est incomplète : la main droite et la croix ont disparu. Son pendant du côté gauche est l'ermite *saint Antoine* : la statue date de la fin du 19<sup>e</sup> siècle.



Toujours dans le bas-côté droit, mais du côté de la porte d'entrée, *saint François d'Assise* brandit la croix. Cette statue a été produite dans les ateliers *Mayer* de Munich. Elle se trouvait autrefois dans la niche occupée actuellement par la statue de *sainte Thérèse de l'Enfant Jésus*, sur le mur du fond de la nef, à droite de l'entrée.

En face, dans le bas-côté gauche, *saint Antoine* de Padoue porte l'Enfant Jésus.



Le mur du fond de la nef porte des niches de part et d'autre de la porte d'entrée. Elles sont de même apparence que celles qui figurent sur le mur proche de l'arc triomphal. Celle de gauche abrite la statue du *Sacré-Cœur de Marie*, provenant des ateliers *Mayer* de Munich et datant de 1870 environ.

La niche de droite protège la statue de *sainte Thérèse de l'Enfant Jésus*.



Le chemin de croix date du 19<sup>e</sup> siècle. Il est constitué de 14 panneaux encadrés de bois sculpté et peint. En voici trois d'entre eux.





Un tableau, daté du début du 18<sup>e</sup> siècle, huile sur toile dans un cadre en bois doré, situé dans le bas-côté gauche de l'église, représente la communion de *sainte Thérèse d'Avila*.



Toutes les baies des bas-côtés sont munies de vitraux : ils ont été posés par *Fernand Crickx* de Bruxelles vers 1923. Ils représentent, à droite de l'église, en partant du chœur vers le fond : *sainte Thérèse de l'Enfant Jésus*, *saint Médard*, *Notre-Dame de Lourdes*, *sainte Gertrude*, et *sainte Jeanne d'Arc*.



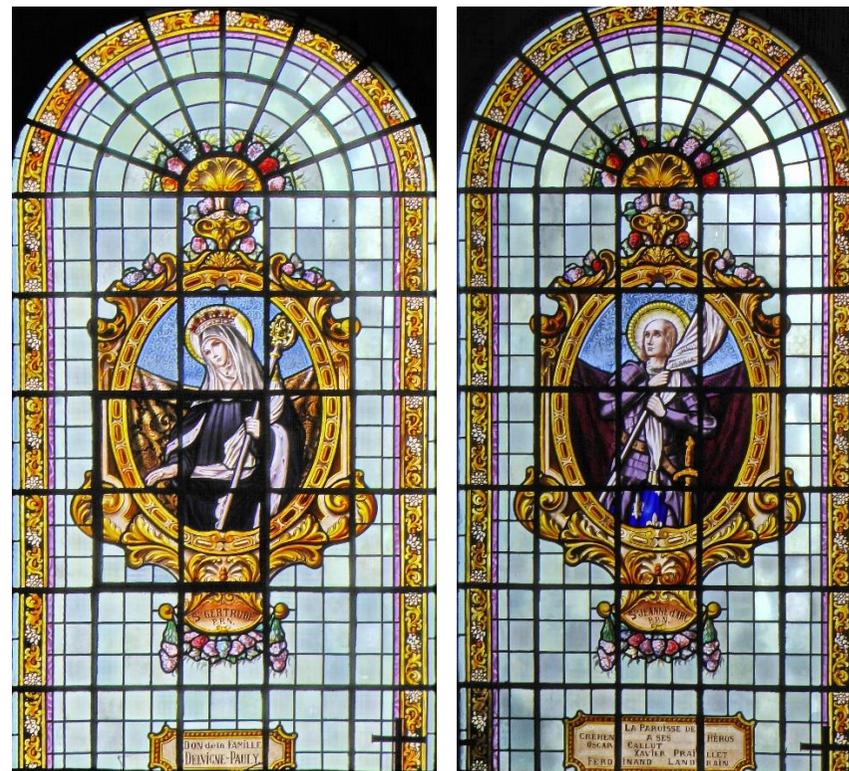
Le premier vitrail porte

seulement le texte « S<sup>te</sup> Thérèse de l'Enfant Jésus, P.P.N. » et les donateurs ne sont pas mentionnés.

Le vitrail de *saint Médard* est complété par un cartouche mentionnant « Reconnaissance F.V.C ». *Saint Médard* était un évêque du 6<sup>e</sup> siècle, qui d'après la légende, jouissait d'un don lui permettant de « faire la pluie et le beau temps » selon les besoins.



Celui de *Notre-Dame de Lourdes* est partiellement caché par le médaillon du confessionnal droit.



Le vitrail de *sainte Gertrude* est un don de la famille Devigne-Pauly, comme l'indique le cartouche.

Le vitrail de *sainte Jeanne d'Arc*, la sainte des tranchées, porte la mention « la Paroisse de Crehen à ses héros : Oscar Callut, Xavier Praillet et Ferdinand Landrain ». Jeanne d'Arc devint une figure sainte à

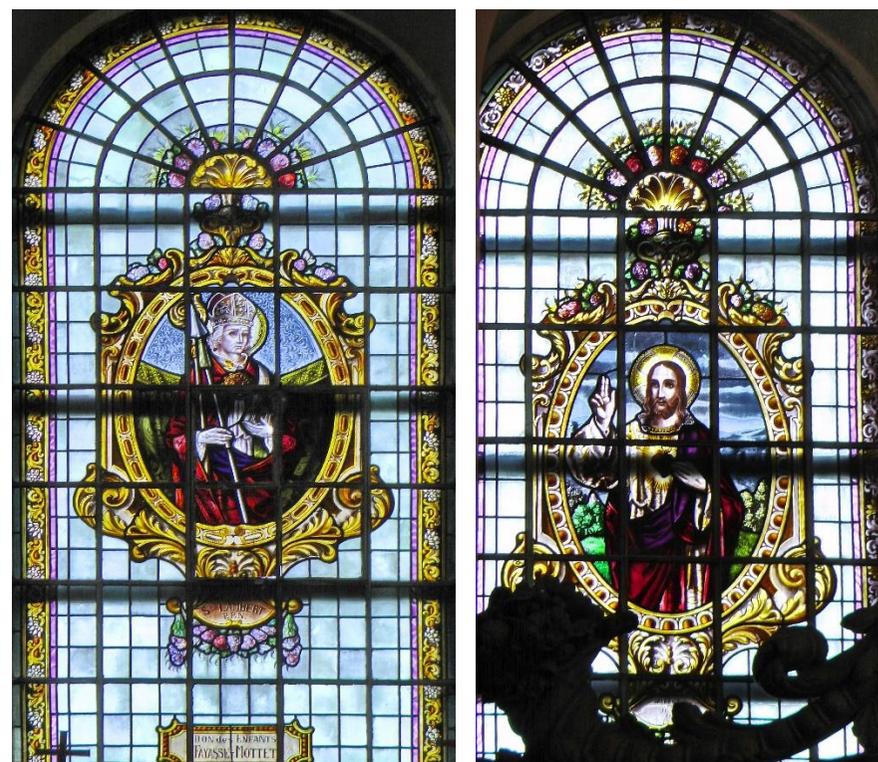
l'occasion de la Grande Guerre. Née en Lorraine, terre partiellement envahie par les Allemands, Jeanne d'Arc qui avait « bouté l'ennemi (anglais) hors de France » au 15<sup>e</sup> siècle devint ainsi une figure patriotique. Elle fut béatifiée en 1909 et canonisée en 1920. Pour beaucoup, la victoire de 1918 était imputable à Jeanne d'Arc.

Dans le bas-côté gauche de la nef, du chœur vers le fond, on découvre : *saint François Xavier*, *saint Lambert*, le *Sacré-Cœur de Jésus*, *saint Guy* et *saint Joseph*.

*Saint François Xavier* est le saint patron de toutes les missions catholiques (par décision du pape *Pie XI* en 1927), en coopération avec *sainte Thérèse de l'Enfant Jésus*. Il n'est donc pas surprenant que les vitraux de ces deux saints soient en vis-à-vis près du chœur de l'église. Ce vi-



trail est un don de la famille Pauly-Deleuze.



*Saint Lambert* est le symbole majeur de la principauté ecclésiastique de Liège. Crehen était, dans l'ancien Régime, une propriété du Chapitre de Saint-Lambert. Il est donc naturel qu'un des vitraux de l'église lui soit consacré. Il s'agit d'un don des enfants Fayasse-Mottet.

Le vitrail du *Sacré-Cœur de Jésus* est partielle-

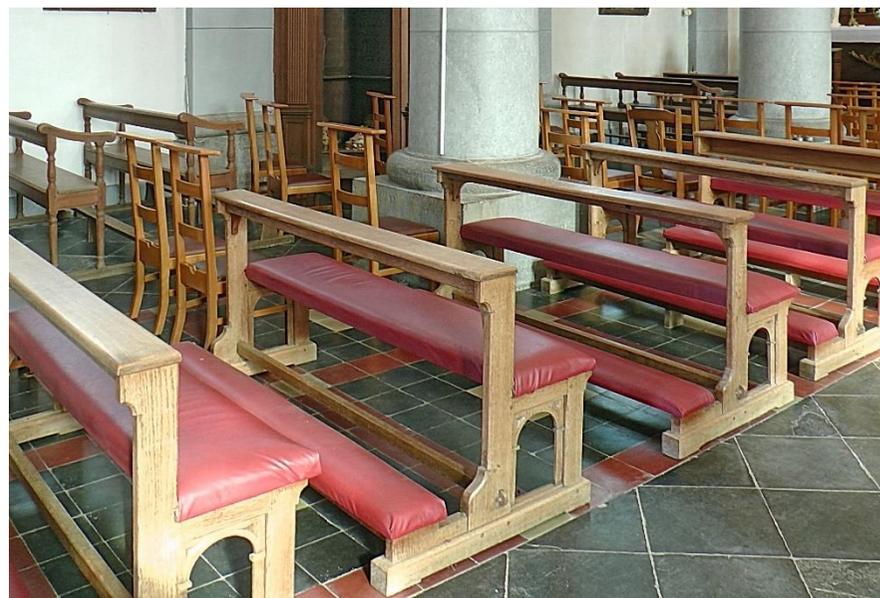
ment caché par le médaillon du confessionnal gauche.



*Saint Guy* (ou *saint Vith*) est un jeune martyr du début du 4<sup>e</sup> siècle. Il fait partie d'un groupe de quatorze saints vus comme particulièrement secourables, soit que leur intercession auprès du Seigneur ait plus d'efficacité, soit qu'ils passent pour plus accessibles aux prières, en particulier dans les situations d'urgence. Le vitrail est un don des familles Vignerons-Cheuvart et Vrancken-Cheuvart.

Enfin, le vitrail consacré à *saint Joseph* est un don de la famille Lemoine-Cheuvart.

Depuis la fermeture du home Loriers, les bancs de la chapelle du home ont remplacé en partie les vieux bancs de l'église. Ils sont facilement reconnaissables à leur garniture en simili cuir rouge.



D'anciens prie-Dieu ont également pris place à l'avant de la nef et entre les colonnes ; les anciens bancs moins confortables en chêne, datant du début du 19<sup>e</sup> siècle, sont regroupés dans les bas-côtés et le fond de la nef. Le menuisier n'est pas connu.



Pour terminer la visite de la nef, retournons à proximité de l'autel latéral consacré à sainte Gertrude. C'est là que se trouvent les fonts baptismaux en laiton. Ils remplacent les anciens fonts baptismaux en pierre taillée du début du 19<sup>e</sup> siècle, qui se trouvent actuellement dans la chapelle à droite du porche d'entrée de l'église, sous la tour. Derrière ceux-ci, des morceaux de l'ancien banc de communion en chêne, de style Louis XIV, sont encore visibles. Ils séparaient autrefois le chœur de la nef, en haut des trois marches.



### Le chœur de l'église Sainte-Gertrude

Le chœur de l'église, sans fenêtre, est séparé de la nef par un arc triomphal néo-classique décoré de motifs floraux stylisés. Il se termine par un chevet semi-circulaire.



Le maître-autel, sculpté, peint et doré par *Corneille Janssen* de Saint-Trond, date de 1860 et est particulièrement imposant. À proprement parler, l'*autel* est la table consacrée sur laquelle le prêtre célèbre le saint sacrifice de la messe, mémorial du sacrifice unique de Jésus, expiant les péchés des hommes par sa mort sur la croix. La nappe blanche qui recouvre l'autel figure le linceul du Christ.



Jusqu'à *Vatican II*, vers 1965, le prêtre célébrait l'office en latin, le dos tourné au peuple. En vue de faciliter la participation des fidèles aux célébrations liturgiques, un nouvel autel est dorénavant placé à

l'avant du chœur et le prêtre célèbre la messe en français face aux fidèles.



Le maître-autel, l'autel principal d'une église, est placé dans l'axe de la nef, au sein du chœur. C'est vers lui que se porte le premier regard de celui qui pénètre dans l'église. À Crehen, il est particulièrement impressionnant, tant par sa hauteur que par son ornementation. Nous allons le découvrir.

Juste derrière la table, au milieu, le *tabernacle* est orné de l'Agneau de l'Apocalypse. Le tabernacle est,



dans une église catholique, le meuble qui abrite le calice (coupe où est versé le vin, le « sang du Christ »), la custode (boîte où le prêtre enferme l'hostie, le « corps du Christ ») et le ciboire où le prêtre range le restant des hosties consacrées après la communion.



Au-dessus du tabernacle, le trône d'exposition présente un haut-relief montrant le repas du Christ avec les disciples d'Emmaüs.



Le trône d'exposition est tournant : il abrite un ciboire et un ostensor en argent, partiellement doré, en forme de soleil. Ils datent des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles.



Sur les côtés, on découvre des trophées mêlant objets du culte et instruments de la Passion, et enfin deux anges tenant une croix et un calice.



Le fronton en forme de niche contient la statue de Notre-Dame à La Salette, apparaissant à deux enfants, Mélanie et Maximin. La Salette est un village de France, dans le département de l'Isère, situé entre Lyon et Chambéry. La Vierge, « la Belle Dame » y est apparue à deux jeunes bergers, Mélanie Calvat (14 ans) et Maximin Giraud (11 ans), dans un alpage à 1800 mètres d'altitude en 1846. D'abord assise et toute en larmes, elle se lève et leur parle longuement en français et en patois, sans cesser de pleurer. Puis, elle gravit un raidillon et disparaît dans la lumière. Toute la clarté dont elle est formée vient du crucifix sur

sa poitrine, entouré d'un marteau et de tenailles, de chaînes et de roses. Le 19 septembre 1851, après une enquête rigoureuse sur l'événement, sur les témoins et le contenu du message, l'évêque de Grenoble jugea que l'apparition était considérée comme authentique. Le culte se répandit rapidement. L'artiste qui travaillait à Crehen ou ses commanditaires se sont donc inspirés d'un fait tout récent pour réaliser le fronton de l'autel.



De part et d'autre de l'autel, les statues de sainte

Barbe (à gauche de l'autel) et saint Roch de Montpellier (à droite) ont été sculptées à Liège au début du 18<sup>e</sup> siècle.

Devant ces statues, deux lutrins<sup>(1)</sup> en chêne en forme d'aigle, symbole du Christ, datent de la moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

Les murs du chœur sont recouverts sur une hauteur de 276 cm de lambris en chêne, sculptés entre 1841 et 1860 par *Corneille Janssen* de Saint-Trond. Ils sont ornés de bustes en haut-relief, représentant les deux saints reconnus par la tradition chrétienne comme étant *les deux piliers* de l'Église — *saint Paul* et *saint Pierre* — et les *quatre Pères de l'Église d'Occident* : *saint Augustin* d'Hippone, *saint Jérôme*, *saint Ambroise* et *saint Grégoire le Grand*.

Sur le mur gauche du chœur apparaissent, de gauche à droite, *saint Paul*, *saint Augustin* et *saint Grégoire le Grand*. Le panneau représentant *saint Paul* est en fait une porte conduisant à une annexe où se trouve l'installation de chauffage de l'église.

---

(1) : Pupitre sur lequel on dépose les livres de lecture sainte



*Saint Paul*, né au début du 1<sup>er</sup> siècle et mort vers l'an 67 à Rome, est une personnalité du christianisme primitif. Il est l'une des figures majeures de la diffusion du christianisme en Asie Mineure, en Grèce et à Rome.

*Saint Augustin* (354 – 430) est un philosophe et théologien chrétien



romain ayant occupé le rôle d'évêque d'Hippone en Numidie (Tunisie).

*Saint Grégoire le Grand* est le 64<sup>e</sup> pape de l'Église. Né vers 540, il est élu pape en 590 et meurt en 604. Il est l'auteur d'œuvres qui se fondent essentiellement sur la Bible, qui ont marqué et marquent toujours l'histoire de l'Église.



Sur le mur droit du chœur sont présentés *saint Ambroise*, *saint Jérôme* et *saint Pierre*. Le panneau de *saint Pierre* cache la porte de la sacristie.



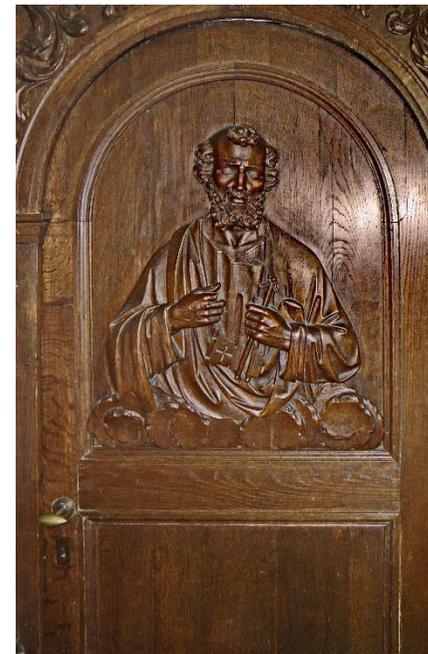
*Saint Ambroise* (339 – 397) fut évêque de Milan de 374 à 397. Patron des apiculteurs, il est souvent représenté avec une ruche en paille tressée.

*Saint Jérôme* (v.347 – 420) est un moine, traducteur en latin des quatre évangiles. Sa traduction de la Bible constitue la pièce maîtresse de la *Vulgate*,



traduction latine officiellement reconnue par l'Église catholique.

*Saint Pierre* (début du 1<sup>er</sup> s. – v. 65) est connu pour avoir été l'un des disciples de Jésus de Nazareth. Il est répertorié parmi les apôtres, au sein desquels il semble avoir tenu une position privilégiée du vivant même de Jésus. « Prince des apôtres », martyr, il est considéré comme étant le premier pape selon l'Église catholique.



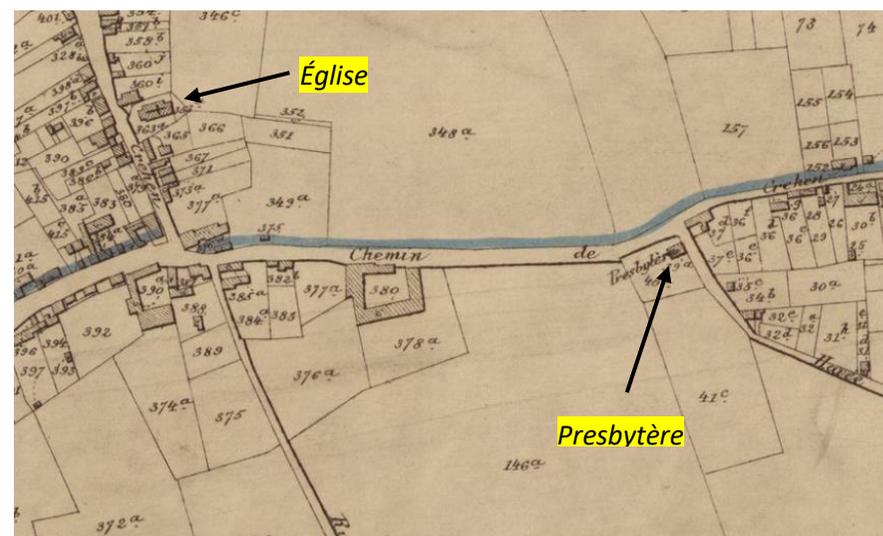
En franchissant la porte cachée par Saint Pierre, le prêtre pénètre dans la sacristie. Celle-ci contient une belle armoire en chêne, datant de la fin du 18<sup>e</sup> ou du début du 19<sup>e</sup> siècle.



### Les anciens presbytères

La carte de Popp, établie entre 1842 et 1879, nous montre l'emplacement du presbytère au 19<sup>e</sup> siècle. Il se trouvait sur l'actuelle rue de la Croisette (au numéro 38), au coin avec la rue de la Justice qui s'appelait à l'époque la « havée du pendu ». C'est aujourd'hui une maison de briques blanches de trois travées sur deux

niveaux.

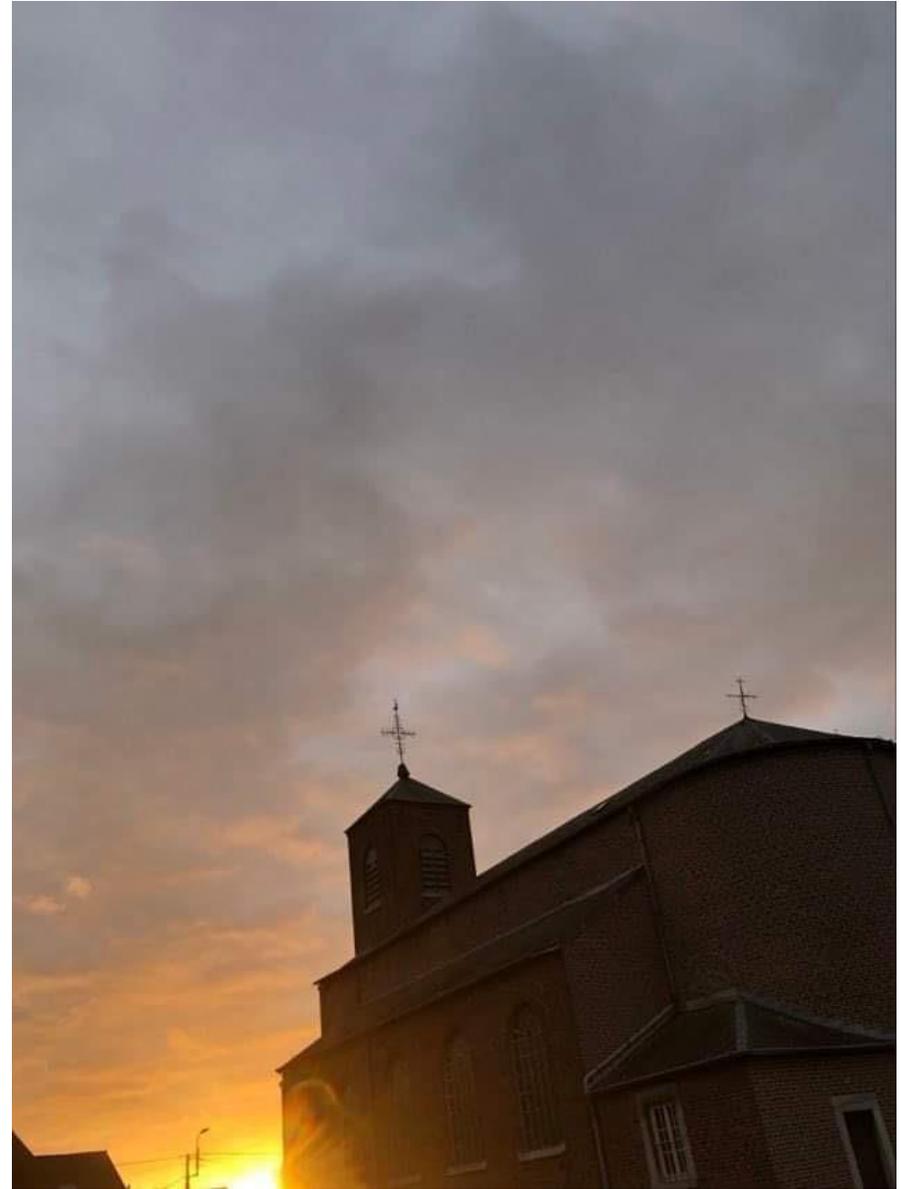


Au vingtième siècle, ce presbytère a été vendu et un nouveau a été construit juste à côté de l'église, à droite de celle-ci. Vers la fin du 20<sup>e</sup> siècle, les paroisses de Bertrée, Avernas, Thisnes, Crehen et Hannut ont été prises en charge par le même prêtre. Le presbytère de Crehen n'avait dès lors plus aucune utilité. C'est pourquoi il a été transformé en trois appartements sociaux en 2002. C'est à l'occasion de cette transformation que la pierre tombale, datée de 1665, de *Philippe Malcorps*, qui fut curé de Crehen pendant 30 ans, a été retirée du jardin. Nul ne sait ce qu'elle est devenue.



L'annexe nouvelle construite à gauche sous le toit en appentis appartient à la Fabrique d'Église et contient des toilettes.

Pour terminer ce chapitre en beauté, voici quelques photos de l'église aimablement proposées par M. *Léon Galand*.



# CREHEN

## L'ancienne maison communale et les écoles

### La maison communale

Sous le régime français (1792-1814), tous les privilèges seigneuriaux, fiscaux et nobiliaires furent supprimés. Les limites des communes furent fixées avec précision. Un maire et un adjoint furent nommés par le préfet. La région de Hannut fut enlevée du duché de Brabant et rattachée au *département de l'Ourthe*, dont Liège était la préfecture. Sous le régime hollandais (1815-1830), ce département changea son nom en *province de Liège*, mais les divisions territoriales établies par la France furent conservées. Après l'indépendance de la Belgique, les premiers conseils communaux furent élus parmi les gens les plus fortunés de la commune. De 1795 à la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, en absence de maison communale, les réunions se faisaient dans une pièce louée pour la commune par le secrétaire, généralement chez le mayeur ou chez un échevin.

Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, on entreprit la construction d'une maison communale, susceptible d'accueillir le bureau du secrétaire, le bureau du mayeur et la salle des mariages, ainsi que le logement de l'instituteur,

puis de l'institutrice.



La maison communale a cessé sa raison d'être lors de la fusion de Crehen avec Hannut en 1970, et elle fut momentanément fermée. En 1981 eurent lieu les premières réunions, puis la constitution de l'ASBL « La Passerelle », dont le but était d'offrir des *passerelles* de vie à des personnes déficientes, qui pourraient être accueillies au sein de différentes formules de logement. En 1983, la ville de Hannut mit à la disposition de l'ASBL l'ancienne maison communale de Crehen, qui connut ainsi une nouvelle vie. Les travaux d'aménagement purent commencer. Dès octobre 1984 s'ouvrit alors le centre d'hébergement de Crehen, avec sept places disponibles : cette maison constitue le point de départ avant l'accès aux autres formules d'hébergement possibles. C'est l'endroit où la permanence est assurée et où sont centralisés les services généraux.



Dès l'année suivante, une maison fut louée à Hannut pour permettre l'ouverture des premiers logements supervisés où le bénéficiaire peut tenter une

expérience de vie en dehors du milieu institutionnel, dans des conditions plus proches d'un logement ordinaire : trois places furent ainsi créées. La même année, l'ASBL mit sur pied, pour la première fois au marché couvert de Hannut, l'organisation des « 24 heures de Puzzle en Belgique », l'objectif de la manifestation étant de soutenir financièrement *la Passerelle*. Après une interruption due à la pandémie de la Covid, elle devrait à nouveau être organisée le dernier week-end d'octobre 2024.



Depuis lors, le nombre de places disponibles et le nombre d'activités proposées n'ont fait que croître. En



2007, des travaux d'agrandissement de la maison d'hébergement de Crehen ont été réalisés. Le bâtiment a gagné un étage. Le nombre de logements supervisés s'est accru. Une maison voisine du centre d'hébergement accueille aujourd'hui des locaux administratifs et de réunions, ainsi qu'un logement supervisé.

La Passerelle propose diverses formules d'accueil, en service résidentiel de nuit et de transition, pour des adultes, porteurs d'une déficience, et désirant construire un projet de vie plus autonome. Les diverses

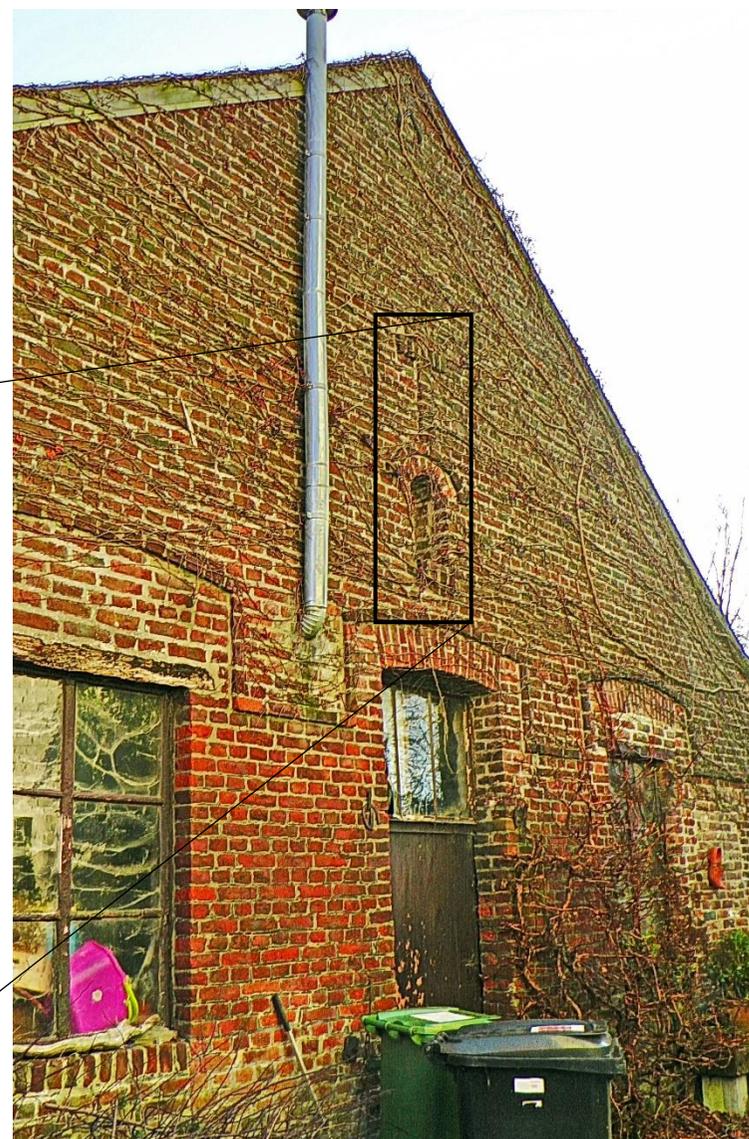
formules proposées (maison communautaire, logements supervisés, service de transition) sont autant de réponses adaptées à la situation et à l'évolution de chacun.

### Les écoles

En 1842, la « loi Nothomb » obligea chaque commune à entretenir au moins une école primaire publique ou à adopter une école confessionnelle si celle-ci réunissait les conditions légales. Une première école fut hébergée dans la maison se trouvant au carrefour de la rue de Thisnes et de la rue Derrière-les-Prés. La classe était la partie droite du bâtiment.



En 1879, la « loi Van Humbeek », appelée « Loi de malheur » par les catholiques, institua au moins une école primaire publique par commune, qui n'organiserait pas de cours de religion. En outre, les instituteurs seraient uniquement choisis parmi les diplômés des écoles normales officielles, dont le cours de religion serait exclu. En riposte à cette loi, les catholiques organisèrent sous la direction du clergé des centaines d'écoles qui, en 1880, totalisèrent 63 % de la population scolaire du pays (contre 13,10 % en 1878). À Crehen, l'Histoire ne dit pas si « l'école du curé », dont l'ancienne classe se trouve toujours en face de l'église, fut construite à cette occasion, ou si elle existait déjà depuis longtemps. Après sa fermeture, le bâtiment a servi un moment de forge, puis a été transformé en garage pour voiture. Un dessin de croix dans les briques au-dessus de la porte d'entrée trahit sa présence, du moins lorsque la vigne vierge n'envahit pas le mur.





Cette obligation fut de courte durée puisque, en 1884, la « Loi Jacobs » autorisa les communes à remplacer l'école neutre par une école libre. En 1895, la « Loi Scollaert » décida que toute école libre obéissant à certaines modestes conditions légales recevrait des subsides gouvernementaux au même titre que les écoles officielles. Enfin, il fallut attendre le 19 mai 1914 pour qu'une loi rende l'instruction obligatoire pour tous les enfants de 6 à 14 ans.

La première école communale de la rue de Thisnes (nom actuel) s'avéra bientôt trop petite. C'est

pourquoi la construction d'une nouvelle école fut entreprise, probablement à peu près en même temps que la maison communale, juste à l'arrière de celle-ci. Elle comprenait deux classes : l'une pour les garçons du côté droit, l'autre pour les filles. L'ancienne école fut vendue en 1907 à un particulier : *Charles Libin*.



Dans la maison communale, un logement pour l'instituteur et un autre pour l'institutrice furent aménagés. À cette époque où les transports étaient peu développés, il était essentiel que les enseignants habitent à proximité immédiate de leur classe. Ces appar-

tements de fonction furent abandonnés dans les années 1960 lorsque les déplacements en voiture furent enfin possibles.

Les derniers instituteur et institutrice de l'école s'appelaient *Joseph Peigneur* et *Suzanne Libin*. Lorsque le premier parvint à l'âge de la retraite, *Suzanne Libin* continua seule avec une classe mixte.

L'école a définitivement fermé ses portes en 1972, peu après la fusion des communes. Après sa fermeture, elle est devenue la *maison de village* de Crehen.

Il existait déjà à cette époque un « club des jeunes » assez dynamique, qui avait besoin d'un local pour se réunir et organiser des activités. Il put profiter des locaux abandonnés. Il n'est pas exclu qu'il occupât déjà la classe libre, lorsque l'école ne comptait plus qu'une seule classe. Des travaux de transformation furent entrepris : le mur qui séparait les deux classes fut abattu et remplacé par une grande porte coulissante ; une scène fut aménagée au fond de l'ancienne classe des filles ; une annexe assez légère contenant une cuisine et des sanitaires fut construite à l'arrière de celle-ci. Par ailleurs, les aînés de Crehen se retrouvaient plutôt dans le café *Libin-Galand*, qui se trouvait au-delà de l'église, et formaient le « Wallon

Club ». S'il leur arrivait d'organiser des spectacles en wallon dans une salle située à l'arrière du magasin d'alimentation générale *Piffet-Marchal*, à côté du home Loriers, leur activité principale était l'organisation de la grande fête annuelle en installant tout le long de la rue de Thisnes des carrousels et autres tir-pipes, entre la rue de Wasseiges et le chemin de Derrière-les-Prés.

En 1980, ces deux associations décidèrent de fusionner et de rebaptiser en « Club 80 » l'ancienne Maison des Jeunes. La dynamique ASBL « Club 80 » ainsi créée avait pour objectifs de donner une nouvelle impulsion aux différentes animations villageoises et de répondre aux souhaits d'une nouvelle génération... Leur but était triple : organiser des activités sportives, sociales ou patriotiques ; gérer le local mis à disposition des Crehennois par la ville de Hannut ; y exploiter un débit de boissons de manière à consacrer les bénéfices à la réalisation des activités. C'est ainsi qu'une fête villageoise fut instaurée en juin, qu'un groupe de marcheurs crehennois prit part à de nombreuses marches ADEPS et fédérales organisées dans un rayon de 30 km, puis créa à Crehen une marche ADEPS annuelle en mars (de 5, 10 et 20 km), qu'une

concentration de vieux tracteurs fut orchestrée, qu'un tournoi de football avec des vedettes de division 1 fut élaboré, que des tournois de cartes furent mis sur pied chaque dimanche matin dans la salle, qu'un groupe de cyclistes d'une quinzaine de membres se retrouva tous les dimanches de la mi-mars à la mi-octobre et prépara une randonnée annuelle de cyclos au départ de Crehen, et tout cela avec beaucoup de convivialité et une ambiance familiale décontractée. Les bénéfices récoltés lors des manifestations servirent entre autres à l'organisation du goûter des pensionnés, de la Saint-Nicolas des enfants du village, du dîner printanier, de la nuit de la Saint-Sylvestre, du relais du flambeau sacré... Au sein de l'ASBL deux groupes sportifs se structurèrent : un groupe de marcheurs, qui prit en 1989 le nom « Les Totoches », en hommage à *Roger Callut*, un Crehennois sportif apprécié pour sa gentillesse et son implication dans le village et dont c'était le surnom, et un groupe de cyclistes « le Cyclo Club Crehen ». Si le club des marcheurs a aujourd'hui disparu, le club cyclo continue à attirer du monde. La salle peut être louée pour des occasions familiales. Autrefois, des soirées pour jeunes y étaient organisées, mais les nuisances sonores occasionnées et les plaintes du voisinage ont contraint les gestionnaires

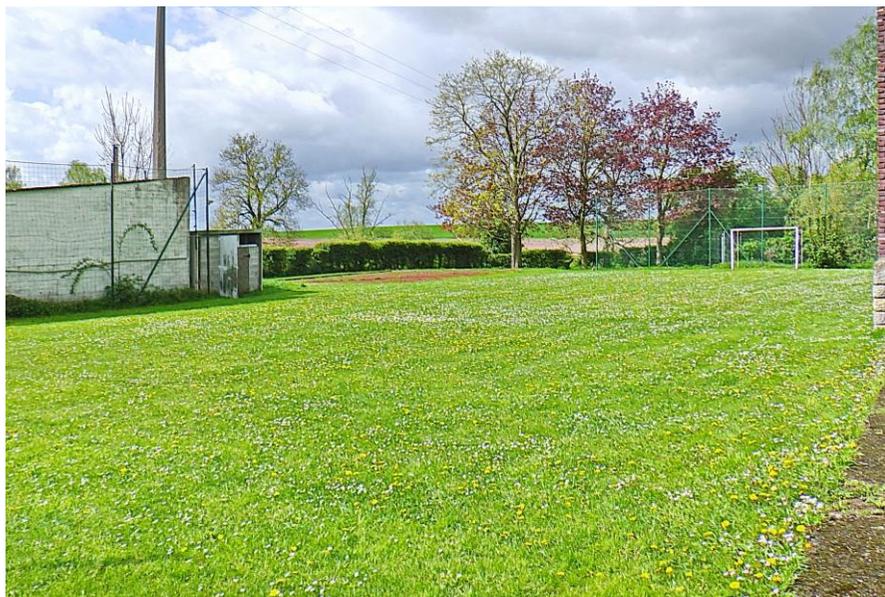
de la salle d'arrêter l'organisation de soirées publiques.

Créée en 1993, l'association *Crehen 2000* eut à cœur de reverdir le village et veilla à son embellissement. Sans aucune appartenance politique particulière, cette association se voulait le lien entre la population et tous les mandataires communaux. Entre 1993 et 2000, elle programma la plantation de 2 000 nouveaux arbustes. Ses membres firent partie de différentes commissions de travail au sein de la ville de Hannut, notamment en Rénovation rurale et pour l'Aménagement du Territoire. Ils éditérent aussi une petite brochure présentant le village à



ses nouveaux habitants.

La même année, un terrain de sport fut aménagé à l'arrière de l'école grâce à l'aide de la Fondation Roi Baudouin. Il s'agit d'un grand terrain couvert de gazon où il est possible de jouer au football ou au volley.



Un terrain de pétanque y a aussi été aménagé, mais plus personne ne semble l'utiliser pour l'instant. Il s'agit d'un rare espace vert public, situé à l'abri de la circulation automobile, au sein du village.

En 1995, des travaux de restauration de la salle

furent mis en chantier grâce à des subsides de la Région wallonne et des fonds communaux. Ils durèrent



plusieurs années ! Les toitures furent remises en état, les plafonds furent isolés et les châssis remplacés, des doubles vitrages furent posés, le ravalement de la façade fut entrepris. L'annexe légère arrière fut démolie et remplacée par une nouvelle annexe à toit versant plus conforme à l'architecture rurale traditionnelle ; une nouvelle cuisine y est installée ainsi que de nouveaux sanitaires.

À une date indéterminée, il fut décidé de démolir la

scène qui n'était pratiquement jamais utilisée, de manière à agrandir la salle.



Devant l'école se dresse le monument aux morts élevé après la guerre 14-18 pour rendre hommage aux trois victimes du village : Oscar Callut, Ferdinand-Joseph Landrain, et Xavier Praillet.



Pendant la guerre 40-45, la liste s'est hélas fortement allongée des noms des victimes occasionnées lors de la bataille de chars, connue sous le nom de « bataille de Hannut », qui eut lieu les 12 et 13 mai 1940.



Juste en dessous de la pierre de marbre où sont gravés les noms des héros, un petit médaillon en bronze porte, autour d'une représentation féminine munie d'un glaive et brandissant un bouclier, l'inscription suivante : « le 10 mai 1940, le Corps de Cavalerie Français affronta l'invasion sur le sol belge et entrava l'avancée de l'ennemi ». Il s'agit d'une représentation de la statue érigée sur le monument inauguré à Jandrain en 1953, rendant hommage au Corps de Cavalerie Français. La femme représente symboliquement la France.



De plus, le médaillon possède une particularité étonnante : il pivote autour d'un axe et porte au revers l'indication suivante : « Monument aux morts de la Cavalerie Français érigé à Jandrain le 17 mai 1953 ».



Dans la partie inférieure du médaillon se trouve la dédicace gravée en creux : « à l'Administration communale de Crehen ».

Ce médaillon est en fait une médaille commémorative distribuée lors de l'inauguration du Monument de Jandrain. Elle fut distribuée aux différents acteurs de la bataille de Hannut. Il est vraisemblable que cette décoration ait été remise au bourgmestre de Crehen lors de cette cérémonie et qu'elle ait été incorporée ensuite au nouveau Monument aux Morts vers 1955.



*Photo : Léon Galand*

## CREHEN

### L'ancien home Loriers

#### Son histoire

Sous l'Ancien Régime, l'Église catholique avait le monopole de la charité publique : les *Fabriques d'église* assuraient dans les paroisses l'aide aux pauvres. Avec la Révolution française et l'annexion de nos territoires par la France en 1794, la saisie des biens de l'Église imposa un nouveau mode d'assistance. La fraternité entre tous les citoyens devint une obligation et les municipalités durent prévoir l'aide aux indigents, orphelins et malades. En application de la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796), les *bureaux de bienfaisance* furent créés pour les pauvres dans chaque commune : ils portaient secours aux malades, aux vieillards et aux infirmes ne pouvant être reçus dans les hospices. Ce fut la première intervention « laïque » (le mot n'existait pas encore) de l'État. Ce fut l'émergence d'un *droit des pauvres* et du *devoir légal d'assistance*.

Les bureaux de bienfaisance continuèrent heureusement à exister sous le Régime hollandais, puis dans la Belgique indépendante, où ils furent consacrés par une première loi communale en 1836. À cette époque,

les bureaux de bienfaisance et les hospices civils étaient toujours gérés par des mandataires issus du Conseil communal.

Marie-Thérèse Loriers (1815 – 1873), riche propriétaire terrienne, née à Merdorp, possédait de nombreuses terres à Crehen, mais aussi dans onze autres villages : en province de Liège, elle possédait des biens à Crehen, Ambresin, Merdorp, Moxhe, Petit-Hallet, Thisnes et Villers-le-Peuplier ; en province de Brabant, à Autre-Église, Folx-les-Caves, Huppaye, Jandrain-Jandrenouille et Mont-Saint-André.

Le 8 décembre 1863, Marie-Thérèse Loriers, sans enfant, rédigea son testament olographe et institua pour héritiers universels « les hospices civils de toutes les communes » où elle posséderait des biens le jour de son décès, à condition qu'ils établissent « un hospice pour vieillards » dans l'emplacement de sa ferme de Crehen, qui devrait dorénavant porter « à la façade principale » l'inscription « Don fait par Marie Thérèse Loriers ».



Elle mourut le 6 janvier 1873. Il n'existait pas moins de 18 héritiers légitimes, qui ne manquèrent pas d'introduire une action en nullité contre le legs universel reconnaissant le droit aux hospices civils de le recueillir, qui incluait les revenus de la location de nombreuses parcelles de terre. Ceux-ci furent déboutés en 1877 par le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Liège et le jugement fut confirmé par la Cour d'appel de Liège en 1879. L'hospice à créer serait donc destiné aux vieillards indigents des deux sexes ayant leur domicile dans les communes où M<sup>elle</sup> Loriers possédait des terres : chaque commune « aurait droit à un nombre

de lits proportionnel au chiffre de sa population ».

Les douze administrations hospitalières des communes intéressées durent se mettre d'accord pour établir un projet de convention sur la manière de régler transactionnellement l'exercice des droits des hospices légataires, de manière à assurer dans les limites légales l'exécution de la volonté de la fondatrice. Les frais généraux furent répartis entre les communes en proportion des droits. Suivant la volonté de M<sup>elle</sup> Loriers, dans une partie des bâtiments devait être élevé « un oratoire ou chapelle avec maison pour le chapelain ou aumônier ».

L'administration de l'hospice revint de droit au bureau de bienfaisance de Crehen, qui y nommait le personnel et établissait le règlement d'ordre intérieur. Il était constitué de 5 membres élus pour 5 ans par le Conseil communal. À cette époque, ce dernier se limitait au bourgmestre, au secrétaire et au receveur. Leur tâche consistait pour l'essentiel à renouveler les membres du bureau et approuver les comptes et budgets. La première convention prit cours le 1<sup>er</sup> janvier 1889.

À partir de 1925, les bureaux de bienfaisance furent remplacés par les *Commissions d'Assistance*

*publique*. Leur composition variait alors en fonction du nombre d'habitants de la commune constaté lors du dernier recensement décennal.

Dès 1889, les délégués des Administrations hospitalières des douze communes intéressées, puis à partir de 1925 les administrateurs des Commissions d'Assistance publique, s'autorisèrent par la Commission de Crehen, de respecter avec le plus d'harmonie les volontés de la fondatrice Mademoiselle Lories. Ils installèrent donc dans le bâtiment construit à Crehen un accueil pour personnes âgées et indigentes des différentes communes sur lesquelles reposait l'exécution du testament.

La Belgique connut pendant l'entre-deux-guerres la promulgation de lois sociales sur les pensions de vieillesse, les allocations familiales et les allocations de chômage : la misère des plus démunis diminua quelque peu. À la fin de l'année 1944, notre système de sécurité sociale fut mis en place, mais il ne bénéficiait qu'aux travailleurs. L'assistance publique aux exclus du système restait fondamentale.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'hospice de Crehen prit un nouvel essor, et se transforma en l'hôpital « Saint-Joseph ». La commission de Crehen fut

alors épaulée par l'arrivée à la direction de plusieurs religieuses (infirmières et accoucheuses de formation) de la Congrégation des Sœurs Franciscaines du Sacré-Cœur de Louvain.

Cet hôpital rural fournit pendant un peu moins de vingt ans d'excellents services de chirurgie pour les patients des environs et sa maternité fut une maison chaleureuse pour les résidents des communes environnantes.

Dans les années 1960, l'hôpital Saint-Joseph dut fermer ses portes à la faveur du développement des hôpitaux de Huy et de Waremme. Les administrateurs de la *Commission d'Assistance publique* de Crehen recherchèrent des solutions pour continuer l'objectif de la fondatrice. En accord avec les autres Commissions d'Assistance publique, ils transformèrent leur institution en une maison de repos dont la mission était d'accueillir une bonne trentaine de personnes âgées. Cette maison continua à être dirigée dans le même esprit que l'hôpital par les religieuses de la Congrégation des Sœurs Franciscaines du Sacré-Cœur de Louvain.

Il fallut attendre 1974 pour que le législateur reconnaisse enfin à chacun un montant minimum

d'existence : le minimex. En conséquence, dès 1976, la description des tâches assignées aux centres d'assistance publique devint désuète. Ils furent transformés en *Centres publics d'aide sociale*, consacrant à chacun le droit à l'aide sociale afin de lui permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Dans le home Loriers, au fil des années, de nombreuses transformations des bâtiments virent le jour pour répondre aux exigences grandissantes des normes d'agrément des maisons de repos. À la fin des années 1990, les Sœurs franciscaines furent atteintes par la limite d'âge et leur travail fut dorénavant accompli par des laïques. La maison de repos fut par la suite agrandie pour passer de 39 à 49 lits.

En 1999, un nouveau plan de restructuration du home fut mis en place, pour tenir compte du fait que l'entrée en maison de repos, en nombre croissant, se faisait de plus en plus tard et que les candidats affichaient de plus en plus souvent des handicaps prononcés. C'est ainsi que 25 lits furent requalifiés comme lits de Maison de Repos ou de Soins pour convalescents ; il resta alors 25 lits de Maison de Repos pour personnes âgées à côté de 10 lits supplémentaires pour l'accueil de jour.

En juin 2015, les pensionnaires ont quitté le vénérable bâtiment pour s'installer à Hannut dans un nouveau home, de conception moderne et répondant aux meilleures normes de sécurité. Celui-ci comptabilise 73 lits et peut donc accueillir 24 résidents supplémentaires, dont cinq en court séjour de convalescence. Il comprend également 21 appartements de 3 pièces en résidence-service pour accueillir des personnes âgées plus autonomes. Enfin, un centre de jour peut accueillir jusqu'à 10 personnes.

### Les bâtiments extérieurs



Le bâtiment est, de loin, la construction la plus imposante du village de Crehen. Construit en briques et en pierres calcaires, sur un soubassement en pierres bleues, il possède deux niveaux sur des caves hautes. Le toit à la Mansart abrite également un troisième niveau. En forme de H dissymétrique, les branches avant étant beaucoup plus courtes que les branches arrière, le bâtiment se trouve aujourd'hui au cœur d'un grand parc arboré. La porte d'entrée se trouve dans la branche sud du H. Encadrée de pierre bleue, elle est surmontée d'un fronton rectangulaire rendant hommage à sa généreuse donatrice.



La façade à rue, en forme de U, est munie de harpes d'angle en briques et pierres alternées. Dans l'aile droite en ressort, de trois travées, toutes les baies rectangulaires en dehors du portail d'entrée ont des montants en briques et pierres alternées. Dans l'aile gauche en ressort, les baies rectangulaires sont doubles, avec un seul montant commun, de même type. Dans la partie centrale en retrait et les pignons, les baies sont du même type que dans l'aile droite. Les appuis de fenêtre, en pierre, sont prolongés en bandeaux sur toutes les faces du bâtiment du côté de la rue. Un autre bandeau de pierre parallèle les dédouble environ 50 cm plus bas. Tous les linteaux en pierre calcaire sont droits, en dehors de la décoration en volutes au-dessus du fronton qui surmonte le portail. Les murs de briques rouges sont striés de bandes de trois briques grises superposées, parallèles aux bandeaux de pierre. Les fenêtres de caves sont doubles à meneau en pierre.

La corniche en bois repose sur une bande en pierre. Le toit mansardé présente de simples baies rectangulaires, dont la base repose sur la corniche. Leur nombre est variable. Le toit est couvert de carrés d'éternit.

Une courte annexe d'une travée flanque le

bâtiment du côté gauche sur toute sa hauteur.



Les prolongements vers l'arrière des parties en ressort à l'avant sont beaucoup moins élaborés. Leurs toits en bâtière sont aussi recouverts de carrés en éternit. La partie située à l'arrière de l'aile gauche comporte cinq travées sur deux niveaux. Les appuis de fenêtres en pierre sont prolongés en bandeaux sur toute la longueur. Les linteaux en briques sont légèrement bombés. À chaque niveau, les murs situés dans la partie haute des fenêtres, et entre elles, sont légèrement en ressort. La courte annexe d'une travée possède des baies et des murs du même type, mais pas le bandeau en pierre.



La partie située à l'arrière de l'aile droite comprend un long couloir, et l'ancienne chapelle de trois travées, prolongée d'un bâtiment plus bas comprenant le chœur d'une travée et la sacristie aveugle.

#### L'ancienne chapelle du home

Une fois le portail franchi, un long escalier en pierre permet d'accéder au premier niveau, surélevé par rapport à la rue.



Il est suivi d'un couloir, où des portes conduisent dans les pièces du premier niveau de l'aile droite du bâtiment. Au fond, une sortie de secours permet également d'accéder à la cour située à l'arrière du bâtiment principal.



Au bout du couloir s'ouvre l'ancienne chapelle du home. Lors de la visite le 27 septembre 2015, le mobilier était toujours en place. Les bancs ont aujourd'hui rejoint l'église Sainte-Gertrude, de même que toutes les statues.





Au-dessus de la porte d'entrée se trouve une tribune en chêne. La nef de la chapelle est prolongée d'une pièce dont le plafond est moins haut. Celle-ci est coupée en deux par un bel autel en chêne. La partie située à l'avant de l'autel est le chœur de la chapelle : il est éclairé par une fenêtre de chaque côté. La partie arrière, accessible par deux portes situées de part et d'autre de l'autel, conduit à la sacristie. Celle-ci est éclairée par une fenêtre située à l'arrière du bâtiment.

La table de l'autel en chêne est décorée de l'agneau de l'apocalypse, entouré de deux cœurs.





Le tabernacle est décoré d'un calice sculpté, d'où émerge une hostie rayonnante. Les différentes statues ont été transportées dans l'église Sainte-Gertrude. Une partie d'entre elles se trouve dans la chapelle à droite en entrant dans la tour.

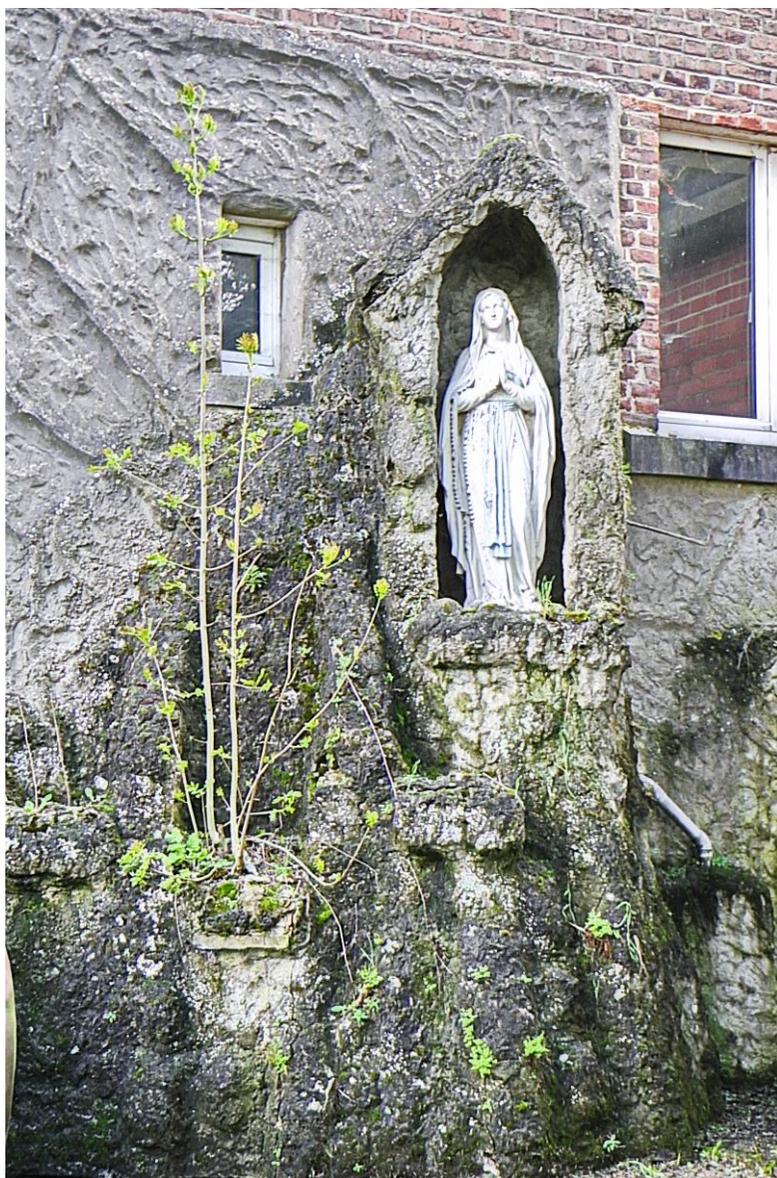


### Le jardin du home

Les bâtiments du home sont entourés d'un beau jardin arboré, en particulier du côté droit, où s'élèvent plusieurs arbres remarquables à préserver. À proximité du bâtiment, une reproduction de la grotte de

Lourdes permet d'apercevoir la Sainte-Vierge.





### L'avenir du vieux home Lories

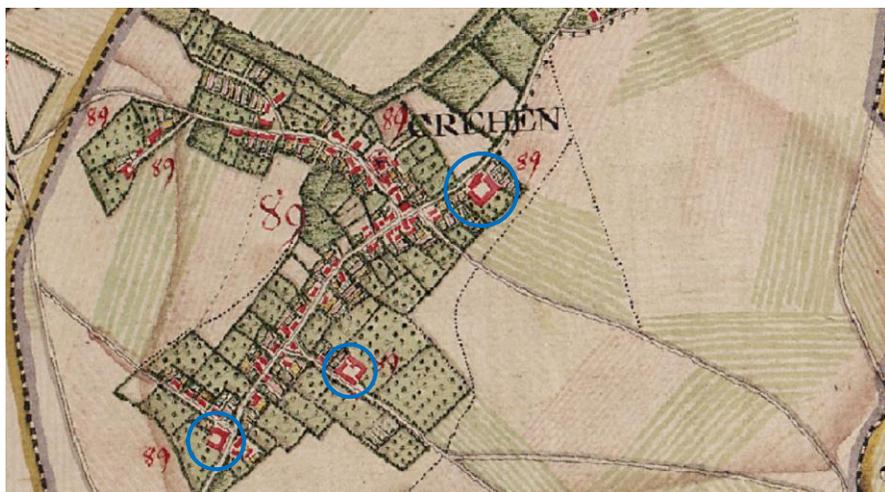
Vide depuis près de neuf ans, l'ancien home, auquel les habitants du village sont fort attachés, n'a toujours pas trouvé de nouvelle affectation. Plusieurs idées ont été proposées ; aucune n'a été réalisée. Inutile de dire que dans ces conditions, son état se dégrade. Il n'est plus possible de le visiter, sur ordre des pompiers.

Il s'agit incontestablement du bâtiment le plus imposant du village, qui reste un lieu fonctionnel pouvant accueillir bon nombre d'activités, mais une restauration coûterait cher. Encore faudrait-il déterminer quelles activités pourraient s'inscrire dans l'esprit de la fondatrice de manière à respecter ses volontés testamentaires... Espérons qu'un jour on puisse en sauvegarder la partie essentielle et que son parc puisse profiter aux villageois en manque d'espace vert de qualité.

# CREHEN

## Les grandes fermes

La carte de Ferraris, datant de 1777, nous montre qu'il existait au moins trois grandes fermes à Crehen à cette époque, auxquelles il faut encore ajouter la ferme de Dieu-le-Garde dans les campagnes.



Ces trois fermes existent toujours aujourd'hui, mais elles ont eu une évolution très différente.

### 1. Ancienne ferme de la Halette

La ferme couverte de tuiles rouge vif, située le plus au nord sur la rue de la Croisette, est la ferme de la Halette. Elle était autrefois exploitée par J. Moës, puis

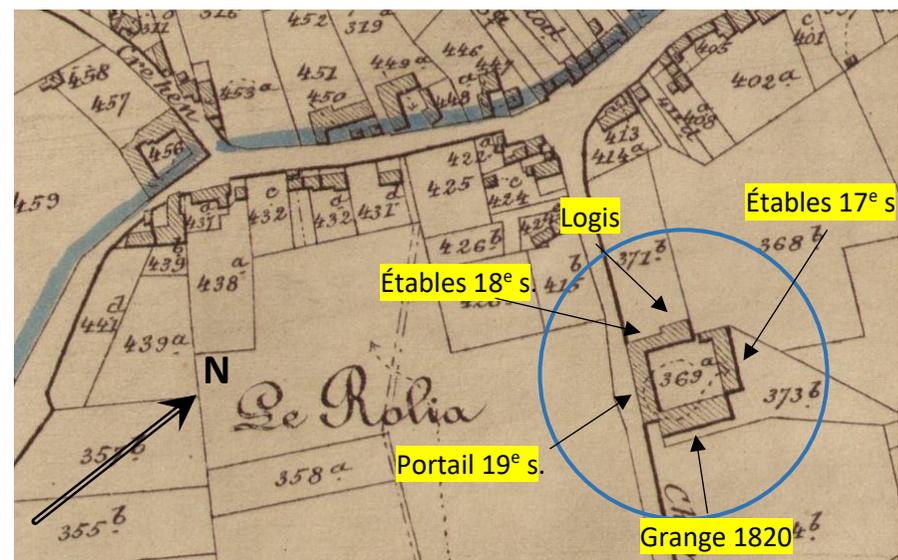
par M. Henry. Bien qu'elle se trouve déjà à cet endroit en 1777, la ferme a été complètement reconstruite en 1943 à la suite d'un incendie. Elle a aujourd'hui perdu toute vocation agricole, a été rénovée et transformée en douze appartements de qualité. En effet, le gabarit de ces grandes fermes en carré n'est plus approprié aux besoins actuels des agriculteurs. Leur conversion progressive en appartements est une des manières de les sauvegarder.





## 2. Ferme Delvigne

La ferme centrale est aujourd'hui la *ferme Delvigne* située rue Loriers. Il s'agit d'une grande ferme en carré dont les différents bâtiments datent des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles. De 1842 à 1879, *Philippe Christian Popp* publia l'*atlas cadastral parcellaire de la Belgique*. Il est possible de retrouver sur ses plans le tracé des bâtiments et des parcelles cadastrales de l'époque. L'extrait ci-dessous permet d'observer la *ferme Delvigne* avant 1870.



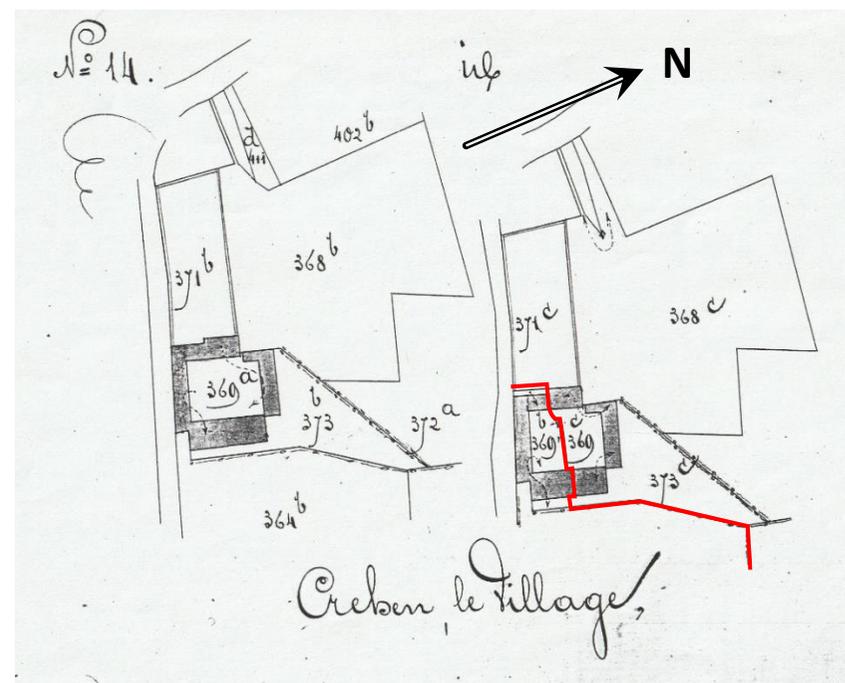
La disposition des bâtiments a très peu changé, même si plusieurs d'entre eux ont été transformés ou

rebâties depuis. La partie nord (à droite sur la carte) est la plus ancienne : elle date du 17<sup>e</sup> siècle et abrite des étables. La partie est (en bas) est la grande grange construite en 1820. La partie sud (à gauche), située le long de la rue Loriers (nom actuel) comprend un portail datant du 19<sup>e</sup> siècle dont l'arc est en anse de panier. Il était autrefois entouré d'étables, qui ont été transformées en habitations. Dans sa partie gauche, un nouveau logis de trois travées sur deux niveaux et demi y a été construit en 1890 : il ne figure évidemment pas sur la carte Popp. Enfin, la partie ouest comprend dans sa partie gauche d'anciennes étables et un fournil datant du début du 18<sup>e</sup> siècle, tandis que la partie droite est l'ancien logis, qui avait été entièrement reconstruit en 1846.

*Jean-François Delvigne*, mort en 1870 et ancien bourgmestre de Crehen, était propriétaire de cette ferme. Il avait quatre enfants : ses biens furent partagés entre eux. Un fils et la fille reçurent uniquement des terres. Les deux autres fils, prénommés *Pierre Joseph* et *Victor* partagèrent des terres et les bâtiments. Ils reçurent chacun une partie de la grange : un mur allant du sol jusqu'au toit a été construit pour la partager en deux parts, mais il a fallu tenir compte de l'implantation des ouvertures et des murs porteurs pour le

construire à l'endroit adéquat. Un autre mur de près de deux mètres de haut a été construit dans la cour pour séparer les deux propriétés. Il est toujours là aujourd'hui. C'est aussi à cette occasion que fut bâti le nouveau logis de 1890, dans l'aile sud de la ferme, et que l'étable du 18<sup>e</sup> siècle fut élargie aux mêmes dimensions que l'ancien logis de 1846.

Sur le plan cadastral ci-dessous, le croquis de gauche montre la situation initiale ; sur celui de droite, la limite des deux propriétés a été surlignée en rouge.



La partie sud située en bas et à gauche de la ligne échet à *Pierre Joseph*, la partie nord revint à *Victor Delvigne*. Ce dernier, qui était bourgmestre de Crehen en 1881, décéda en 1892, sans enfant. Sa propriété fut alors vendue et sortit du patrimoine des *Delvigne*. L'autre partie resta propriété de la famille, de père en fils, jusqu'à nos jours.

Un petit-fils de *Pierre Joseph*, prénommé *Émile Pierre* (1901-1971) avait pris pour épouse *Jeanne Lemestré* (1905-1998). Ils occupaient la ferme sud. Ils eurent plusieurs enfants, dont *Adrien* et *Jean*. Vers 1967, la partie nord de la ferme fut mise en vente. La chance sourit à *Jean*, qui put la racheter : l'ensemble de la ferme redevenait donc propriété de la famille *Delvigne*. Aujourd'hui, son fils *Émile* (connu par son deuxième prénom : *Luc*) a repris la ferme nord et habite le logis avec sa famille. *Luc* s'est associé avec son frère *Marc* pour cultiver environ 80 hectares de terres et pâtures, et s'occuper de 250 bovins d'élevage.

De son côté, *Adrien* a poursuivi l'exploitation de la ferme sud. Depuis son décès, son épouse *Emma Lamalle* continue à habiter le logis de la ferme sud. Sa fille *Bernadette Delvigne* occupe l'habitation aménagée dans les anciennes étables du 19<sup>e</sup> siècle.

Visitons à présent cette grande ferme historique. Empruntons la rue Loriers à partir du centre du village : nous découvrons à gauche le logis cimenté, reconstruit en 1846 et, dans son prolongement vers la droite, les anciennes étables du 18<sup>e</sup> siècle, qui devraient bientôt être transformées pour accueillir un logement. Les plans du 19<sup>e</sup> siècle montrent que ce bâtiment était plus étroit que le logis à cette époque : il a été élargi, après la séparation de la ferme en deux, par la construction d'un mur dans l'alignement du logis et la pose d'un toit dont la pente est plus faible que celle du toit principal.



Poursuivons notre chemin sur la rue Loriers. Après les anciennes étables s'élève le nouveau logis de 1890 : il possède trois travées sur deux niveaux et demi. Les baies rectangulaires des deux premiers niveaux sont en pierre calcaire ; celles du premier étage sont moins hautes que celles du rez-de-chaussée ; les jours horizontaux du niveau supérieur ont un linteau droit en pierre, mais sont démunis d'appui et leurs montants sont en briques. Le soubassement en pierre, qui se prolonge sur tous les bâtiments à rue, présente trois jours au niveau du logis. Le toit, en carrés d'éternit, est en bâtière (toit à deux pans). Une poutre datée 1845 se trouve au grenier.



Au-delà du logis, le long bâtiment autrefois d'un seul niveau est plus ancien et abritait encore des étables en 2007. Les anciens jours en pierre calcaire (était-ce d'anciennes meurtrières ?) ont été murés par des briques. Les anciennes ouvertures grillagées ont été remplacées par des fenêtres modernes rectangulaires à linteau droit en briques sur chant. Les appuis sont en pierre bleue. Un deuxième niveau a été aménagé et deux fenêtres de même type, mais moins hautes que celles du rez-de-chaussée, ont été percées dans le mur. Les anciennes étables ont été transformées en logement. Le toit en bâtière, dont la pente est plus forte que celle du logis, est recouvert de plaques d'éternit ondulées.



Le porche d'entrée vers la cour, en pierre calcaire, possède un arc en anse de panier à claveaux passants un sur deux, doublé d'un rouleau de briques. Ses piédroits à deux harpes sont protégés par des chasse-roues. La construction du porche remonte au 19<sup>e</sup> siècle. Une nouvelle porte en chêne a remplacé l'ancienne ces dernières années.



Avant l'aménagement des étables en logement, le bâtiment était suivi d'une remise ouverte avec le toit en appentis, qui s'appuyait sur le pignon de la grange. Elle servait d'abri pour du matériel agricole. Elle est aujourd'hui détruite et des fenêtres et une porte ont

été percées dans le pignon des anciennes étables. Un petit jardin précédé d'une haie occupe son emplacement.



Pénétrons dans le porche d'entrée et admirons la charpente au passage.



Une fois dans la cour, observons le mur blanchi, dont le soubassement est goudronné, qui partage l'ancienne cour en deux propriétés. L'ancienne fumière a été remplacée par une pelouse fleurie, qui accueille une balançoire pour enfants. Du côté gauche, retournons-nous vers le logis de 1890. Des ancrs forment le nombre « 90 » au-dessus des fenêtres gauche et droite du premier étage. Nous retrouvons les trois travées sur deux niveaux et demi, et les encadrements de pierre des baies rectangulaires, comme du côté rue, mais cette fois il y a une porte au milieu. À gauche, une porte basse conduit à une remise.



Perpendiculaire au logis, les anciennes étables du début du 18<sup>e</sup> siècle sont accessibles du côté gauche par une porte à épais linteau échancré interrompu par une clé trapézoïdale. La partie droite était le fournil, c'est-à-dire la pièce où se trouvait le four pour cuire les pains.



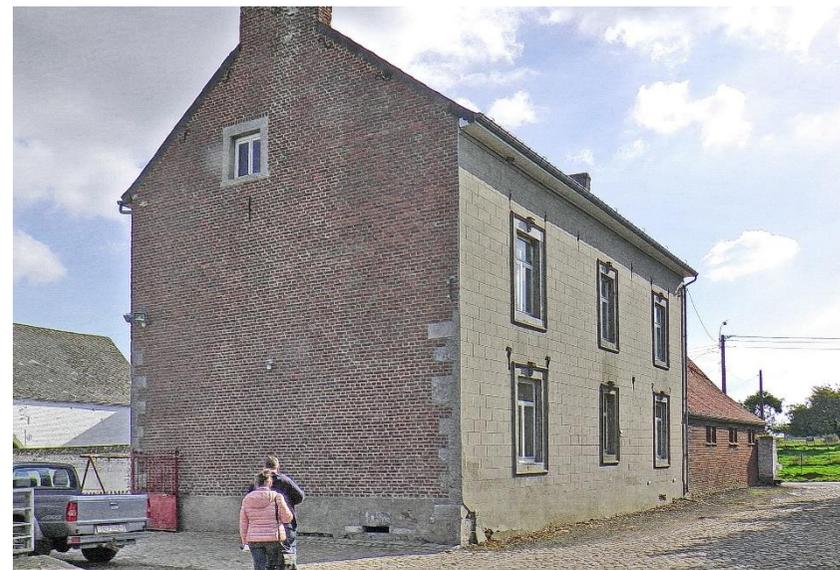
En face de ce bâtiment, nous pouvons observer la grange datée de 1820 par ancrage. Elle possède deux entrées charretières cintrées, une de chaque côté du mur de séparation. D'autres ouvertures ont été refaites ou transformées. Le toit est couvert de carrés d'éternit.



Le mur de séparation des deux propriétés est construit en ligne droite depuis la grange jusqu'à l'emplacement d'un puits situé autrefois au milieu de la cour. Il se trouve à l'intérieur du bâtiment bas actuel appuyé contre le mur. Après avoir contourné le puits, le mur continue en quart de cercle jusqu'à la séparation entre le logis de la ferme nord et l'ancien fournil. Depuis la réintégration des deux fermes dans le patrimoine des *Delvigne*, une porte a été ouverte dans le mur de séparation.



Partons à présent à la découverte de la partie nord de la ferme. Après avoir dépassé le bâtiment des étables du 18<sup>e</sup> siècle sur le chemin pavé qui aboutit rue Loriers, nous longeons le logis reconstruit en 1846. Il est entièrement cimenté de ce côté ouest (direction d'où viennent les pluies les plus fréquentes) et présente trois travées sur deux niveaux. Sur le pignon, nous pouvons encore observer le départ de chaînes d'angle en pierres : elles appartenaient probablement à l'ancien logis, avant sa reconstruction.



Longeons le pignon et pénétrons dans la cour. De ce côté, les murs sont en briques. Nous retrouvons les trois travées sur deux niveaux, avec cette fois la porte

au milieu, accessible par un escalier de trois marches. Les soubassements en pierres sont percés de quelques jours. Le toit en bâtière est recouvert de carrés d'éternit. De nombreuses ancres assurent la stabilité du bâtiment.



Proche de l'emplacement de la table de jardin, légèrement en partie sous le mur arrière de la maison, un puits d'une profondeur de dix mètres est impressionnant. Il est fermé par une lourde dalle en pierre bleue, munie d'un anneau en acier permettant de la soulever.



En face du logis, nous retrouvons la grange au fond de la cour. Ici aussi, l'ancienne fumière a été convertie en pelouse : elle accueille une volière. La rénovation de la partie droite du toit de la grange permet de voir que le mur qui coupe la grange en deux ne se trouve pas dans le prolongement du mur de la cour, mais a été construit en fonction des volumes disponibles à l'intérieur. Nous retrouvons l'entrée charretière cintrée, à claveaux passants sur piédroits monolithes, semblable à celle située de l'autre côté du mur.



Observons à présent les bâtiments qui ferment la cour du côté gauche. Il s'agit de la partie la plus

ancienne de la ferme : elle date du 17<sup>e</sup> siècle. Elle abrite des étables sous fenil, notamment la « maternité » où les vaches mettent bas.



Ces étables sont accessibles par une porte au cintre doublé de deux rouleaux de briques, dont la clé trapézoïdale est flanquée d'agrafes. Il en existait autrefois une deuxième identique du côté droit du bâtiment, mais elle a été murée. Les gerbières, à l'étage, sont de même type. Le mur de l'étage comporte une niche votive à voûte triangulaire et un oculus à encadrement de briques. Les autres percements sont plus récents. Une frise de briques sur gouttes longe la cor-

niche. Le toit en bâtière est recouvert de plaques ondulées d'éternit.



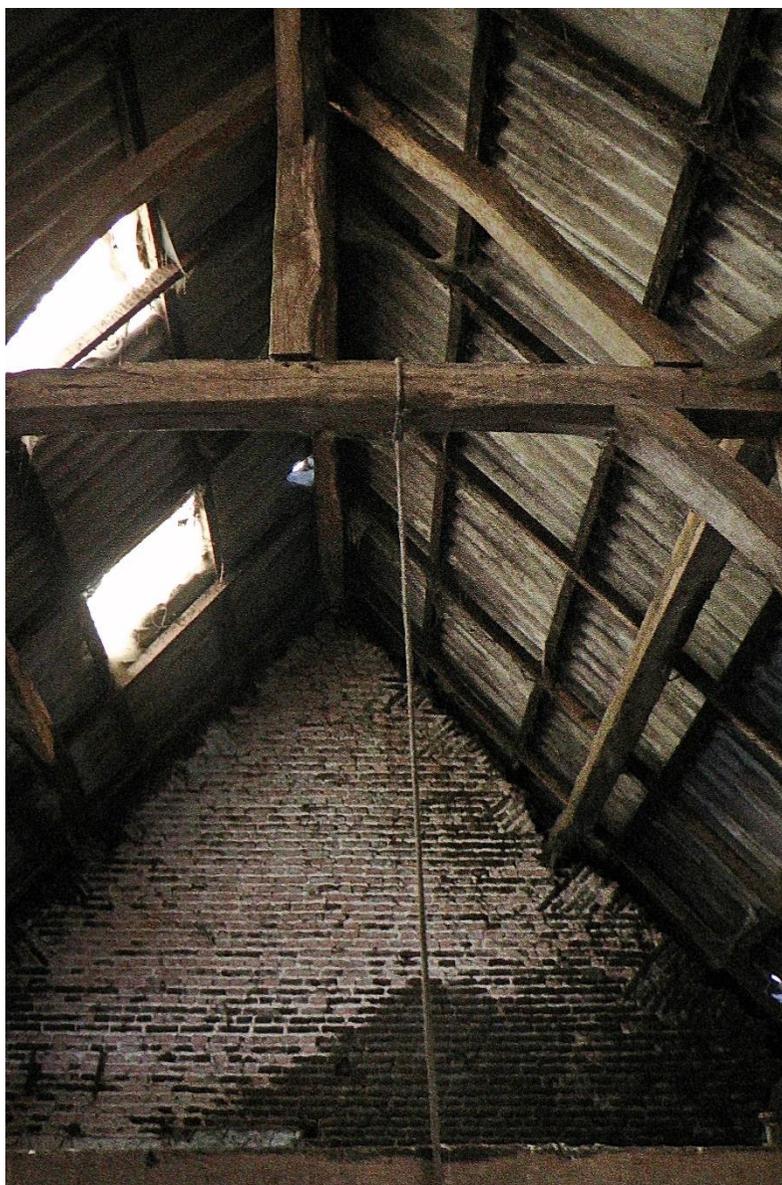
Du côté extérieur des étables, les murs portent des rangées d'ouvertures de tir, qui ont été bouchées.

L'intérieur de ce bâtiment est constitué au rez-de-chaussée de box où les vaches reproductrices peuvent vêler. Le Blanc Bleu Belge est une race de grand format, précoce, robuste et massive, relativement calme, avec un développement particulier au niveau de la musculature et de ses lignes harmonieuses. En race pure, la conformation des veaux, dont la valeur bouchère est sans commune mesure supérieure à celle des veaux d'autres races, conduit à des vêlages plus difficiles. C'est pourquoi en Belgique, l'accompa-



gnement de la naissance du veau Blanc Bleu Belge par le vétérinaire d'exploitation est une pratique généralisée.

À l'étage étaient autrefois stockées les réserves de fourrage, qui étaient entrées dans le bâtiment par les gerbières. Ces locaux ne sont plus utilisés de nos jours, les techniques de nourrissage des animaux ayant beaucoup évolué au vingtième siècle. Il est cependant intéressant d'y accéder pour y admirer les charpentes d'époque soutenant le toit.



À gauche de la porte, en retour d'angle, une petite annexe datant également du 17<sup>e</sup> siècle est limitée par des chaînes d'angle et possède une ouverture de tir bouchée. Les baies ont été remaniées. Sa partie supérieure a été arasée. Elle possède un toit en appentis incliné vers l'extérieur.



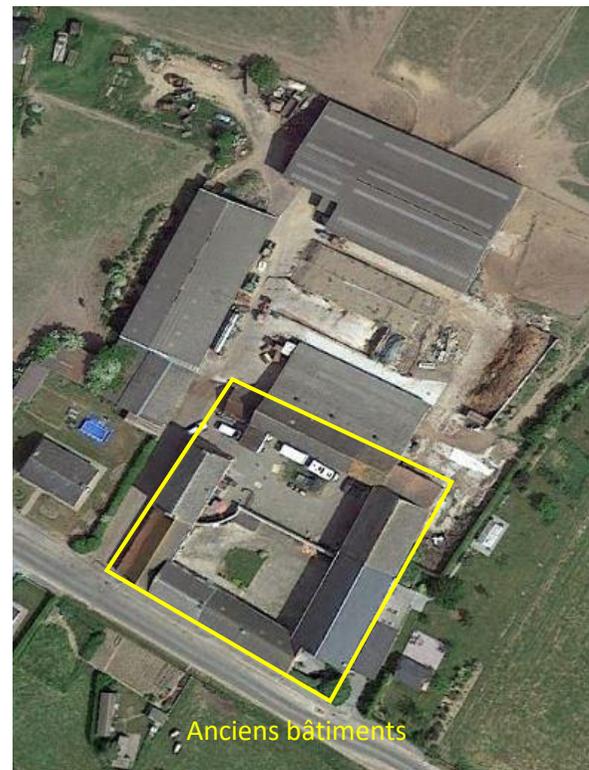
Dans le prolongement des étables du côté de la grange se trouve un petit bâtiment, qui autrefois abritait une remise à chariots accessible par deux entrées cintrées jumelées. Ces entrées sont aujourd'hui murées et des percements modernes y ont été réalisés. Le toit en bâtière est couvert de tuiles en S.



Ce bâtiment est prolongé à gauche de la grange d'une annexe plus basse dont le toit en appentis est également couvert de tuiles en S. Il était autrefois percé d'une baie ayant un arc surbaissé en briques sur chant, qui a été murée. Cette annexe est accolée au pignon de la grange, qui comporte trois oculi, dont un est bouché.



Les anciens bâtiments de la ferme ont été complétés de nos jours par des constructions modernes situées au nord de ceux-ci. Il s'agit de grandes étables permettant d'abriter et nourrir les vaches en gestation, les veaux puis les taureaux à l'engraissement et de stocker les réserves de paille et de matières premières (lin, maïs, luzerne, foin, épeautre, mélasse), qui permettent de réaliser des rations « faites maison », qui sont alors stockées sur la ferme.





### 3. Ancienne ferme Verlaine

La ferme au sud, située rue de Meeffe, n'est plus en exploitation. Elle est connue sous le nom de ferme *Verlaine*. Elle a été totalement réaménagée dans le courant de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Les anciens bâtiments agricoles sont en briques blanchies sur soubassement goudronné et sont couverts d'un toit de tuiles en S et de tuiles mécaniques. Longeant la rue des Anges, l'ancienne grange, peut-être plus ancienne que le restant, vient d'être transformée en logements. De nombreuses ouvertures verticales ont été pratiquées dans ses murs récemment. L'entrée

dans le pignon percé d'un oculus a été renouvelée.



L'accès à la cour se fait par un portail cintré à clé trapézoïdale portant la date en creux de 1874. Dans la cour, face à l'entrée, le logis de deux niveaux a été largement remanié. Deux baies rectangulaires protégées par des barreaux se trouvent en façade arrière.



D'anciens outils agricoles décorent le mur extérieur des anciennes étables longeant la rue de Meeffe. La maçonnerie de pierres de tuffeau est rehaussée de briques. Le mur est blanchi, sur un soubassement goudronné.



À droite du portail d'entrée de la ferme se trouve sur un socle carré une jolie potale à trois niches cintrées, malheureusement endommagée. Elle est constituée de calcaire provenant de Héron. Elle disparaît en partie sous la végétation qui pousse sur la façade de la grange. Elle est ornée de trois statuette : de face Saint Hubert, à droite Notre-Dame de Hal, et à gauche Saint Donat. Ces statuette sont souvent cachée sous l'épaisse couche de feuilles mortes qui remplit les niches. La potale porte la date de 1817.



Saint Donat

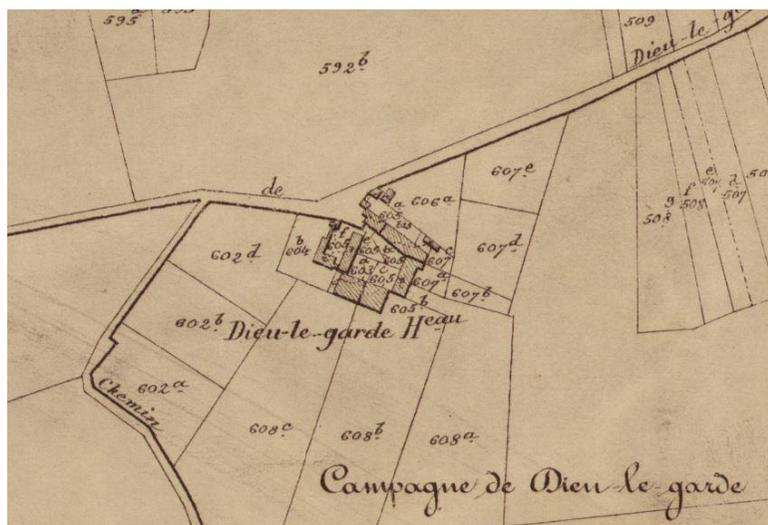
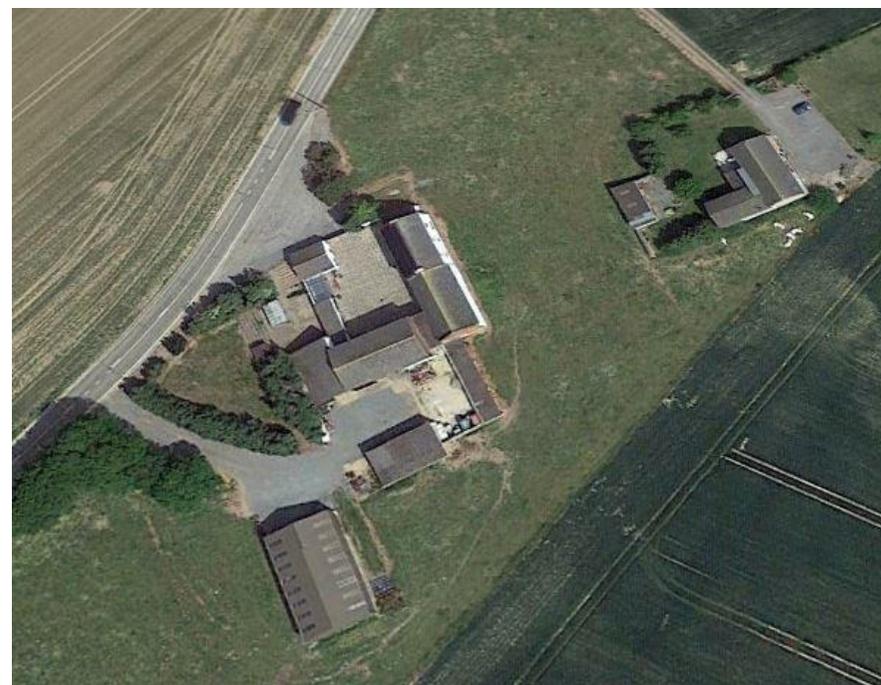
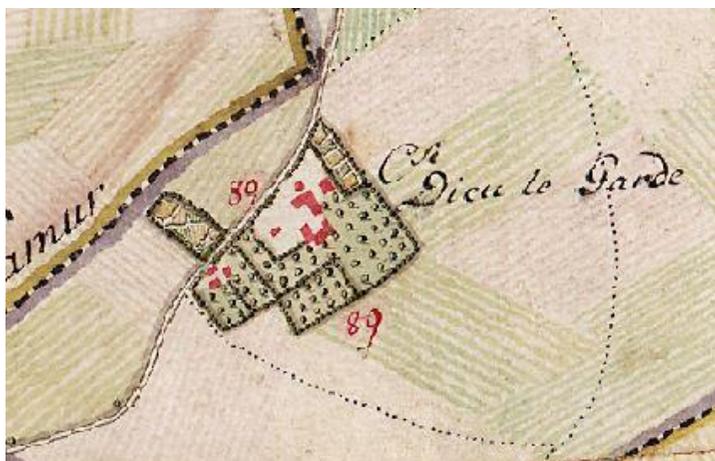


Saint Hubert N.-D. de Hal

#### 4. La ferme de Dieu-le-Garde

Au milieu des campagnes, sur la route conduisant à Ambresin, se trouve l'antique ferme de Dieu-le-Garde. Cette appellation désigne en fait un « endroit éloigné de tout ». Des documents attestent de son existence en 1419, sous le nom de *Dieu le Warde*. Elle appartenait à cette époque à l'abbaye Saint-Laurent de Liège. Reconstituée aujourd'hui, elle appartenait à M. *Georges Vigneron*, décédé en 2020. Sa veuve *Bernadette Vecoven* continue à gérer l'exploitation.

Quelques bâtiments figurent sur la carte de Ferraris, datant de 1777. Un siècle plus tard, de nombreuses dépendances entourent la grande cour centrale et dessinent un trapèze sur la carte de Popp.



De nos jours, il n'en reste que le U que formaient les bâtiments situés à gauche de la grande cour : tous les autres ont disparu et certains ont été reconstruits. Aujourd'hui, le logis se trouve au nord-est et est prolongé d'une construction moins haute comprenant des étables. L'habitation comprend trois travées sur deux niveaux ; le toit en bâtière est couvert de tuiles. La façade est cimentée et présente entre les baies sur toute la longueur des dessins dessinant des briques. Il en est de même au-dessus de la porte et de la fenêtre centrale de l'étage, où le dessin figure des briques sur

chant. Le bâtiment d'étables est blanchi et son toit en bâtière est constitué de panneaux ondulés d'éternit.



Une grange en large ferme la cour du côté sud. Le portail au centre possède un arc en anse de panier et est surmonté d'une niche votive. Le toit en bâtière peu pentu est couvert de panneaux ondulés d'éternit. L'aile parallèle au logis comprend des annexes basses, qui étaient probablement autrefois des porcheries. Tous les murs sont blanchis. Des hangars modernes ont été construits à l'arrière de la grange.



De nos jours, d'autres constructions isolées s'élèvent un peu plus loin du côté du nord-est, avec un accès indépendant vers la route. Faisaient-ils partie autrefois des bâtiments situés du côté droit de la grande cour ?



Une anecdote concernant la famille qui vivait en ces lieux au 18<sup>e</sup> siècle est intéressante à relater ici. Lorsque les évêques de Namur et de Liège désignaient chacun de leur côté un curé pour exercer à Crehen, il n'était pas simple pour les Crehennois de choisir. En 1737, la famille du fermier de Dieu-le-Garde en fit les frais. En effet, M. *Braze*, décéda cette année-là. Le curé *Malcorps*, nommé par l'évêque de Namur, et qui était empêché de remplir ses fonctions à Crehen par le curé nommé par l'évêque de Liège, écrivit alors une lettre au frère et aux héritiers du défunt pour les mettre en demeure de faire célébrer les obsèques dans l'église de Hannut. Ils n'en firent rien et les obsèques furent célébrées dans l'église de Crehen par le curé liégeois. Le curé *Malcorps* fit alors interposer arrêt sur les biens que le défunt possédait dans la juridiction du Brabant, de manière à obliger les héritiers à faire célébrer une nouvelle fois les obsèques à Hannut, s'ils voulaient pouvoir entrer en possession de leur héritage. Ce stratagème permit au curé *Malcorps* de percevoir à son tour les honoraires du service religieux. Par la suite, le curé *Malcorps*, et après lui tous les curés de Thisnes qui reprirent ses prétentions à la cure de Crehen persévérèrent dans la voie tracée par ce fâcheux précédent. Ainsi les nombreux habitants de Crehen qui avaient des biens en

Brabant se virent contraints, sous peine de saisie des revenus de ces biens, de payer deux fois les honoraires des services religieux célébrés par les deux curés de Crehen !

À proximité immédiate de la ferme se trouve la chapelle de Dieu-le-Garde. Démolie à la suite d'un accident de la route, elle a été reconstruite.



## 5. Les autres fermes de Crehen

À côté des quatre grandes fermes historiques, il existait autrefois à Crehen un grand nombre de plus petites. Dès 1870, l'utilisation des engrais chimiques avait introduit une modification importante dans les paysages, grâce à la suppression de la jachère. La superficie cultivable avait fortement augmenté, ce qui autorisa l'accès à la terre d'une quantité de petits exploitants, qui parvinrent ainsi à gagner de quoi vivre. Les « journaliers », ouvriers agricoles qui offraient leurs services dans les grandes fermes, cherchèrent à s'émanciper grâce à un lopin de terre et un petit cheptel. Certains d'entre eux finirent par s'enrichir et leurs descendants purent développer leur entreprise. De nos jours, beaucoup de fermes se spécialisent dans

des créneaux particuliers de l'agriculture. Par exemple, la ferme *Delvigne* est aujourd'hui totalement spécialisée dans l'élevage de veaux destinés à la boucherie. Passons en revue d'autres fermes toujours en activité dans le village.

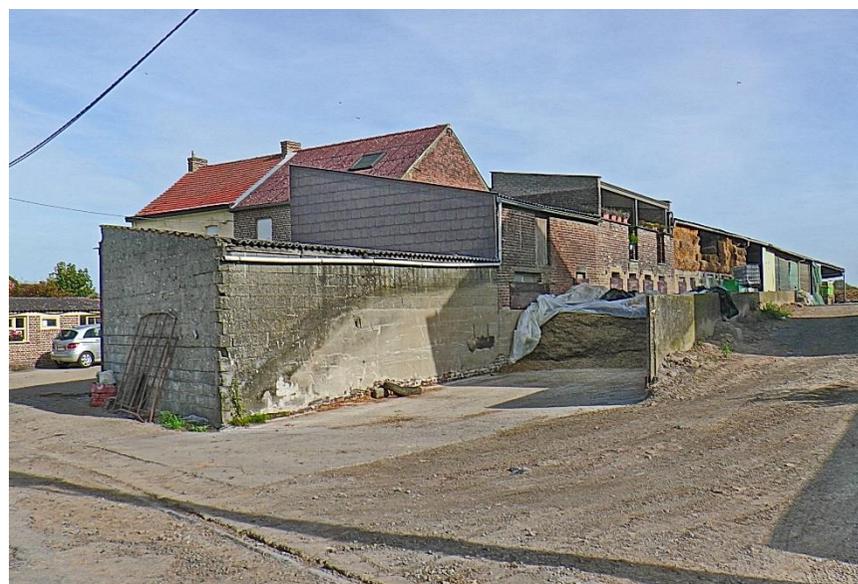
Sur la rue de Wasseiges, au numéro 37, la ferme de *Jean-Marie Lhonnay* est spécialisée dans la culture de fruits. Les anciens bâtiments imposants de la ferme sont aujourd'hui partiellement abandonnés au profit d'énormes hangars.



Sur la rue de Meeffe, qui conduit aux grands champs situés entre Crehen et Moxhe, pas moins de deux fermes sont présentes et voisines.



Au numéro 7, *Jean-Marc Masson* s'est spécialisé dans la culture de fruits et de légumes. Si les immeubles à rue peuvent paraître peu importants, il suffit de jeter un œil sur la photo satellitaire de Google Earth ci-dessus pour se rendre compte de l'ampleur des installations qui se trouvent à l'arrière ! D'énormes hangars se succèdent jusqu'à grande distance au milieu des champs.



Il en est de même pour la ferme de *Jean-Pierre Landrain*, au numéro 8. Si les véhicules agricoles peuvent être impressionnants, les potirons qui poussent au bord de la route ne pourront que vous épater !



Sur la rue des Anges, aux numéros 9 et 15a, les frères et sœurs *Lemestré* se sont spécialisés dans la culture de la chicorée. La chicorée est, comme la betterave, une plante bisannuelle. Initialement cultivée comme substitut de café, elle est maintenant essentiellement utilisée pour sa production d'inuline, substance naturelle pouvant se substituer aux sucres et graisses. En Belgique, environ 15 000 ha de chicorées sont emblavés chaque année. Les maisons des *Lemestré* ne font pas penser à une ferme, mais à l'arrière de leur propriété se trouve un grand hangar... Voilà à quoi ressemblent aujourd'hui les fermes modernes !





En dehors du village, sur la rue de Namur, se déploie la ferme du Vanova, datant de la fin du 19<sup>e</sup> siècle ou du début du 20<sup>e</sup>. Modeste au départ, elle s'est développée ces dernières années grâce à son propriétaire M. Mazy et s'est diversifiée grâce à la culture de la fraise et de la cerise en Hesbaye.



Vus depuis le contournement de Hannut ou de la rue de Namur, les longs tunnels protégeant les fraisières sont impressionnants. La ferme possède aussi une grande plantation de cerisiers, protégés des oiseaux et de la grêle par un système judicieux de filets.

La ferme du Vanova organise chaque année la fête de la fraise dans le courant du mois de mai. Elle nous donne l'image des nouvelles fermes hesbignonnes : une habitation à quatre façades pour les exploitants et de grands hangars fonctionnels pour l'exploitation agricole.



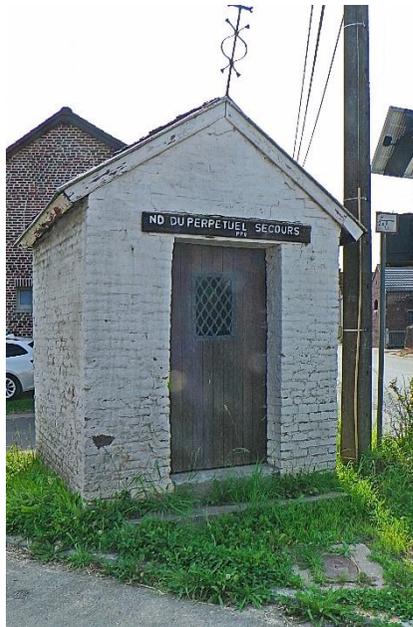


# CREHEN

## Les chapelles et monuments

Quelques chapelles ont été construites au fil du temps par des habitants de Crehen par dévotion ou pour remercier le Ciel d'une grâce obtenue. Le monument aux morts a été érigé pour honorer les victimes des deux des Guerres mondiales.

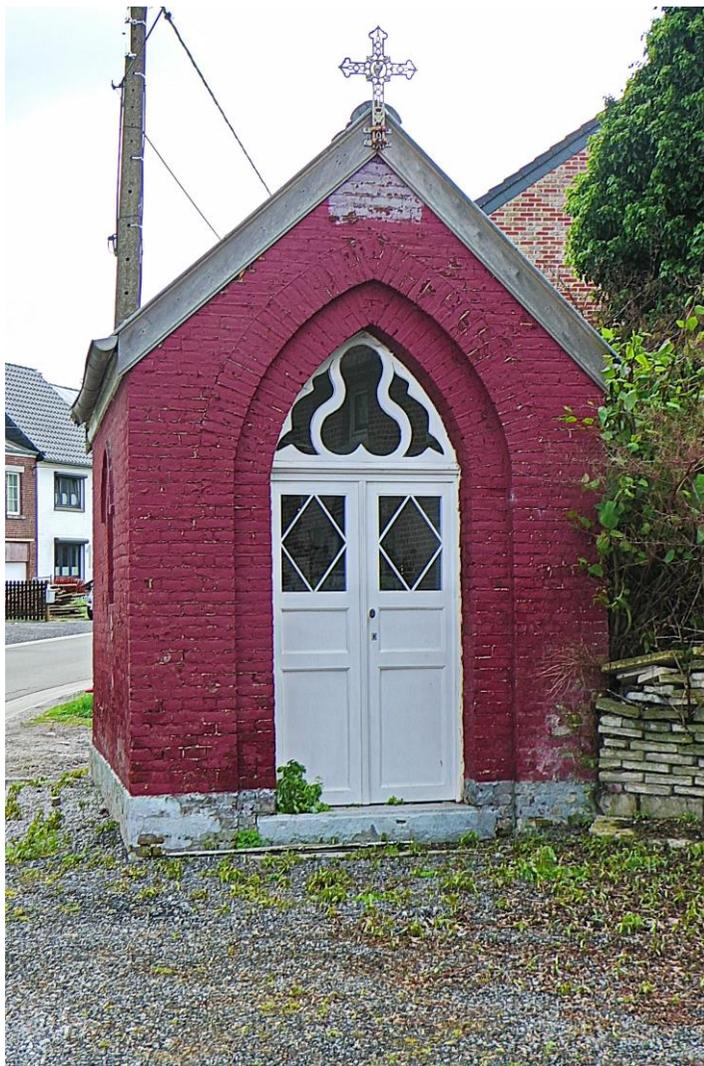
- La **chapelle Notre-Dame du Perpétuel Secours**. Elle est située rue de Wasseiges, sur l'îlot triangulaire situé au milieu du carrefour avec la rue Loriers ;



- La **chapelle Notre-Dame de Lourdes**, située dans « li pisinte di dzeur » (le sentier du haut). Bien restaurée par l'ancien propriétaire *Lucien Scherens*, elle se trouve au milieu des prairies et offre une vue intéressante sur l'église et le village.



- La **chapelle rue de Thisnes**, à proximité de l'ancienne école



- La **chapelle de Dieu-le-Garde**, à proximité de la ferme de même nom. Elle a été reconstruite à la suite d'un accident de la route.



- La jolie **potale** à trois niches de l'ancienne ferme **Verlaine**, malheureusement endommagée, se trouve sur un socle carré. Elle est constituée de calcaire provenant de Héron. Elle disparaît en partie sous la végétation qui pousse sur la façade de la grange. Elle est ornée de trois statuettes : de face Saint Hubert, à droite Notre-Dame de Hal, et à gauche Saint Donat. Ces statuettes sont souvent cachées sous l'épaisse couche de feuilles mortes qui remplit les niches. La potale porte la date de 1817.



- Le monument aux morts, situé devant l'ancienne école communale.



Ce monument reprend sur sa face avant les noms des trois Crehennois morts pour la patrie pendant la guerre 1914-1918 et ceux des victimes françaises et belges lors de l'invasion allemande

en 1940.

Les noms de tous les soldats originaires de Crehen qui ont participé aux deux guerres sont repris sur la face arrière du monument.

- **L'ancienne pompe du village**, située en face de l'ancien home Loriers, avait été restaurée et remise en état de fonctionner dans le cadre des années des fontaines, en 1991.



Elle avait été entourée d'un encadrement en briques couvert de pierres bleues, et d'un ancien abreuvoir en pierre pour la remettre en valeur. Hélas, elle a été percutée il y a plusieurs années par une voiture dont le conducteur avait perdu le contrôle, et elle n'a jamais été réparée. Il ne reste plus aujourd'hui que la dalle en béton pour repérer son ancien emplacement.

# CREHEN

## Les maisons des 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles

Jusqu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, les maisons des villages étaient essentiellement construites en bois et en torchis et étaient couvertes de toits de chaume (paille de seigle). Ces matériaux périssables et facilement inflammables n'ont pas traversé les siècles et c'est pourquoi, en dehors des châteaux, des églises et des grandes fermes, il existe peu de traces de bâtiments très anciens dans nos villages. À Crehen en particulier, il existe peu de vieilles maisons remarquables. Quelques petites fermes du 19<sup>e</sup> siècle ou du début du 20<sup>e</sup> siècle ont cependant fière allure et ont souvent été restaurées et fortement transformées.

De nombreuses petites fermes anciennes sont construites rue de Wasseiges. Souvent construits sur deux niveaux, les logis comportent trois ou quatre travées. Quand il n'y en a que trois, la porte donnant sur la cour est au milieu de cette bâtisse parfaitement symétrique. Les encadrements de la porte et des fenêtres du rez-de-chaussée sont souvent en pierre calcaire. Des annexes, anciennes étables, et une grange complètent le tout, généralement perpendiculairement au logis.



Un exemple de petite ferme bien restaurée se trouve rue de Meeffe au numéro 5. Comportant deux niveaux, elle compte cinq travées au niveau du rez-de-chaussée, et quatre au premier étage. Les portes sont encadrées de pierre calcaire et les murs sont en briques rouges. Le toit et le pignon à rue sont recouverts d'ardoises.



Sur la rue de la Croisette, plus proche de Hannut, quelques villas bourgeoises du début du 20<sup>e</sup> siècle ont encore fière allure et sont en voie de restauration. La maison du numéro 11 est de style art nouveau, et l'architecte serait un disciple de Victor Horta.



La maison située au numéro 22 de la même rue est longée par un long bâtiment contenant plusieurs étables. Son pignon à rue porte un panneau où figure en grandes lettres rouges le nom du village. Il paraît qu'autrefois les éleveurs de porcs d'Ambresin y rassemblaient leurs animaux avant de les conduire au réputé marché aux porcs de Hannut, sur la place Henri Hallet.



Le « centre » du village, proche de l'église, se situe le long de la rue de Thisnes. Le carrefour que forme cette rue avec la rue Derrière-les-Prés faisait autrefois office de place du village, sur laquelle se trouvait la première école communale. La place et la rue

accueillaient les carousels lors de la fête au village et voyaient également défilier autrefois la procession à l'occasion de la Fête-Dieu en mai ou en juin.



Dans la rue, l'étroit portail de la cour d'entrée de la maison du numéro 2<sup>A</sup> ne manque pas d'allure. Les pierres encastées dans la façade de la maison voisine lui donnent une certaine majesté.



Au numéro 14 de la même rue se trouve une ancienne petite exploitation agricole en briques et colombage. C'est la dernière maison du village de ce type. Elle date du début du 19<sup>e</sup> siècle. Le logis d'un niveau et demi et de deux travées, blanchi, est accessible par une porte rectangulaire. Des petites fenêtres carrées éclairent l'étage. Une fenêtre rectangulaire s'ouvre dans le pignon à rue. Le toit est couvert de tuiles en S abritant aussi une dépendance en briques, prolongeant le logis à gauche. Au bout, perpendiculaire au logis, une grange en briques et colombage également est coiffée d'un toit de tuiles en S. En 2015, nous écrivions que le bâtiment et ses annexes mériteraient une restauration, car de nombreux dégâts à la gouttière et

au toit y étaient nettement visibles.



En 2023, la situation a bien empiré : la gouttière a disparu, des tuiles du toit du logis sont tombées, une partie du toit de l'annexe s'est effondrée...



Plus loin dans la même rue de Thisnes, plusieurs anciennes fermettes ont été restaurées avec plus ou moins de bonheur.

Parfois, l'ancienne grange est aménagée en lieu de séjour, ce qui permet d'obtenir une maison dont la superficie utile est beaucoup plus grande qu'autrefois, et correspond mieux aux standards du confort d'aujourd'hui.



Un ensemble de bâtiments anciens situés au bout de la rue de la Petite Mez a également été restauré pour créer un cadre de vie bien agréable.



Les quelques terrains encore libres à proximité de l'ancienne limite communale de Thisnes sont de plus en plus occupés par de nouvelles constructions.



Cette situation est identique à l'autre bout du village, sur la rue de la Justice, à proximité du château d'eau de Hannut. Connaissez-vous l'origine du nom de la « rue de la Justice » ? Au Moyen-Âge, le gibet (appelé localement *la Crosse*) où étaient exposées les dépouilles des suppliciés se trouvait à proximité de l'actuel château d'eau, sur la Vieille Voie de Liège. Tout passant qui arrivait à Hannut en provenance de Villers pouvait ainsi découvrir quel sort était réservé

aux indésirables dans la ville de Hannut. C'est la raison pour laquelle la rue qui joint Crehen à cet endroit a porté autrefois le nom de *havée du pendu* et porte aujourd'hui le nom de *rue de la Justice*. Qu'on se le dise !

Au numéro 2 s'élève l'ancienne demeure du docteur *Dumoulin*, très apprécié des villageois. Socialiste dans le meilleur sens du terme, il n'hésitait pas à soigner gratuitement les gens dans le besoin. Le marronnier du jardin servait autrefois de point de repère géodésique pour les armées. Cette maison avait appartenu précédemment au premier juge de paix du canton de Hannut, M. Gilman, qui s'y était installé en 1903. Il fut bourgmestre de Crehen pendant huit ans.



Aujourd'hui, le château d'eau de Hannut a avantageusement remplacé le gibet, et les maisons neuves ont pris possession des hauteurs de la rue.



À proximité, toute la zone située entre la Vieille Voie de Liège, la rue de la Justice et la rue de la Croisette a été lotie ; une nouvelle rue nommée Chemin de Manouva et quelques impasses y ont été tracées, et les nouvelles constructions typiques de ce début du 21<sup>e</sup> siècle s'y sont installées pour le plus grand bonheur de leurs heureux propriétaires.

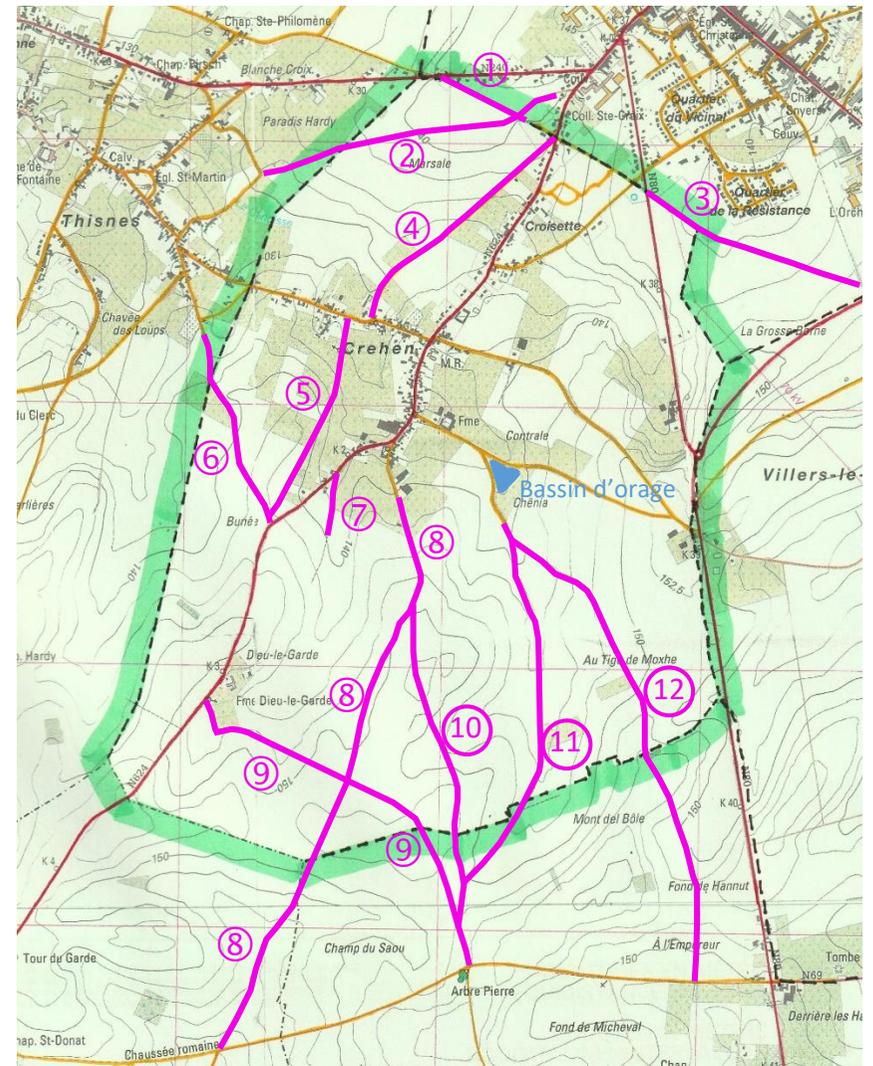


# CREHEN

## Chemins, sentiers et venelles dans et autour du village

S'il reste relativement peu de sentiers et chemins au cœur du village de Crehen, les anciennes liaisons avec les villages voisins ont souvent laissé des chemins de terre utilisables par les promeneurs et les amateurs de vélo tout terrain. Partons à leur découverte.

Le chemin, noté ① sur le plan ci-contre, est un chemin enherbé qui relie l'extrémité ouest du chemin de la Haillette à la rue de Wavre, en longeant l'ancienne limite communale avec Hannut. C'est une portion de l'ancienne voie romaine qui partait vers Nivelles et autrefois dénommée « Voie de Liège ».





Chemin de la Haillette

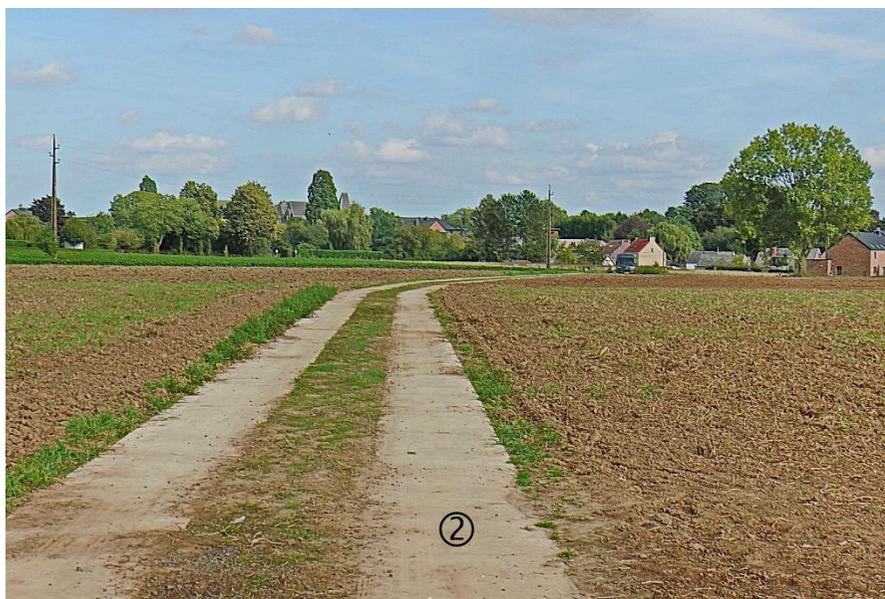


①

La liaison entre le chemin de la Haillette et le nouveau chemin F99c bi-bande, qui relie la rue de la Gohale (à Thisnes) à la rue de la Croisette, est actuellement un chemin empierré. Au-delà, il est simplement enherbé : c'est le chemin ①. Il longe l'arrière des jardins des maisons de la rue de Wavre, puis débouche sur celle-ci. Sur la fin, il est asphalté.



Le chemin ② est la nouvelle liaison F99c entre la rue de la Gohale à Thisnes et la rue de la Croisette, à proximité du collège de Hannut. Ce chemin bi-bande, dont une partie se trouve sur le territoire de Crehen, est bétonné sur toute sa longueur. De là, une belle vue vers Crehen se dégage à travers les champs.



De l'autre côté de la rue de Namur, l'ancienne « voie de Liège » redevient un chemin de terre, qui conduit à la rue de Villers à proximité du pont de la rocade du contournement R62. Une petite partie se trouve sur le territoire de Crehen, à la limite de Hannut : c'est notre chemin noté ③. Entre les chemins ① et ③, l'ancienne voie de Liège porte aujourd'hui les noms de *chemin de la Haillette* à l'ouest de la rue de la Croisette et de *Vieille Voie de Liège* à l'est : ces rues sont aujourd'hui pratiquement bâties de chaque côté.



Le chemin ③ est empierré et passe à l'arrière des serres de culture de fraises de la ferme Vanova.



Le chemin ④ porte le nom de « Derrière les Prés ». Il débute au carrefour formé par la rue de la Croisette et la Vieille Voie de Liège, où il prend la forme d'une petite rue. Il devient ensuite rapidement un chemin F99c asphalté étroit réservé au trafic agricole et aux usagers lents. Il passe au milieu des champs et des prés situés à l'arrière des maisons de la rue de la Croisette. De ce chemin calme se dégagent de belles vues sur l'arrière des maisons de la rue de la Croisette, sur l'arrière de l'église, et vers le centre du village.



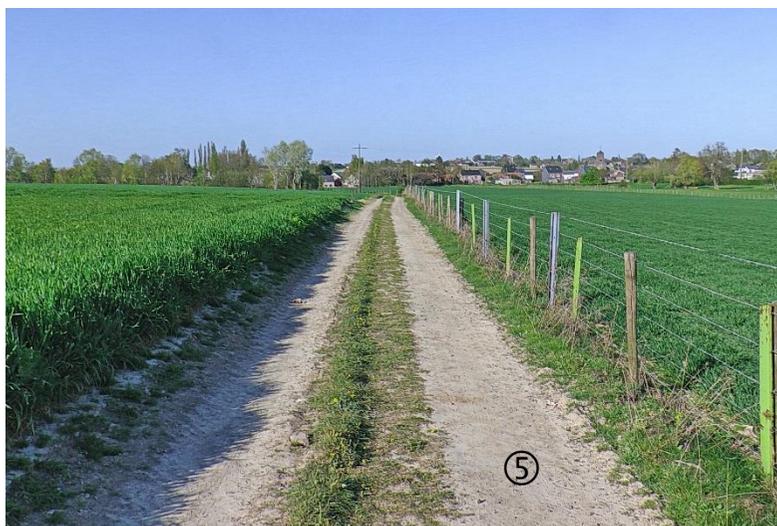


Le chemin ⑤ porte le nom de « pisinte di dzeur », qui signifie en wallon *sentier du haut*. Il s'agit d'un chemin de terre, le plus souvent enherbé, voire empierré. Il relie la rue de Thisnes à la rue des Anges. Son départ rue de Thisnes se trouve entre les maisons portant les



numéros 21 et 22. Le chemin se faufile alors entre les jardins et des prairies limitées par de hautes haies ou des clôtures. Du chemin se dégagent bientôt de belles vues vers le centre et l'église du village. Il passe ensuite à proximité de la chapelle Notre-Dame de Lourdes, puis se faufile entre des pâtures et des champs.





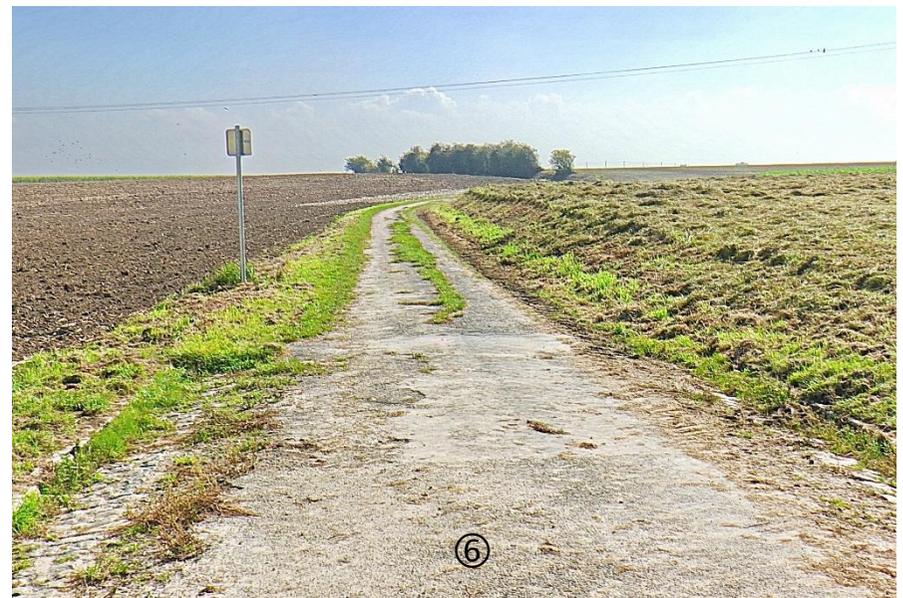
Il finit alors par rejoindre le chemin ⑥ à proximité de l'extrémité du village rue des Angés.



Le chemin ⑥ relie la rue des Angés à la rue Al-Bunée de Thisnes. Bien qu'il soit en terre battue, parfois empierré, il est signalé comme un chemin F99c. Dès son départ sur la rue des Angés, il se sépare du chemin ⑤ qui part vers la droite.



Il pénètre alors en plein champ, où l'empierré n'est plus qu'un souvenir. D'ici, la vue de l'openfield en direction de Merdorp est impressionnante. Il longe ensuite un petit bois puis pénètre à Thisnes où il est rapidement couvert d'asphalte, à proximité du cimetière de ce village. Il devient alors la rue Al Bunée.



Le chemin ⑦ est un simple accès aux champs pour les véhicules agricoles. Comme il est sans issue, il ne présente guère d'intérêt pour les promeneurs ou les cyclistes. Il passe à l'arrière des maisons de la rue des Anges portant les numéros 12 et 13.



Après le dernier jardin limité par une haie, le chemin couvert d'herbes pénètre dans les champs puis s'arrête en bordure du champ suivant.

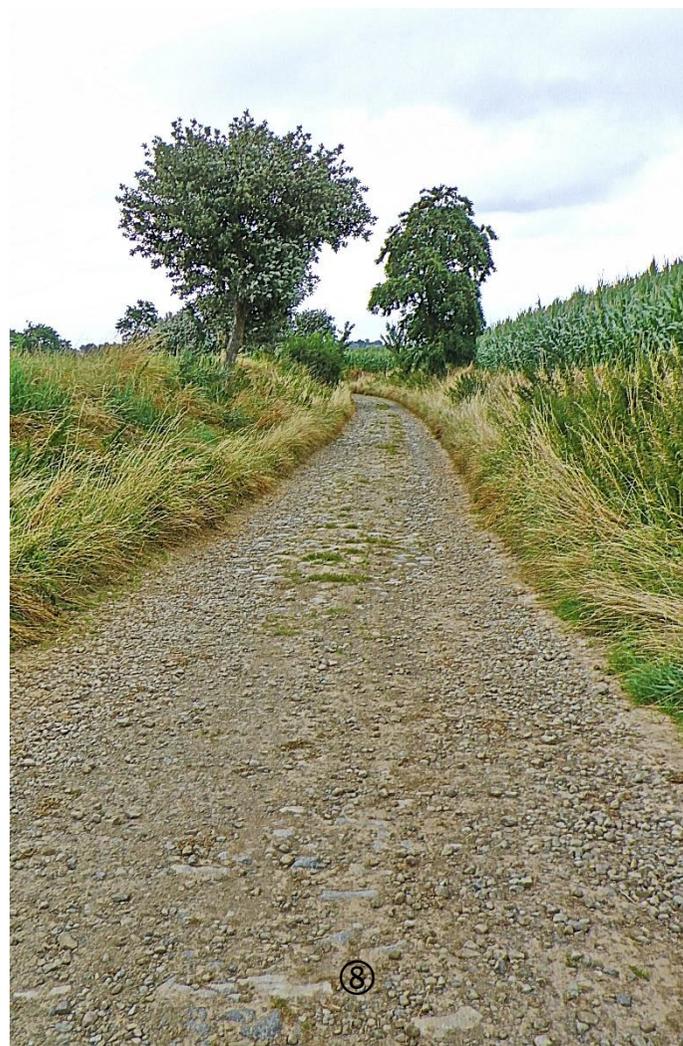




Ce chemin se trouve au fond d'une large vallée sèche qui se prolonge jusqu'au-delà de la ferme de Dieu-le-Garde. Lors de fortes pluies, comme en juin 2022, l'énorme surface de terres cultivées reçoit une abondante quantité d'eau, qui descend alors vers Crehen, en y créant de grandes inondations. Pour résoudre en urgence ce problème sérieux, des ballots de paille ont été placés le long des champs. La décision de construire à cet endroit une digue, créant ainsi un bassin de rétention d'eau, a été prise : il devrait voir le jour en 2024 si tout se passe comme prévu.



Le chemin ⑧ est le prolongement de la rue de Meeffe : il rejoint la chaussée romaine à Ambresin en face de la rue Neuville, après une traversée des champs sur une longueur de 2,2 km. Après la dernière ferme de la rue, le chemin ⑧ est indiqué comme chemin F99c, réservé au trafic agricole, piétons, cyclistes et cavaliers. Il est alors empierré.



Bientôt, il se subdivise en deux. Le chemin ⑧ poursuit vers la droite. Celui de gauche est le chemin ⑩ que nous détaillerons plus loin.



La longue traversée qui nous amènera dans la vallée de la Mehaigne commence : il faudra s'élever de 13 m environ avant d'entamer la descente vers la vallée.



En cours de route, les bâtiments isolés de la ferme de Dieu-le-Garde sont bien visibles vers la droite, et le carrefour avec le chemin ⑨ n'est plus loin. Il faut continuer à monter en poursuivant tout droit.



Parvenu en haut de la côte, le promeneur peut se retourner et observer au loin Crehen en contrebas.



Dans l'autre sens, la vue sur la vallée de la Mehaigne vaut le détour !



Il pénètre alors rapidement sur le territoire d'Ambresin. L'herbe disparaît peu à peu et le chemin se couvre de poussières et de pierres avant de rejoindre la chaussée romaine.

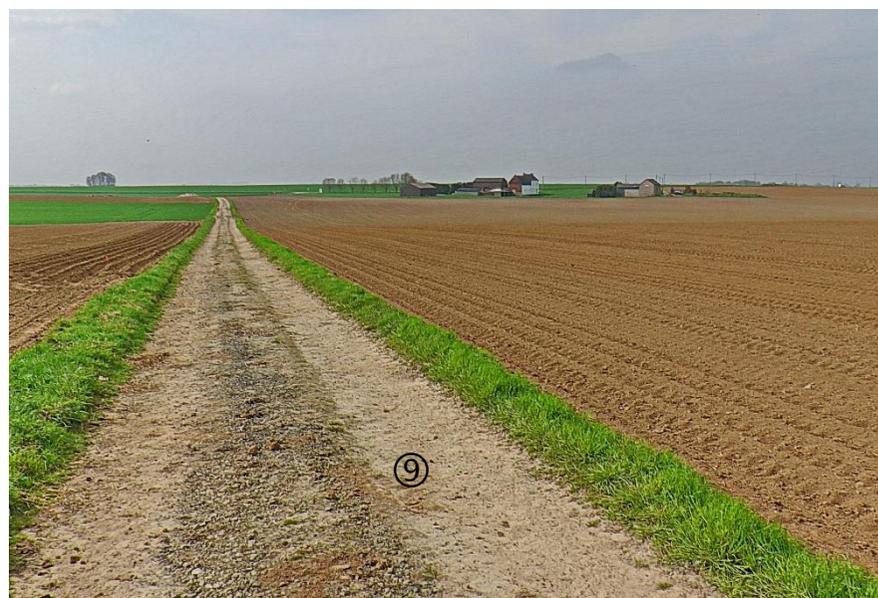


Le chemin ⑨ relie la ferme de Dieu-le-Garde à la chaussée romaine à Moxhe, à hauteur de l'Arbre Pierre. Il débute sur la rue des Anges à proximité de la chapelle de Dieu-le-Garde. Il est constitué de terre battue.



Après un virage à angle droit vers la gauche, qui lui permet de longer l'arrière de la ferme au loin, il retourne progressivement vers le sud-est au milieu des champs et s'éloigne de plus en plus de Dieu-le-Garde.

Il parvient alors au carrefour qu'il forme avec le chemin ⑧ décrit ci-devant, le traverse et s'élève lentement.





Il atteint une hauteur proche de 153 m, puis commence à descendre en pénétrant sur le territoire de Moxhe. Les champs en openfield s'étendent dans toutes les directions.



Bientôt, il rejoint le chemin ⑩, plus fréquenté donc mieux marqué. Il reste alors moins de 170 m pour rejoindre l'arbre Pierre, sur la chaussée romaine.



Le chemin ⑩ relie la rue de Meeffe à l'Arbre Pierre sur la chaussée romaine. Sa prolongation au-delà de celle-ci nous mène directement à la chapelle Saint-Sauveur de Moxheron.

À partir de la rue de Meeffe, le promeneur arrive rapidement à la fourche séparant les chemins ⑧ et ⑩. Nous empruntons cette fois celui qui part vers la gauche.



Il s'élève lentement jusqu'à atteindre 153 m d'altitude. Vers l'arrière, Crehen apparaît en contrebas dans le lointain, à une altitude de 135 m environ.



Il amorce alors une descente un peu plus marquée puis remonte à nouveau et tourne vers la droite. Le paysage complètement dégagé en direction de Moxhe est impressionnant. Au loin, l'Arbre Pierre, isolé au bord de la chaussée romaine, est le but à atteindre.



Après avoir à nouveau atteint les 153 m, le chemin (10) redescend lentement à la rencontre du chemin (11) en provenance du bassin d'orage. Nous sommes à Moxhe. À l'horizon, l'Arbre Pierre est un point de repère vers le sud, et le château d'eau de Hannut en est un autre vers le nord.



150 m plus loin, le chemin ⑩ est rejoint par le chemin ⑨ en provenance de Dieu-le-Garde. Il ne reste plus que 170 m à parcourir pour atteindre l'Arbre Pierre.

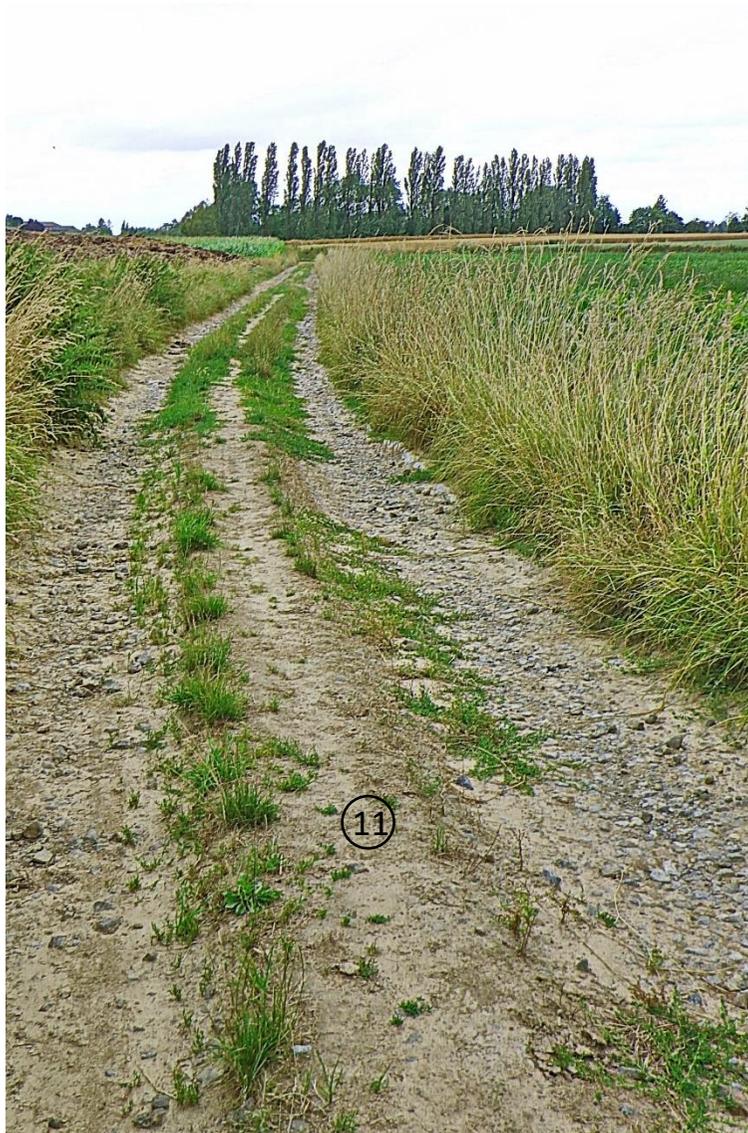


Le chemin ⑪ relie le bassin d'orage de la rue Loriers à l'Arbre Pierre sur la chaussée romaine, à Moxhe.

Le chemin qui longe le bassin d'orage est asphalté jusqu'à l'endroit où il se partage en deux chemins plus ou moins empierrés. Celui qui part à droite est le chemin ⑪ l'autre est le chemin ⑫, qui suivra.



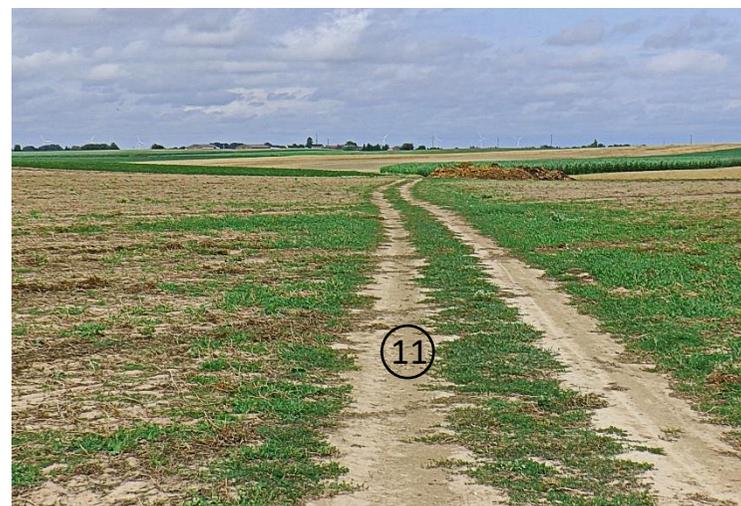
Si le promeneur se retourne, il pourra s'habituer à repérer les arbres typiques qui entourent le bassin d'orage, dessinant une couronne verte sur l'horizon.



Le chemin s'élève imperceptiblement et le bassin d'orage reste visible sur l'horizon nord.



Un peu plus loin, coincé en ce mois de juillet 2023 entre un champ de maïs et un autre de betteraves, il était envahi d'herbes hautes. Dans cette région d'openfield, c'est-à-dire de champ ouvert sans aucune haie ni obstacle, le regard ne se lasse pas de se porter au loin dans toutes les directions, et d'en admirer la grande variété.



Nous approchons à présent du carrefour où le chemin ⑪ rejoint le chemin ⑩ que nous avons décrit plus haut. Il suffit alors de le suivre jusqu'à l'Arbre Pierre à Moxhe.



Enfin, le chemin ⑫ relie le bassin d'orage à la chaussée romaine proche du carrefour de l'Empereur. Nous prenons donc cette fois le chemin qui part à gauche, à la fourche qui se présente à la fin du chemin qui longe le bassin d'orage.



Assez bien utilisé, le chemin est plutôt bien empierré, du moins sur une bonne partie de son parcours. Il s'élève progressivement au milieu des campagnes, tout en se rapprochant de la route de Namur, puis il adopte un parcours parallèle à celle-ci. Bientôt, le Mont del Bol, le point le plus élevé de Moxhe (159 m), apparaît sur l'horizon à proximité d'un petit bois.

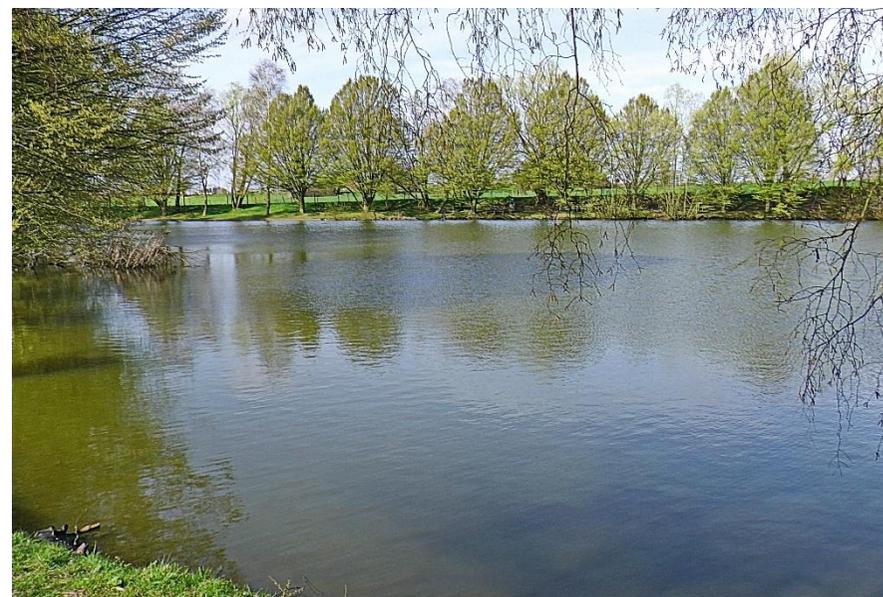




Lorsque le promeneur arrive à sa hauteur, il se trouve déjà depuis un moment sur l'ancien territoire communal de Moxhe. Une fois parvenu à son point culminant, le chemin descend alors lentement en direction de Moxhe, et la vue porte au loin sur les campagnes d'Avin. La chaussée romaine n'est plus loin, et à sa gauche se trouve le hameau de L'Empereur, déjà présent sur la carte de Ferraris datant de 1777. Personne ne sait avec certitude à quel empereur le hameau doit son nom : *Charles Quint*, *Maximilien 1<sup>er</sup>* ou est-ce tout simplement le nom d'un propriétaire terrien du cru ? Qui sait ?



Pour terminer cette grande promenade nature dans les campagnes de Crehen, il nous faut encore dire quelques mots sur le bassin d'orage. Cet étang artificiel récupère lors de violents orages les eaux de ruissellement qui dévalent des campagnes avoisinantes, notamment le long des chemins (11) et (12). Aménagé en espace vert, il fut inauguré en 2000, et son but était de protéger Crehen des inondations intempestives. Hélas ! il n'a pas suffi pour retenir les pluies abondantes de juin 2022 : d'énormes coulées d'eau et de boue noyèrent les maisons du village. Le bassin fut complètement rempli de boue.





En juin 2023, le bassin était toujours recouvert de boue et il ne restait que quelques flaques d'eau à certains endroits. Il était vraiment triste à voir ! Il reste à espérer qu'une profonde restauration du site sera entreprise dès que possible.

Des travaux de construction d'une digue supplémentaire en aval du bassin, avec rehaussement de la rue Loriers en dos d'âne, sont en projet. Les terres évacuées des champs lors de la construction récente du chemin ② ont déjà été amenées dans les champs du côté de la ferme Delvigne pour construire cette digue.



# CREHEN

## Les associations qui ont animé et qui animent toujours Crehen

### 1. Au siècle passé

Aussi loin qu'on s'en souvienne, le village de Crehen a toujours connu une vie associative riche. Autrefois, l'Église catholique réglait le rythme des activités villageoises. Soixante jours après Pâques, ou le dimanche qui suivait, le village était en effervescence : une grande procession y était organisée à l'occasion de la Fête-Dieu, fête célébrant la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. Pour l'occasion, les enfants répandaient des pétales de fleurs et les communiantes de l'année avaient le privilège de remettre leur robe de communion.



Dans un autre domaine, le village fêta les 4 et 5 septembre 1965 le centenaire de *Joseph Joachim*. Les festivités débutèrent le samedi par un grand tournoi de pétanque, pendant lequel la première boule fut lancée par le vaillant centenaire. Le dimanche, après la grand-messe et la réception officielle à la maison communale, un grand dîner fut organisé en son honneur au Home Lories, suivi d'un après-midi récréatif. La journée se termina par deux bals qui rassemblèrent tous les Crehennois jusqu'aux petites heures.

**COMMUNE DE CREHEN**

— Centenaire Joseph Joachim — 4 et 5 Septembre 1965 —

*Programme des Festivités*

<p><b>SAMEDI 4 SEPTEMBRE 1965</b></p> <p>14 h. 00 : <b>GRAND TOURNOI DE PETANQUE</b> Nombres prix de valeur. La première boule sera lancée par le vaillant centenaire - Invitation cordiale à tous.</p> <p><b>DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 1965</b></p> <p>8 h. 30 : En l'église de Crehen, <b>GRAND-MESSE</b> suivie de Te Deum.</p> <p>9 h. 30 : Précédé de la réputée Fanfare de Hannut, le héros du jour sera conduit en voiture à la Maison communale.</p> <p>9 h. 45 : Dépôt d'une gerbe au Monument aux morts.</p> <p>9 h. 50 : <b>RECEPTION OFFICIELLE</b> à la Maison Communale.</p> <p><b>DISCOURS. REMISE DE CADEAUX</b> dont celui qu'a bien voulu adresser personnellement Sa Majesté le Roi Baudouin.</p> <p><b>VIN D'HONNEUR</b> auquel sont invités tous les pensionnés de la commune.</p> <p>11 h. 00 : Accompagné de la Fanfare, le vénérable Crehennois sera conduit à la Maison communale de <b>Thines</b> où un vin d'honneur sera servi et un cadeau offert.</p> <p>12 h. 30 : La Commission d'Assistance Publique et les</p>	<p>révéréndes Sœurs offriront un <b>GRAND DINER</b> en l'honneur du joyeux centenaire et des personnes séjournant au « Home Lories ».</p> <p>15 h. 15 : Grand lâcher de ballonnets.</p> <p>16 h. 00 : <b>GRANDE SEANCE RECREATIVE GRATUITE</b> à laquelle tout le monde est cordialement invité.</p> <p>Pendant 3 heures, les « <b>TOURNEES ARTISTIQUES RENE LEO BONIVER</b> » du Théâtre populaire belge présenteront pendant les deux premières parties des scènes de revues, tours de chants et sélections d'opérettes et, en troisième partie dans une folle ambiance et une franche gaieté, l'éternel et grand succès : « <b>SOUS LA TONNELLE</b> ».</p> <p>Au cours de cette dernière partie, les artistes en scène, en costumes 1900, chanteront tous les succès de la Belle Epoque.</p> <p>Il ne fait pas de doute que ce spectacle dédié avant tout à ceux pour qui l'âge de la retraite et du repos a sonné, séduira également les jeunes et les moins jeunes.</p> <p>Après le spectacle : La journée se terminera et se prolongera jusqu'aux petites heures par <b>DEUX BALS</b> organisés en les <b>salles LIBIN-GALAND et PIFFET-MARCHAL</b>.</p>
---	--



## 2. L'ASBL Club 80

Avant 1980, les jeunes se réunissaient au « club des jeunes », dans l'ancienne école, tandis que les plus vieux se retrouvaient au « wallon club », dans le café *Libin-Galand*, qui se trouvait à côté de l'église. S'il leur arrivait d'organiser des spectacles en wallon dans une



salle située à l'arrière du magasin d'alimentation générale *Piffet-Marchal*, à côté du home Loriers, leur activité principale était l'organisation de la grande fête annuelle en installant tout le long de la rue de Thisnes des carrousels et autres tir-pipes, entre la rue de Wasseiges et le chemin de Derrière-les-Prés.

En 1980, ces deux clubs unirent leurs efforts et créèrent le « *Club 80* ». En s'associant, leurs objectifs étaient de donner une nouvelle impulsion à différentes activités villageoises et de répondre aux souhaits d'une nouvelle génération... Leur but était triple : tout d'abord, organiser des activités sportives, sociales, culturelles ou patriotiques ; ensuite, gérer le local mis à disposition des Crehennois dans l'ancienne école communale par la ville de Hannut ; enfin, y exploiter un débit de boissons de manière à consacrer les bénéfices à la réalisation des diverses activités.

Plusieurs activités sportives furent immédiatement mises à l'honneur. Tout d'abord, dès 1980 un dynamique club de marcheurs, composé d'une dizaine de membres, prit l'habitude de faire du sport en groupe tous les dimanches matin. Pour cela, ils participaient aux nombreuses



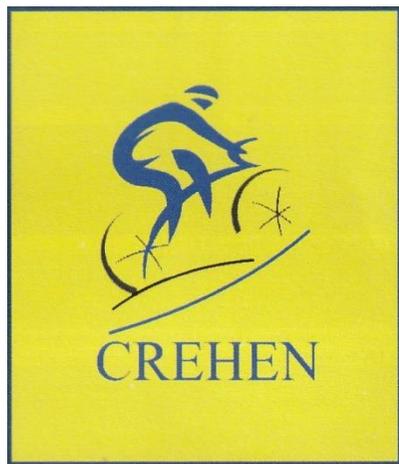
marches organisées par l'ADEPS (Administration de l'Éducation physique et des Sports) ou par la FFBMP (Fédération Francophone Belge de Marches Populaires), organisées dans un rayon de 30 km. Une fois l'an, ils décidèrent alors d'organiser en mars leur propre marche annuelle au départ du local du club 80, sous le nom de « *marche de Hesbaye* ». Dès 1985, cette marche fut organisée en coopération avec l'ADEPS en proposant des balades de 5, 10 et 20 km, avec intendance (petite restauration, fricassée, boissons chaudes et froides...) dans la salle et dans une caravane postée à mi-parcours. Le nombre de participants à cette marche augmenta d'année en année pour dépasser les 500 participants dans les années 1990. Avant cela, en 1989, l'action « Donnez un prénom à notre mascotte » connut un franc succès et c'est « *Totoche* » qui remporta la mise ! Totoche était en fait le surnom d'un Crehennois apprécié pour sa gentillesse et son implication dans le village : ce surnom fut plébiscité par les villageois ! La « *marche des Totoches* » était née.

En 1990, peu avant la 11<sup>e</sup> marche du club (6<sup>e</sup> en tant que marche ADEPS), afin de présenter un site propre aux marcheurs, le club 80 avait eu l'idée de lancer l'opération « Nettoyage de printemps » en

invitant tous les habitants du village à y participer : ce fut un vrai succès, qui fut alors renouvelé chaque année. En 2009, le nombre de participants dépassa les 700 !

Avec le temps, les organisateurs prirent progressivement de l'âge et l'équipe finit par avoir du mal à se renouveler. La marche ADEPS à Crehen finit par être supprimée peu après 2015.

À côté du club de marche, une association de cyclistes composée d'une quinzaine de membres se mit en place dès 1982 : c'est le *Cyclo Club Crehen*. Leur objectif principal est de rouler en groupe tous les dimanches de la mi-mars à la mi-octobre. Chaque membre est invité lors de l'Assemblée générale de janvier à élaborer sous sa propre responsabilité deux ou trois circuits à effectuer dans l'année. Le nombre de kilomètres augmente progressivement en cours de saison : une bonne trentaine au début, environ septante en juillet et août, pour redescendre vers 45 km lors de la dernière sortie.



Le club a compté à son apogée jusqu'à 32 membres en 1992, avant l'avènement et l'expansion du VTT (vélo tout terrain).

À partir de 1991, le *cyclo club* s'associa au groupe des *Totoches* pour proposer, le jour de la marche ADEPS, une randonnée accessible aux vélos et une autre réservée aux adeptes de VTT.

Le *cyclo club* organise traditionnellement une randonnée ouverte à tous les clubs cyclistes de la région le dernier dimanche de septembre dans le cadre des « Fêtes de Wallonie » : cette activité rassemble chaque année plusieurs centaines d'amateurs de la



petite reine (cyclistes et vététistes). La saison se termine début novembre par la « *soirée des Cyclos* » où certains prix sont distribués aux plus méritants.

Cinq présidents se sont succédés à la tête du club pour veiller sur sa destinée. *Joseph Mazy* fut le premier d'entre eux de 1983 à 1987. *Léon Galand* prit la relève de 1988 à 1999, suivi de *Jean-Guy Moureau* de fin 1999 à 2008. De 2009 à juin 2015, *Jean-Pierre Applincourt* reprit le flambeau, suivi en 2018 par *Jean-François Delvaux*. Pour la nouvelle saison 2023, c'est *Eddy Saussoy* qui a repris la direction des opérations.



En 2003, les « VIP » du club purent parcourir les

Champs Élysées en vélo à Paris avant l'arrivée des coureurs du Tour de France. Ce fut un grand moment qu'ils n'oublieront jamais !

En 2005, le cyclo club a proposé et inauguré les deux circuits VTT balisés sur le territoire de Hannut, au départ de Crehen : le plus court fait 15 km, le plus long 37 km. Un dépliant est disponible pour les amateurs à l'office du tourisme de Hannut.

Parmi les activités sportives organisées par le club 80, citons encore des tournois de football et des rencontres sportives diverses. C'est ainsi qu'une année des vedettes de division 1 furent invitées à prendre part à un tournoi de foot à Crehen. Cette manifestation connut un franc succès, à n'en pas douter !

Parmi les activités sociales, les réunions de joueurs de cartes dans le local du club 80 chaque dimanche étaient à noter. D'autres personnes pouvaient aussi s'y retrouver pour participer à des jeux de société, dans une ambiance bon enfant. Les jeunes pouvaient s'y défouler sur le kicker.



À une époque, le club 80 participa aussi à la conception et la présentation d'un char représentant Crehen au grand cortège du 21 juillet à Hannut. C'était un formidable travail d'équipe !



La salle pouvait accueillir des activités culturelles : par exemple, elle fut le cadre d'une exposition de peintures réalisées par des artistes de la région.



Plusieurs fois par an, des soupers y étaient organisés pour récolter des fonds en vue de financer diverses activités comme le goûter des pensionnés, la fête d'Halloween, la fête de Saint-Nicolas pour les enfants, celle de la nuit de la Saint-Sylvestre pour les adultes et les activités des clubs. La *fête villageoise* organisée en juin et *la nuit de la Saint-Sylvestre* étaient incontestablement les clous des activités du village.



Enfin, le *club 80* participe depuis toujours à la cérémonie du *Relais Sacré* avec convergence vers Hannut. Le flambeau symbolise le souvenir, la fraternité et le respect envers les morts. Il symbolise également la transmission de ce souvenir de génération en génération, afin qu'il ne disparaisse pas. Le *Relais Sacré* est une tradition qui remonte à 1928, tradition qui a pris son origine en Belgique. Lors de cette première édition, des flambeaux sont partis des quatre coins du pays, portés par des survivants de la Première Guerre mondiale et ont convergé vers la Colonne du Congrès et la tombe du Soldat inconnu. À Hannut, trois



*flambeaux* s'associent pour faire le tour des 18 monuments aux morts de nos villages et converger ensuite vers la Grand-Place de Hannut.

Créée en 1993, l'association *Crehen 2000* eut à cœur de reverdir le village et veilla à son embellissement. Sans aucune appartenance politique particulière, cette association se voulait le lien entre la population et tous les mandataires

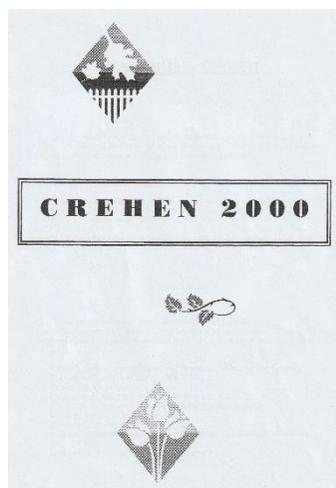


Photo : Léon Galand

communaux. Entre 1993 et 2000, elle programma la plantation de 2 000 nouveaux arbustes. Ses membres firent partie de différentes commissions de travail au sein de la ville de Hannut, notamment en Rénovation rurale et pour l'Aménagement du Territoire. Ils éditérent aussi une petite brochure présentant le village à ses nouveaux habitants.

Hélas ! avec le temps, certaines activités périclitaient, faute de renouvellement des personnes de bonne volonté organisatrices de ces événements. C'est ainsi que le club de marche des Totoches a aujourd'hui disparu et que beaucoup d'activités ont parfois du mal à se mettre sur pied.

Mais tout cela va changer : un nouveau comité vient de se mobiliser en 2023 pour prendre le relais des anciens et relancer les activités

du village. Le groupe est soudé, solidaire, et soucieux de maintenir et renforcer la cohésion sociale entre les habitants. C'est ainsi qu'en 2023 la salle a été le cadre de « dimanches apéro », qu'une chasse aux œufs a été organisée lors de la fête de Pâques et qu'un souper avec la venue de Saint-Nicolas a eu lieu le 24 novembre. Un programme est en cours d'élaboration



pour l'année 2024 : le grand nettoyage de printemps et la marche ADEPS le premier dimanche de mars ont été relancés. À cette date, le club cyclo a également repris ses activités et il est prévu que le bistro du club 80 ouvre dorénavant ses portes chaque dimanche de 10 h 30 à 13 h 30 environ : venez-y nombreux si vous passez par-là !

DEPART	KM REEL
	5,200
	10,300
	15,600
	20,400
	

CLUB 80

BONNE MARCHÉ

### 3. L'ASBL La Passerelle

Par ailleurs, les premières réunions, puis la constitution de l'ASBL « La Passerelle » eurent lieu en 1981. Son but était d'offrir des passerelles de vie à des personnes déficientes, qui pourraient être accueillies au sein de différentes formules de logement. En 1983, la ville de Hannut mit à la disposition de l'ASBL l'ancienne mai-



son communale de Crehen, qui connut ainsi une nouvelle vie. Les travaux d'aménagement purent commencer. Dès octobre 1984 s'ouvrit alors le centre d'hébergement de Crehen, avec sept places disponibles : cette maison constitue le point de départ avant l'accès aux autres formules d'hébergement possibles. C'est l'endroit où la permanence est assurée et où sont centralisés les services généraux. Dès l'année suivante, une maison fut louée à Hannut pour permettre l'ouverture des premiers logements supervisés où le bénéficiaire pourrait tenter une expérience de vie en dehors du milieu institutionnel, dans des conditions



plus proches d'un logement ordinaire : trois places furent ainsi créées. La même année, l'ASBL mit sur pied pour la première fois au marché couvert de Hannut l'organisation des « 24 heures de Puzzle en Belgique », l'objectif de la manifestation étant de soutenir financièrement *la Passerelle*.

En 1987, un appartement fut loué à Hannut comme logement supervisé destiné à un couple ; cette structure fut abandonnée en 1989. Le club de loisirs « La Croisette » fut créé en 1991 alors que l'agrément fut étendu à 11 places en hébergement, augmenté de deux places en « service de suite ». Dès 1993, une maison appartenant à la ville de Hannut fut prise en location, puis aménagée pour accueillir six nouveaux logements supervisés.

En coopération avec le Club 80, un terrain de sports fut aménagé en 1993 à l'arrière de l'ancienne école avec l'aide de la Fondation Roi Baudouin et inauguré en 1994. La même année, l'agrément fut étendu à 11 places en hébergement et 7



places en « service de suite ». La journée « Différents comme tout le monde » fut organisée pour les deux ans de la passerelle.

Le pouvoir subsidiant devint en 1995 l'« Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) ». Le service d'accompagnement des personnes en situation de handicap qui vivent dans leur propre logement, appelé Inter-Actions, fut agréé en 1997 avec la création de postes de travail spécifiques à la Croisette et le lancement du projet d'« Espace rencontres et loisirs ». En 1998, l'hébergement fut rebaptisé « service résidentiel de nuit » et le service de suite « service résidentiel de transition » par l'AWIPH.

La même année, l'ASBL « La Croisette » fut constituée : deux postes mi-temps furent détachés pour réaliser un « espace-rencontre-loisirs » dans le centre de Hannut. De son côté, la Ville de Hannut mit à disposition de la Passerelle une maison voisine du centre d'hébergement afin d'y aménager des locaux administratifs et de réunions, ainsi qu'un logement supervisé. L'installation des locaux administratifs dans ses nouveaux locaux fut effective en 1999.

L'année 2003 vit l'inauguration de deux nouveaux

studios supervisés à l'arrière des locaux administratifs. Une des sept places de la maison d'hébergement fut depuis lors réservée aux séjours de courte durée.

L'année suivante, l'ASBL « Les Amis de la Passerelle » devint l'ASBL « A.P.I.C. » ou « Les Amis de la Passerelle, d'Inter-Actions et de la Croisette ».

L'agrément subit des transformations en 2006 : 7 places furent dédiées en service résidentiel de nuit et 14 places en service résidentiel de transition. « La Croisette » fut intégrée dans l'ASBL Inter-Actions en 2007, tandis que des travaux d'agrandissement de la maison d'hébergement furent entrepris : deux places dans un premier temps, puis une troisième ultérieurement, seront ouvertes pour des courts séjours. La mise en route d'activités d'utilité sociale en partenariat avec Inter-Actions et la Croisette eut lieu en 2009.

L'année 2010 fut marquée par l'organisation de l'« anniversaire » : journée festive et de rencontre pour les 25 ans de la Passerelle, les 20 ans d'Inter-Actions et les 10 ans de la Croisette.

En 2012, le « Service Résidentiel de Transition » fut rebaptisé « Service de Logements Supervisés ». L'année suivante, la maison située au numéro 2 de la rue de Wasseiges fut achetée. Elle fut aménagée en

cinq logements individuels en 2015. Son inauguration et son occupation eurent lieu deux ans plus tard.

L'année 2015 vit la mise en place de l'AVIQ : il s'agit d'un organisme d'intérêt public autonome gérant les compétences de la santé, du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées, du handicap et des familles en Wallonie. La branche « handicap » de l'AVIQ reprit les compétences de l'AWIPH.

Les « 24 heures de Puzzle de Belgique » fêtèrent leur trentième anniversaire la même année. En 2020 et 2021, la compétition se déroula à distance à cause de l'épidémie de Covid-19. Elle fut absente du calendrier en 2022 et 2023. Son retour est annoncé pour les 26 et 27 octobre 2024, pour le plus grand plaisir de tous.





*Photos : Léon Galand*

# CREHEN

## Visite virtuelle des bâtiments remarquables de Crehen

À partir de 2022, l'ASBL « Le Tour des Villages de Hannut » a décidé, en collaboration avec l'Office du tourisme, de réaliser pour chaque village visité une carte interactive, reprenant des codes QR permettant d'explorer virtuellement chacun des bâtiments remarquables du village. Chaque lieu repris sur la carte est documenté à l'aide de capsules vidéo et d'un quiz.

Cette carte interactive peut être téléchargée directement sur le site de l'ASBL : [www.letourdesvillages-hannut.be](http://www.letourdesvillages-hannut.be). Il suffit alors de cliquer sur un des codes QR pour avoir accès directement au document vidéo ou aux questions du quiz. Ces dernières vous permettent de découvrir ce que vous avez retenu lors de votre écoute.

Une version « papier » de la carte interactive est également disponible ci-après, ainsi qu'à l'Office du tourisme de la ville de Hannut. Une plaquette reprenant les codes QR propres à chaque bâtiment est également appliquée sur la façade de celui-ci, dans le village. Dans les deux cas, pour avoir accès au document vidéo, il suffit alors d'utiliser son GSM et

d'appuyer sur l'application « appareil photo » () , puis de centrer l'image sur le code QR jusqu'à ce qu'il soit net. L'appareil retourne alors un code URL. Il ne reste plus qu'à sélectionner le symbole « insérer un lien » () et la vidéo démarre.

Deux versions sont disponibles :

- l'une pour les adultes : ,
- l'autre pour les enfants : .

Les capsules vidéo sont le fruit d'un patient travail de Mme Viviane Souillard, par ailleurs trésorière de l'ASBL. Dans la version adulte, les textes explicatifs ont été rédigés puis lus par M. Marc Slingeneyer, membre de l'ASBL, en totale collaboration avec les autres membres. Les textes explicatifs de la version enfant ont été élaborés en collaboration avec les écoles fondamentales locales, et les textes sont lus par des élèves de ces écoles. Nous remercions grandement ces élèves et leurs institutrices pour leur fructueuse coopération.



Merci à :  
Mmes Delvaux, Dormal, Pouyfaucou et  
MM. Delvigne, Dumont, Galand, Jamart,  
'SHeeren, Vigneront.

Édition 2024

Avec le soutien  
du Club 80 de Crehen

**Crehen**  
Un village à découvrir

Version adultes

Scannez (version papier) ou  
cliquez sur (version numérique)  
les codes QR et découvrez en  
vous amusant les divers endroits  
du village grâce aux vidéos et  
aux quiz

Source : dossier du patrimoine du  
Tour des villages de Hannut asbl



Avec la participation des élèves de  
l'école primaire Sainte-Croix de Hannut :

Achille, Alizé, Andrea, Eva, Guillaume,  
Julie, Lise, Olivia C., Olivia D. et Victoria

Édition 2024

**Crehen**  
Un village à découvrir

Version enfants

Scannez (version papier) ou  
cliquez sur (version numérique)  
les codes QR et découvrez en  
vous amusant les divers endroits  
du village grâce aux vidéos et  
aux quiz

Source : dossier du patrimoine du  
Tour des villages de Hannut asbl



Voici en détail les codes QR des cinq sites de la version pour les adultes :



Le home Lories  
La ferme Delvigne



Les anciennes écoles  
L'extérieur de l'église



Le home Lories  
La ferme Delvigne



Les anciennes écoles  
L'extérieur de l'église



L'intérieur de l'église



L'intérieur de l'église



Pour terminer, voici les codes QR des cinq sites de la version pour les enfants :



Le home Lories  
La ferme Delvigne



Les anciennes écoles  
L'extérieur de l'église



Le home Lories  
La ferme Delvigne



Les anciennes écoles  
L'extérieur de l'église



L'intérieur de l'église



L'intérieur de l'église



## CREHEN

### Bibliographie

#### Livres

Annales de la Société Archéologique de Namur, Tome XXII. 1895. Réédition 2018. *Les Seigneuries et terres féodales du comté de Namur*. Ed. Wesmael-Charlier, Namur. 628 p.

Architecture rurale de Wallonie. 1989. *Hesbaye brabançonne et Pays de Hannut*. Pierre Mardaga, Liège, 234 p.

Bodart E. & Laurent R. 2014. *Inventaire du chartrier des comtes de Namur 1092-1619*. Archives de l'État à Namur.

Delooz R. 2006. *Hannut et ses villages*. R. Delooz, Lonzée, 178 p.

De Seyn E. 1952. *Dictionnaire Historique et Géographique des Communes belges*. 3<sup>e</sup> édit. Brepols s.a. Turnhout, 1564 p.

Gothier L. & Moreau G. 1960. *Histoire Générale, tome IV*. H. Dessain, Liège, 435 p.

Jespers J.-J. 2011. *Le nouveau dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles*. Racine, Bruxelles, 750 p.

Ministère de la Région wallonne, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Division des Monuments, Sites et Fouilles. 1994. *Le patrimoine monumental de la Belgique, vol. 18/2 : Wallonie, Province de Liège, Arrondissement de Waremme*. Pierre Mardaga, Liège, 360 p.

Ouvrage collectif. 1993. *Hannut : découverte de son patrimoine méconnu*. L'Essor hannutois, Brochure éditée à l'occasion de la Journée du Patrimoine en Région wallonne.

Ouvrage collectif. *Croquis panoramique de Hannut*. S.I. Hannut, Hannut, 90 p.

Piton E. 1960. *Histoire de la ville de Hannut*. Bruxelles, 220 p.

Poncelet E. 1903. *Les Maréchaux d'armées de l'Évêché de Liège*. Liège, Impr. Léon de Thier, Blvd de la Sauvenière 10. Sur [www.chokier.com/FILES/INSTITUTIONS/Marechaux.html](http://www.chokier.com/FILES/INSTITUTIONS/Marechaux.html)

Sion R. 1913. *Un conflit de juridiction entre les curés de Thisnes et de Crehen au XVIIIe siècle*. Huy, 17 p.

Willequet J. 1988. *Histoire illustrée de la Belgique*. J. M. Collet, Braine-l'Alleud, 196 p.

#### Articles divers

Baerten J. 1962. *Le comté de Haspinga et l'avouerie de Hesbaye (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*. Revue belge de philologie et d'histoire, vol. 40, pp. 1149-1167.

Boulet (archives). *Crehen (texte manuscrit)*. 40 p.

Cahiers de Sambre et Meuse. Le Guetteur Wallon. 2011 (n°2) *Les origines du Comté de Namur*. pp. 34 à 42

CPAS de Hannut. 2015. *Le Home Lories, vénérable institution au travers du 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles*.

Galand L., Lismonde A.-M., Peeters J. *Crehen 2000*.

L'Avenir. 30/05/2015. *Hannut : nouvelle résidence Lories route d'Avernas*.

Sanctuaire de Notre Dame de La Salette. *Notre Dame de La Salette (dépliant)*.

Vigneront Ch. 1993. *Le recensement de population à Crehen en 1763*. C.H.A.R.H., Hannut.

#### Sites WEB

Baré H. 2021. *Liste des Rois Mérovingiens : qui sont les Rois de la dynastie mérovingienne ?* <https://carnet-dhistoire.fr/>, consulté en novembre 2023.

Bibliothèque Royale de Belgique. 2015. *Carte Ferraris*. [http://www.kbr.be/collections/cart\\_plan/ferraris/ferraris\\_fr.html](http://www.kbr.be/collections/cart_plan/ferraris/ferraris_fr.html) . Consulté en décembre 2015

Collectif. 2023. *Austrasie*. Wikipédia, l'encyclopédie libre. [Austrasie — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Austrasie). Consulté en novembre 2023.

Collectif. 2023. *Carolingiens*. Wikipedia, l'encyclopédie libre. [Carolingiens — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Carolingiens), consulté en novembre 2023.

Collectif. 2015. *Carte de Ferraris*. Wikipédia, l'encyclopédie libre. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Carte\\_de\\_Ferraris](https://fr.wikipedia.org/wiki/Carte_de_Ferraris). Consulté en décembre 2015.

Collectif. 2021. *Comté de Moha*. Wikipédia, l'encyclopédie libre. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Comté de Moha](https://fr.wikipedia.org/wiki/Comté_de_Moha). Consulté en novembre 2022.

Collectif. 2022. *Comté de Namur*. Wikipédia, l'encyclopédie libre. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Comté de Namur](https://fr.wikipedia.org/wiki/Comté_de_Namur), consulté en octobre 2022.

Collectif. 2015. *Francs*. Wikipédia, l'encyclopédie libre. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Francs>, consulté en avril 2015.

Collectif. 2023. *Histoire de la principauté de Liège*. Wikipedia, l'encyclopédie libre. [Histoire de la principauté de Liège — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_la_principauté_de_Liège), consulté en novembre 2023.

Collectif. 2014. *Liste des Comtes de Namur*. Wikipédia, l'encyclopédie libre. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste des comtes de Namur](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_comtes_de_Namur). Consulté en décembre 2015.

Collectif. 2015. *Lotharingie*. Wikipédia, l'encyclopédie libre. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Lotharingie>, consulté en avril 2015.

Collectif. 2021. *Maasgau*. Wikipedia, l'encyclopédie libre. [Maasgau — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Maasgau), consulté en novembre 2023.

Collectif. 2022. *Pagus de Hasbania*. Wikipédia, l'encyclopédie libre. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Pagus Hasbania](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pagus_Hasbania). Consulté en novembre 2022.

Collectif. 2023. *Pépin de Herstal*. Wikipédia, l'encyclopédie libre. [Pépin de Herstal — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pépin_de_Herstal). Consulté en novembre 2023.

Collectif. 2014. *Première guerre scolaire*. Wikipédia, l'encyclopédie libre. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Première guerre scolaire](https://fr.wikipedia.org/wiki/Première_guerre_scolaire), consulté en avril 2015.

Daxhelet A. 2009. *Bataille de Hannut*. <http://www.daxhelet.eu/joomla/clapsabot/bataille-de-hannut.html>, consulté le 15/06/2015.

Institut Royal du Patrimoine Artistique. 2008. *BALaT (bases de données)*. [http://balat.kikirpa.be/photo\\_print.php](http://balat.kikirpa.be/photo_print.php), consulté en avril 2015.

La Passerelle ASBL. 2023. *Site internet*. [Contact — La Passerelle \(lapasserelleasbl.be\)](https://www.lapasserelleasbl.be), consulté en décembre 2023.

L'Avenir. 09/04/2013. *Fini, les soirées publiques à Crehen.* [http://www.la-venir.net/cnt/DMF20130409\\_00294019](http://www.la-venir.net/cnt/DMF20130409_00294019), consulté le 14/06/2015.

Unité Pastorale Notre Dame des Champs. *Paroisse Sainte-Gertrude, Crehen.* [www.upndc.liege.catho.be/paroisses/crehen](http://www.upndc.liege.catho.be/paroisses/crehen), consulté en avril 2015.

### **Remerciements**

*Ce dossier n'aurait pas vu le jour sans le concours de nombreuses personnes qui ont bien voulu donner de leur temps pour chercher et fournir de la documentation, relire les textes, donner des conseils, prodiguer des encouragements... Grand merci à tous, et en particulier à Mmes Brigitte Delvaux, Anne-Marie Dormal et Betty Vrancken, et MM. Luc Delvigne, Alain Dumont, Léon Galand, Niels 's Heeren, Daniel Vanderslycken, Armand Verlaine<sup>t</sup> et Paul Vigneront.*

### **Votre avis nous intéresse**

*Si vous désirez nous faire part de votre réaction après la lecture de ce dossier, si vous avez des renseignements complémentaires à nous transmettre, ou si vous avez décelé une erreur, n'hésitez pas à prendre contact avec nous en nous envoyant un mail à [info@letourdesvillageshannut.be](mailto:info@letourdesvillageshannut.be).*

*Un grand merci d'avance.*

### **Note importante à l'attention des propriétaires de biens photographiés**

*Pour des raisons pratiques évidentes, il ne nous a pas toujours été possible de contacter personnellement tous les propriétaires de biens dont les photographies figurent dans ce dossier. Si, pour quelque raison que ce soit, vous estimez qu'une photographie d'un de vos biens n'y a pas sa place, n'hésitez pas à prendre contact avec nous en nous envoyant un mail à [info@letourdesvillageshannut.be](mailto:info@letourdesvillageshannut.be). La photographie litigieuse sera alors retirée dans les meilleurs délais. Merci pour votre compréhension.*



Photos :  
Léon Galand

